



ARIÈGE – AVEYRON – HAUTE GARONNE - GERS – LOT
HAUTES PYRÉNÉES - TARN - TARN ET GARONNE



Les CAHIERS

L'INFORMATION, CLEF DE LA DEMOCRATIE ?

Sous la Direction de

Anne-Marie SAUTEREAU

Présidente de l'Association Régionale N°19 (AR 19) des Auditeurs de l'IHEDN Midi-Pyrénées.

Les CAHIERS de l'AR 19

Ont été élaborés par

Marc BEAUVOIS

Vice-Président en charge des Travaux et des Etudes
de l'Association Régionale des Auditeurs IHEDN Midi-Pyrénées.

A partir des rapports rédigés par les Groupes d'Etudes de l'AR 19 :

- Ariège ;
- Aveyron ;
- Hautes-Pyrénées ;
- Tarn-et-Garonne.

Sur le Thème : « ***L'Information, clef de la démocratie ?*** »

L'Information, clef de la démocratie ?

« *Alors que le bateau coule, les médias nous distraient sur la couleur des bouées de sauvetage* » : tel était le message d'un internaute en ce printemps 2012 à propos du traitement de la crise dans la campagne électorale en cours.

Selon Alfred Sauvy, l'information est la clef de la démocratie. Aujourd'hui, l'information s'exerce plus que jamais du bas vers le haut et inversement grâce au développement des techniques et à une meilleure éducation de la population. Cependant le dialogue nécessaire entre les différentes formes de pouvoir et le citoyen n'est pas confiant. Cela tient à plusieurs facteurs et ceux qui suivent ne sont que des exemples parmi d'autres. D'une part, le secret ou le manque de transparence sont inhérents à toute organisation souvent bien au-delà de ce qui est nécessaire ; d'autre part les vérités assénées façonnent l'opinion. Les objectifs des messages délivrés manquent souvent de clarté car sous couvert d'un intérêt général difficile à cerner se cachent beaucoup d'intérêts particuliers. La légitimité des émetteurs ou des récepteurs de ces messages (d'un côté, politiques, experts, technocrates et de l'autre, opinion publique corps intermédiaires, groupes de pression) est parfois contestable. L'indépendance des médias est soumise à des forces contradictoires : audience, objectivité, convictions, etc.

Aussi, comment devrait s'organiser l'information en France et en Europe pour favoriser la démocratie sur ces deux entités intimement liées et qui sont à l'aube d'un monde en plein bouleversement ?

Cycle d'Etudes 2013/2014.

SOMMAIRE.

	page
ABREVIATIONS.	7

PREMIER CAHIER.

*« Pour bien fonctionner, la démocratie a besoin
d'un média de communication ouvert ».*

Sir Timothy John Berners-Lee.

Introduction	9
I - L'INFORMATION CONDITION NECESSAIRE DE LA DEMOCRATIE.	
11 - L'information et les multiples formes d'exercice de la démocratie.	10
12 - L'information, une aide à la décision et un outil de pouvoir.	11
13 - Une information transparente est vecteur de la confiance des citoyens dans leurs dirigeants.	11
14 - Des moyens d'information variés et complémentaires nécessaires pour atteindre le public le plus large et lui donner une vision aussi objective que possible.	12
II - L'INFORMATION EST SUJETTE A DE MULTIPLES IMPERFECTIONS QUI PEUVENT NUIRE A LA DEMOCRATIE.	
21 - La qualité de l'information et les dérives du système.	13
22 - Les influences contradictoires qui s'exercent sur les médias.	14
23 - Les médias ; outil essentiel des politiques.	17
24 - L'information considérée dans l'intérêt général.	18
III - L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'INFORMATION PEUT CONTRIBUER A UNE MEILLEURE DEMOCRATIE EN EUROPE.	
31 - L'opinion publique, élément indissociable des critères à prendre en compte par les dirigeants.	19
32 - L'information, moyen utile pour faire prévaloir l'intérêt général sur l'intérêt particulier.	20
33 - Le rôle pédagogique de l'information, aspect à développer avec un effort sur la formation des journalistes.	20
34 - La puissance de l'information, force que l'Europe doit apprendre à utiliser pour faire partager ses valeurs démocratiques.	22
Conclusion.	24
Annexes.	26
Bibliographie.	50

DEUXIÈME CAHIER.

« Plus que l'information clef de la démocratie,
il s'agit plus d'Instruction/Education clef de la démocratie ».

Introduction	53
--------------	----

I - L'INFORMATION ; UN OUTIL NECESSAIRE MAIS IMPARFAIT.

11 - L'information est un outil nécessaire.	53
111 - Définition de l'information.	53
1111 – Les vecteurs.	54
11111 – La presse.	54
11112 – Les réseaux sociaux.	54
11113 – Les communiqués de presse institutionnels (privés ou publique).	54
1112 – Les caractéristiques contemporaines de l'information.	54
11121 – Transfrontalière.	54
11122 – Simultanéité.	55
11123 – Virtualité.	55
11124 – Temporalité.	55
112 - Utilité de l'information pour la population dans une démocratie.	55
1121 – Définition et évolution historique de la démocratie.	55
1122 – Alimenter la démocratie.	56
11221 - Le choix.	57
11222 – La compréhension.	57
12 - L'information ; un outil imparfait.	57
121 - Instruction civique et niveau de culture.	57
1211 – Nécessite un niveau de connaissances.	58
1212 – Défiance grandissante de l'information institutionnelle.	58
1213 – Le citoyen a-t-il les moyens de décoder les informations ?	58
122 - L'instruction est orientée et orientable.	59
1221 – Un exemple : l'enseignement de l'histoire.	59
1222 – L'individu doit être et rester critique.	59

II - PLUS QUE L'INFORMATION, CLEF DE LA DEMOCRATIE, IL S'AGIT PLUS D'INSTRUCTION/EDUCATION, CLEF DE LA DEMOCRATIE. POUR CELA IL EST NECESSAIRE :

21 - Former les esprits critiques : conscience politique du citoyen.	60
22 - Les pistes et axes d'amélioration de la conscience politique des citoyens.	60
221 - Développer la connaissance du fonctionnement des médias.	61
2211 – Mettre en place une éducation aux médias.	61
2212 – Former aux dangers de la publication et de la diffusion individuelle de l'information.	61
2213 – Limiter, par la loi, la concentration de la presse.	61
2214 – Limiter le risque de divulgation d'informations.	61

2215 – Créer un « <i>label d'informations vérifiées</i> ».	61
2216 – Renforcer le respect du secret de l'instruction par les magistrats ou les forces de l'ordre.	61
222- Développer l'éducation aux institutions.	61
2221 – Mettre en place une éducation aux institutions de la démocratie.	61
2222 – Encourager la participation des plus jeunes au dépouillement des élections.	62
2223 – Insister sur les différences entre la notion « <i>d'incivilité</i> » et celle de « <i>délit pénal</i> ».	62
223 - Développer la citoyenneté par le sentiment d'appartenance à la Nation.	62
2231 – Réaffirmer que la citoyenneté est un ensemble indissociable d'obligations et de droits.	62
2232 – Rendre le vote obligatoire sous peine de privation de certains droits sociaux.	62
2233 – Moderniser le matériel de vote.	62
2234 – Développer des rencontres inter générationnelles.	62
2235 – Recréer ou créer un événement fort.	62
2236 – Renforcer, valoriser la culture et le travail.	63
2237 – Favoriser l'engagement militant.	63
2238 – Moraliser la vie politique.	63
2239 – Fixer une imposition minimale par foyer fiscal.	63
Bibliographie.	64

TROISIÈME CAHIER.

« Se faire sa propre opinion n'est déjà plus un comportement d'esclave. »
Rousseau.

Introduction.	66
I - PLACE CAPITALE DE L'INFORMATION ENTRE LE PEUPLE ET LE POUVOIR POLITIQUE.	66
II - DANGERS ET ABUS DU RÔLE DES MEDIAS DANS LA VIE PUBLIQUE.	67
III - NECESSITE D'UNE REFONDATION DEMOCRATIQUE.	71
Conclusion.	74

QUATRIÈME CAHIER.

*« Bien informés, les hommes sont des citoyens
mal informés, ils deviennent des sujets »*
Alfred Sauvy.

Introduction.	76
I - LES MEDIAS CONTRIBUENT-ILS AU DEBAT DEMOCRATIQUE.	
11 - Information et propagande.	77
12 - Ethique de l'information.	79

121 - Erreurs passives et actives.	79
122 - Vérification des sources.	80
123 - Respect de la vie privée.	81
124 - La dictature des experts.	81
13 - Liberté de la presse.	82
14 - Le quatrième pouvoir : un contre-pouvoir ?	82
15 - Anciens et nouveaux médias.	83
II - LES MEDIAS PEUVENT REPRESENTER UN DANGER POUR LA DEMOCRATIE.	
21 - Faut-il tout porter à la connaissance du public ?	85
22 - Un risque de manipulation réel.	85
23 - La question des sondages.	86
24 - Inégalité des médias.	87
III - MEDIAS ET DEMOCRATIE : une interdépendance.	
31 - Les médias et l'Etat.	87
311 - Presse écrite et audiovisuel : des aides du simple au triple.	87
312 - Les relations entre les médias et les responsables politiques.	88
Conclusion.	89
Annexe.	92

ABREVIATIONS.

A.F.P.	: Agence France-Presse.
B2i	: Brevet Informatique et Internet.
C.B.S.	: Columbia Broadcasting System.
C.D.D.	: Contrat à Durée Déterminée.
C.D.I.	: Contrat à Durée Indéterminée.
C.E.D.H.	: Convention Européenne des Droits de l'Homme.
C.E.R.N.	: Centre Européen pour la Recherche Nucléaire.
C.M.2	: Cours Moyen 2 ^{ème} année.
C.N.I.L.	: Commission Nationale Informatique et Libertés.
C.N.R.S.	: Centre National de Recherche Scientifique.
C.P.E.	: Contrat Première Embauche.
C.P.N.E.J.	: Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Journalistes.
C.S.A.	: Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.
D.D.H.C.	: Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
D.I.Co.D.	: Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense.
E.C.J.S.	: Education, Civique, Juridique et Sociale.
E.N.A.	: Ecole Nationale d'Administration.
F.I.J.	: Fédération Internationale des Journalistes.
F.M.I.	: Fonds Monétaire International.
F.S.D.P.	: Fonds Stratégique de Développement de la Presse.
H.T.M.L.	: Hyper Text Mark-up Language.
I.H.E.D.N.	: Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.
L.C.P.	: La Chaîne Parlementaire.
M.I.C.E.	: Money, Ideology, Compromise, Ego.
N.S.A.	: National Security Agency.
N.T.I.C.	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
O.C.D.E.	: Organisation de Coopération et de Développement Economique.
O.D.I.	: Observatoire de la Déontologie de l'Information.
O.J.I.M.	:
O.M.C.	: Organisation Mondiale du Commerce.
O.N.G.	: Organisation Non Gouvernementale.
O.R.T.F.	: Office de Radiodiffusion – Télévision Française.
P.S.	: Parti Socialiste.
R.S.F.	: Reporters Sans Frontières.
S.L.I.I.	: Service de Liaison Interministériel pour l'Information.
S.M.S.	: Short Message Service.
S.N.J.	: Syndicat National des Journalistes.
T.I.C.	: Technologie de l'Information et de la Communication.
T.P.I.Y.	: Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie.
T.S.F.	: Transmission Sans Fil.
T.V.A.	: Taxe à la Valeur Ajoutée.
U.E.	: Union Européenne.
V.I.C.E.	: Vénal, Idéologie, Compromission, Ego.

PREMIER CAHIER.

*« Pour bien fonctionner, la démocratie a besoin
d'un média de communication ouvert ».*

Sir Timothy John Berners-Lee.

Ce cahier a été rédigé par le groupe d'études de l'Ariège composé de :

Claude ALIQUOT, Albert ANOUILH, Jacques BOISGARNIER, Claude DES, Jean-Louis DOUMERC, Didier FERRE, Christian FOURNET, Christian GAJAN, Georges-Patrick GLEIZE, Nicole CHAPPE, Gérard HULOT, Serban ICLANZAN, Dominique JEAN-DUVIGNAC, Christian JUSTINE, Marie-Claire KHAZAL, Jean LOZES, André MORLANS, Michel PECHIN, François-Marc RIEUNIER, Isandre SEREE de ROCH, Ludovic SEREE de ROCH, Istillita TAVARES, Frédérique THIENNOT.

Les dictatures, pour pouvoir gouverner sans opposition dans l'arbitraire le plus absolu, ont sévèrement contrôlé l'accès des citoyens à une information libre et multiforme, privilège des sociétés démocratiques. Dépositaire de la souveraineté, le peuple doit en effet se prononcer en connaissance de cause sur l'avenir de la nation, et, dans les sociétés européennes, sur le nouvel échelon de décision que constitue l'Union Européenne (U.E). L'information est-elle donc un élément si important qu'il conditionne la marche de nos nations, les dirigeants fournissent-ils réellement toutes les informations utiles aux citoyens, et, en sens inverse, prennent-ils en compte les données recueillies par divers canaux auprès de leur population ? Existe-t-il un véritable dialogue et comment ce dialogue est-il perceptible ? Afin de le faciliter, des intermédiaires sont tôt apparus et jouent désormais un rôle important. Il convient, pour le comprendre, de bien définir la nature de la démocratie, et de distinguer information et communication, notions souvent confondues dans le monde actuel.

L'information pourrait donc bien apparaître comme une condition essentielle de la pratique démocratique, et il conviendra d'analyser les différentes formes qu'elle prend dans nos sociétés européennes. Mais une telle analyse pourra conduire à s'interroger sur son fonctionnement. L'information constitue-t-elle une condition suffisante de l'exercice de la démocratie, notamment lorsqu'elle connaît des excès, des dérives voire des limites ?

Dans ces conditions, comment dépasser les obstacles à un libre exercice de la démocratie, non seulement au niveau national français mais bien évidemment au niveau européen, de façon à pouvoir relancer la dynamique de dialogue Europe-citoyens, qui a tendance à prendre l'aspect d'une peau de chagrin ?

Quelques propositions pour y parvenir sont soumises dans cette étude.

PREAMBULE.

Les notions de démocratie, qui varient dans le temps et l'espace, et d'information, souvent confondue avec la communication, doivent être précisées.

Le sens de la démocratie, exercice du pouvoir par le peuple a évolué depuis l'Antiquité grecque. En France et plus généralement en Europe, elle est fondée sur l'exigence de liberté et d'égalité entre les citoyens. Ceux-ci délèguent la souveraineté à des représentants élus par eux et donc dignes de leur confiance. Or, des techniques de plus en plus sophistiquées se sont développées afin d'établir le dialogue entre le peuple et ceux qu'il a désignés. Afin d'assurer l'existence d'un Etat de Droit, l'utilisation du suffrage universel, la recherche de l'intérêt général, l'égalité face à la loi et la garantie des libertés fondamentales, le peuple exerce le plus souvent sa souveraineté de façon indirecte. La démocratie libérale d'origine conservatrice place au premier plan les libertés individuelles, en refusant les solidarités institutionnelles, et aspire à un Etat minimal. En opposition, la démocratie libérale d'origine révolutionnaire produit un citoyen actif dévoué à l'intérêt général, la participation électorale constituant une source de légitimité. Tocqueville craignait la domination tyrannique de la majorité, qu'il aurait alors fallu limiter par l'existence d'institutions intermédiaires permettant à des individus ainsi responsabilisés, de participer à certaines décisions. Cette forme de démocratie participative est pondérée par ce que Pierre Calame nomme la démocratie substantielle,

c'est-à-dire celle qui oriente les citoyens dans une même direction à partir d'une communauté de valeurs et de destin.

Dès la création de l'Union des Etats européens, c'est tout naturellement ce qui a fonctionné au niveau national qui a été promu au niveau communautaire, avec un type d'institutions comportant un Parlement composé de députés élus.

Quant à l'information, surabondante à notre époque, elle est demeurée, pendant des siècles, rare et de transmission difficile, si bien qu'elle s'est confondue avec la communication. Or, au XXI^{ème} siècle, les « *sciences de l'information et de la communication* » ont pour effet de diffuser très largement les messages. Mais, comme le précise Dominique Wolton, la « *croissance de l'information et sa multiplication, comme l'hétérogénéité des récepteurs rendent finalement visible cette dissociation entre information et communication* ». La communication tend alors à faire passer un message précis éventuellement orienté, tandis que l'information est censée exempte de toute intention politique et porteuse de faits bruts.

Le traitement de l'information va cependant faire apparaître différents courants idéologiques, les professionnels prenant le pas sur le citoyen innocent et démuni. En effet, le dialogue direct entre les gouvernants et les gouvernés n'a pas manqué de se heurter à des difficultés, ouvrant la voie à un troisième acteur, intermédiaire entre les deux échelons de pouvoir, destiné en principe à faciliter le dialogue souhaité. Mais le rôle des médias n'a pas maintenu le capital de confiance qui devait exister entre le politique et l'opinion publique. En contrepartie, l'avènement des technologies – le numérique et Internet – suscite un nouveau type de relation, qui a pour conséquence de restaurer le dialogue directe interrompu, notamment à travers les réseaux sociaux. Cependant cette surabondance de données ne conduit pas à un constat entièrement positif : les politiques privilégient l'action à cours terme, les projets meurent aussi vite qu'ils sont nés ; l'idée se dégrade en « *doxa* », c'est-à-dire lieu commun ou idée reçue ; le citoyen est frappé soit d'une émotion spontanée devant des images-choc, soit de scepticisme, d'indifférence, qui le conduit à l'abstention, voire au vote aux extrêmes. Ce n'est pas ce que la France, depuis la Révolution et l'Europe des « *pères fondateurs* » attendaient d'un tel traitement de l'information. Cette forme de domination est susceptible de mettre en péril les fondements même de la démocratie.

*
* *

I - L'INFORMATION CONDITION NECESSAIRE DE LA DEMOCRATIE.

11 - L'information et les multiples formes d'exercice de la démocratie.

Au plan historique, tant la démocratie que l'information évoluent sans cesse ; la difficulté apparaît lorsqu'un décalage se produit entre ces deux entités. Lors de la période révolutionnaire, l'influence des pamphlets et des satires a été déterminante dans le sort réservé à la famille royale. Vers la fin du XIX^{ème} siècle, la presse prend de plus en plus de liberté ; le « *J'accuse* » d'Emile Zola a fait basculer le cours de l'affaire Dreyfus. En 1940, avec l'arrivée de la T.S.F., des millions de Français ont pu écouter *Radio Londres* et se préparer à la Résistance. Pourrait encore être cité la naissance de la Télévision dans les années 50, des transistors en 1959 (au moment du putsch d'Alger), puis à partir de 1990, d'Internet et des chaînes en continu, enfin le rôle joué par les réseaux sociaux dans l'éclatement « *du printemps arabe* ». La démocratie s'est donc façonnée un mode de fonctionnement issu de ces innovations. Le suffrage universel ne recouvre pas la même réalité, selon qu'il s'agit de l'Etat, des collectivités territoriales, ou de l'Union Européenne. Le vote électronique, outil créé par les « *systèmes d'information* » et qui tend à se répandre en dépit d'une fiabilité incertaine, n'est pas sans soulever quelques problèmes de compatibilité avec la démocratie. De même, les sondages peuvent-ils être considérés comme une forme démocratique de consultation, lorsque le citoyen sait que sur Internet aucun contrôle n'est exercé sur le vote multiple d'une même

personne, et que, lors d'une élection présidentielle, les résultats sont annoncés avant même la fin du dépouillement de tous les votes. Les sondages récoltent ainsi la légitimité associée à la volonté de l'électorat, ce que les journalistes appellent « *opinion publique* ».

Il convient également de prendre en compte le rôle des corps intermédiaires et des groupes de pression. Au sein des syndicats, des associations « *Loi de 1901* », dans les instances administratives ou judiciaires, le mode de scrutin connaît des aménagements divers dont l'essence de l'information est parfois traitée avec légèreté.

En France, conformément à la révision constitutionnelle de 2008, comme l'a confirmé le 19 novembre 2013 le Conseil constitutionnel, il est désormais possible, sur certains sujets précis (ratification des traités, organisation des pouvoirs publics, réformes à caractère économique, social ou environnemental), d'organiser des référendums d'initiative populaire, sur demande d'un cinquième des membres du Parlement soutenus par un dixième des électeurs - soit 4,5 millions de Français - Dans l'Union, le Traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, prévoit des consultations avec les associations.

12 - L'information, une aide à la décision et un outil de pouvoir.

Pour les gouvernements (rôle des experts, des corps constitués etc..) pour diriger les Etats, le pouvoir a besoin de faire remonter vers lui des informations émanant des administrés afin de comprendre les aspirations et connaître les problèmes.

L'utilisation de l'image, en flux ininterrompus, rapides et fragmentés laisse des impressions, mais elle n'influence guère le public dans ses analyses et ses jugements. Elle suscite parfois la fascination, mais souvent aussi l'indifférence ou le rejet. Le résultat en est un décalage entre des temps d'évolution différents, très courts pour les techniques et les médias, lents pour les institutions et infiniment lents pour les mentalités. Les politiques doivent désormais en tenir compte en allégeant leur discours, en les rendant plus concrets, en accélérant leur débit, allant parfois jusqu'à l'improvisation en direct.

Pour les gouvernés (avant une élection, dans un jury...) afin de se prononcer en connaissance de cause ; il peut s'agir d'un programme électoral, considéré comme un contrat entre celui qui sollicite le mandat et les électeurs, d'un dossier dans une affaire judiciaire, des grandes orientations de l'Union Européenne.

L'information est ainsi devenue un produit qu'il faut vendre, même si, dans ce commerce elle perd de son authenticité. Mais la rétention de l'information constitue également une arme permettant la domination sur ceux qui ne la possèdent pas. En somme, l'information mettrait en théorie tout le monde à égalité et octroierait au peuple un contre-pouvoir salutaire du politique.

13 - Une information transparente est vecteur de la confiance des citoyens dans leurs dirigeants.

L'information doit être libre, c'est un droit du citoyen. Le débat est productif de démocratie, l'affrontement des opinions constructif. Les nouveaux médias, réseaux, « *blogs* » et « *webs* » divers inventent un ton de contestation et de revendication qui s'impose aux médias traditionnels. Une certaine dignité rehausse l'effet de l'information dans la mesure où chacun joue le jeu avec sincérité et où l'échange ne se transforme pas en tribunal ou en machine à tourner tout en dérision. La loi Gayssot (1990) complétée par celle du 30 décembre 2004 relative à l'incitation à la haine ou à la violence, tend à réprimer tout propos raciste, antisémite ou xénophobe. Des exemples d'interdiction du spectacle d'un humoriste, de condamnation d'un journaliste, montrent les limites d'une telle liberté. Ce dernier a d'ailleurs immédiatement fait valoir son droit de réponse, au nom de la démocratie. Il ne semble donc pas possible de punir les abus de la liberté d'expression, les

opinions dommageables à l'honneur, à la dignité ou à la sécurité d'autrui et à la paix civile sans porter atteinte à cette liberté elle-même, ou conduire aux effets néfastes d'un contentieux ultérieur, par son rebondissement médiatique préjudiciable à la victime (cf. Annexe 1).

Les données économiques, bonnes ou mauvaises doivent être publiées. Dans la situation de crise économique que vivent, entre autres, les Européens, la tentation est grande pour les gouvernements, de manipuler les statistiques afin de dissimuler, par exemple, l'accroissement constant du taux de chômage. Pourtant les électeurs sauront gré à leurs autorités d'avoir dévoilé sans détours, des chiffres accablants. Dans le cas contraire, un taux élevé d'abstentionnisme devient révélateur d'une perte de confiance (cf. Annexe 2).

14 - Des moyens d'information variés et complémentaires nécessaires pour atteindre le public le plus large et lui donner une vision aussi objective que possible.

La première mission des médias consiste à rechercher la vérité et la qualité de l'information tout en respectant la pluralité d'opinions. Bien que la presse écrite ait perdu de son impact à côté de nouveaux moyens, notamment audio-visuels (radio, télévision, et plus récemment Internet), elle conserve un public avide d'analyses et de points de vue variés. C'est pourquoi, en vertu de la sélection « *naturelle* », les média manquant de crédibilité, diffusant des nouvelles insuffisamment vérifiées voient leurs ventes baisser, la sanction économique contraignant certains à disparaître.

Le citoyen est donc considéré comme « *consommateur d'information* » et selon son profil, il aura accès à des informations plus ciblées. En effet, la multiplicité des domaines (politique, économique, financier, culturel, social, géostratégique...) contraint le public à désirer faire un tri, ce qu'il délègue à des intermédiaires (partis politiques, presse). C'est particulièrement notable à propos de l'Europe qui apparaît comme une structure complexe, et dont les activités ne sont évoquées que lorsque le citoyen cherche un responsable aux difficultés rencontrées dans un secteur de la vie économique (l'Europe devient le bouc émissaire de la crise). Le foisonnement de l'information nuit à la démocratie. Le tri s'accomplit nécessairement en fonction de l'intérêt individuel, ou, sous prétexte que certains sujets ne sont pas « *vendeurs* », l'information offerte est médiocre, diffusée de façon restreinte, voire élitiste.

Le « *quasi-monopole* » exercé par une élite médiatique sur les moyens de diffusion de masse et donc sur l'organisation du débat public, constitue en fait une censure a priori en rejetant dans l'insignifiance ou l'indifférence des informations volontairement minimisées, alors qu'elles mériteraient d'être largement diffusées sans être « *retouchées* ». A l'inverse, des sujets mineurs sont mis en scène pour faire diversion.

Il existe une aspiration libertaire à une communication universelle et gratuite, fondée sur la coopération et l'échange. Le numérique s'impose alors de façon incontournable (cf. Annexe 3). Internet présente de nombreux avantages : il peut favoriser le développement de la démocratie, du fait de l'égalité d'accès aux réseaux, de la quasi gratuité du système, du ton employé dans les débats, très direct. Il efface la distinction entre public et privé, professionnel et personnel, social et intime, il catalyse les émotions, il permet la mobilisation sociale sur la toile comme dans la rue. A l'instar de l'éclosion du printemps arabe par la transmission de messages sur les réseaux sociaux, appelant au rassemblement, ou des manifestations spontanées de lycéens lors de l'interpellation de la jeune fille qui a donné son nom à l'affaire « *Léonarda* ». Indéniablement, Internet facilite et abaisse le coût de la communication. Par le biais des courriers électroniques, des forums et des réseaux sociaux, le débat s'instaure et les citoyens peuvent accéder à des informations administratives, politiques, culturelles. Au sein de l'école, les élèves sont informés en temps réel des appréciations de leurs professeurs. Il contribue à améliorer la relation gouvernants/gouvernés. Les « *blogs* » d'hommes politiques recueillent quotidiennement les commentaires des citoyens. Internet

tend à regrouper les individus qui, isolés, n'auraient aucune chance de faire connaître leur opinion, mais qui se retrouvent dans le cadre d'actions collectives. En favorisant la pluralité d'opinions, Internet constitue une alternative intéressante à la « *dictature* » de la presse et fait contre-poids à une sorte de totalitarisme de la pensée souhaitée par le microcosme médiatique, ou au sein d'un même organe, qui ne laisse aucun choix au lecteur puisqu'il s'agit de la ligne éditoriale. Le journaliste est plus intéressé par la sanction interne de la profession que par celle du public. Lorsque le lecteur ne peut plus apprécier par lui-même, car il est soumis à la « *ligne* » de son journal (fait souvent reproché au « Monde »), il peut accéder à des forums, des sites qui, comme « *Agora Vox* » (cf. Annexe 4), diffusent en permanence des informations variées, sans oublier les médias de nature polémique comme le « *Canard enchaîné* » ou « *Médiapart* ».

Ainsi, quelques points de passage obligés ont-ils été énoncés en matière d'information pour accéder à la démocratie.

*
* *

II - L'INFORMATION EST SUJETTE A DE MULTIPLES IMPERFECTIONS QUI PEUVENT NUIRE A LA DEMOCRATIE.

21 - La qualité de l'information et les dérives du système.

Deux notions essentielles méritent ici d'être explicitées : La déontologie du journaliste et la protection des sources.

La déontologie du journaliste peut s'identifier à cinq textes-sources, socle de référence des journalistes en France, en raison de leur rôle historique ou de la production récente de groupes de réflexion au sein de la profession :

- La « *Charte d'éthique professionnelle des journalistes* » du SNJ de 1918, remaniée en 1938 puis en mars 2011 ;
- La « *Déclaration de principe sur la conduite des journalistes* » de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) de 1954 révisée en 1986 ;
- La « *Déclaration des devoirs et des droits des journalistes* » élaborée en 1971 à Munich par un collège professionnel syndical européen ;
- La « *Charte qualité de l'information* » rédigée en 2008 par un collège professionnel d'horizons variés à l'initiative des Assises internationales du journalisme (cf. Annexe 5) ;
- Le « *Projet de code de déontologie pour les journalistes* » proposé en octobre 2009 par un « Comité des sages » réuni à la suite des Etats Généraux de la Presse Ecrite (automne 2008) autour de Bruno Frappat.

Les règles déontologiques énoncées par ces textes, qui ne se contredisent pas mais se complètent, se déclinent sur les thèmes suivants :

- droit du citoyen à l'information ;
- responsabilité des éditeurs et des journalistes ;
- indépendance du journaliste et l'autorité éditoriale ;
- collecte de l'information ;
- traitement éditorial de l'information ;
- engagements personnels du journaliste.

Quant aux droits du journaliste, ils concernent :

- 1) le libre accès à toutes les sources d'information ;

- 2) le refus de toute subordination contraire à la ligne de l'organe d'information auquel il collabore ;
- 3) le refus d'accomplir un acte professionnel ou d'exprimer une opinion contraire à sa conviction ou à sa conscience ;
- 4) la consultation de l'équipe rédactionnelle sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction ;
- 5) l'application des conventions collectives et la sécurité matérielle et morale de son travail.

En particulier, s'agissant de la protection des sources, ces règles disposent que l'origine des informations publiées doit être clairement indiquée. Le recours à l'anonymat d'une source n'est acceptable que lorsqu'il sert le droit à l'information ; dans ce cas, le journaliste en avertit le public après avoir informé son supérieur hiérarchique de la nature de cette source.

Le journaliste respecte le secret à l'égard des personnes qui l'ont informé confidentiellement et veille à les protéger, ce qui ne l'autorise pas pour autant à se réfugier derrière le secret des sources pour asséner comme vérité première et absolue des informations invérifiables. L'information de source anonyme peut alors être assimilée à la lettre anonyme avec toutes les réserves qui la caractérisent.

L'extrapolation des droits des journalistes aboutit la plupart du temps à faire bénéficier les médias d'un traitement de faveur en contradiction avec les principes démocratiques.

Il est nécessaire de s'interroger sur plusieurs concepts :

- l'utilisation par les médias de documents obtenus de façon manifestement illégale (les documents volés de l'affaire Buisson), ce qui conduit à préciser les notions de complicité et de recel, car une administration ou un particulier dans la même situation serait poursuivi. Les médias sont-ils au-dessus des lois et peuvent-ils tout se permettre ?
- le choix de médias agissant de façon partisane - apparentée à la manipulation (cf. Annexe 6) - de publier une information au moment jugé le plus opportun, pour influencer sur un événement (des « affaires » anciennes resurgissent comme par hasard à la veille d'une élection) ;
- l'impartialité et l'objectivité de la presse quand 80 % des journalistes se revendiquent ouvertement de gauche contre 6 % de droite, les 14 % restants ne se prononçant pas. (Sondage de Marianne en 2012)¹.

22 - Les influences contradictoires qui s'exercent sur les media.

La priorité donnée à l'image sur le commentaire (le temps zéro de l'actualité annule la profondeur du temps historique), utilisée en flux ininterrompus laisse des impressions et donne libre cours aux interprétations personnelles. Si des messages sont délivrés, sans censure apparente, l'information, une des bases de la citoyenneté, n'apparaît plus prioritaire pour la majorité des médias. La télévision et la politique spectacle jouent un rôle prépondérant.

La vie démocratique s'affaiblit et le politique se dérègle. La démotivation civique se caractérise par une représentation du monde subie. Les médias imposent une vision du monde exempte de contrôle et déjouant toute forme de critique. Leurs produits sont conçus comme des objets de consommation. Les stratégies électorales et les prises de décisions politiques s'alignent sur les méthodes du marketing commercial. La temporalité réduite au court terme efface les différences entre les projets politiques. La politique se limite à l'horizon de la conquête du pouvoir, à travers un

¹ - Brice Teinturier, D.G. de IPSOS, a fait état d'un sondage récent : 75% des Français se disent « *manipulés par l'information* » et « *l'indépendance de la justice* » demeure la préoccupation principale des Français (cf. Annexe 7).

bavardage médiatique et la production de « *doxa* » (idée reçue), l'occultation concertée des problèmes fondamentaux ; le détournement d'un sujet crucial (la crise) au profit de sujets de société mineurs ; le délaissement de secteurs de population et de territoires ruraux et urbains (les silencieux, les invisibles).

Afin d'atteindre un plus large public, les media usent d'une simplification excessive et d'une information tronquée. L'information « *perroquet* », qui découle de ces pratiques, limite les sujets traités et multiplie les occasions d'autocensure par omission de certaines informations.

Une telle simplification se traduit par une insuffisance du rôle didactique. Pour l'Union Européenne, absence de continuité dans l'information et d'accessibilité pour un public moyen. Pourtant, les organisations de défense des consommateurs (Agora Vox, UFC-Que choisir ?) ne cessent de dénoncer l'opacité des méthodes d'élaboration des directives par la Commission, soumise aux groupes de pression industriels, financiers, écologistes, etc. qui finissent par influencer la prise de décision, même si celle-ci est contraire à la simple logique ou aux intérêts des consommateurs européens. Ainsi l'étiquetage précisant l'origine des viandes, souhaité par le Président de la République à la suite du scandale de la viande de cheval dans les lasagnes, s'est-il heurté « **aux règles byzantines de l'Union européenne** ». The « *Huffington post* », média d'origine américaine publié sur Internet (dont l'objectivité pourrait à son tour être mise en doute) a, pour sa part, comme l'a fait également « *Médiapart* », dévoilé le « *système de subventions du Parlement aux médias à vocation européenne* » ainsi que « *l'opacité des méthodes d'attribution* »².

A la fin de 2013, les eurodéputés avaient relevé de près de sept millions d'euros la ligne prévue pour le « *multimédia* », dans le budget 2014. Cela n'a pas suffi pour préserver Presseurop, qui a dû fermer. 30% du budget de la chaîne Euronews provient de subventions de la Commission, mais elle *s'engage à respecter des formats précis, à la fois pour l'information à chaud et le magazine, dictés par l'exécutif européen*. 12% du budget du site Euractiv consacré à l'actualité institutionnelle de l'UE correspond à des subventions. Même ainsi, les sites d'information existants, qu'ils soient uniquement visibles sur Internet, ou à travers la télévision ne parviennent pas à être largement diffusés, les médias nationaux leur accordant peu d'intérêt et le citoyen peu spécialisé dans un domaine donné ne perdant pas une partie de son temps à ce type de recherche.

La vérification des faits, peu fréquente, ne semble plus prioritaire. Lorsqu'un journaliste invoque « *le droit d'informer* » ou le « *droit à l'information* », il se réfère à son propre droit de présenter les faits comme il l'entend, sans vérification des faits énoncés, presque jamais au droit du public d'être informé avec exactitude et sincérité. Par ailleurs, lorsqu'un media commet une erreur, parfois grave, celle-ci ne peut être dénoncée que par la presse elle-même, ce qu'elle répugne à faire, en dehors de quelques journaux extrémistes.

Depuis vingt-cinq ans, d'importants **manquements à l'éthique** de la part de journalistes, de médias et du système médiatique dans son ensemble ont été enregistrés, en particulier : déformation de l'information, informations fausses, erreurs non rectifiées, truquages, publicité déguisée, diffusion de rumeurs non fondées, conflits d'intérêt, informations marchandées, non respect de la vie privée et de la dignité des personnes... La liste n'est pas exhaustive, au point que les critiques du public ont été de plus en plus nombreuses et de plus en plus sévères. La crédibilité des médias et des journalistes est gravement atteinte, ce qui porte un double préjudice : à ceux-ci d'abord, mais aussi aux citoyens-consommateurs d'information qui n'ont plus confiance dans l'information diffusée et ne disposent pas en permanence de l'information fiable à laquelle ils ont droit. Le

² -.Les articles 21 et 191 des règles d'application pour les subventions octroyées par le Parlement Européen à partir de 2013, stipulent que « *toutes les subventions octroyées au cours d'un exercice, à l'exclusion des bourses versées à des personnes physiques, sont publiées sur le site Internet des institutions communautaires au cours du premier semestre suivant la clôture de l'exercice budgétaire au titre duquel elles ont été attribuées* », en échange d'obligations éditoriales plus ou moins contraignantes.

fonctionnement démocratique est en question à cause de l'absence de temporalisation favorable à la distance critique, à la formalisation du débat, et à la confrontation des idées.

Les relations avec les milieux financiers, la recherche de l'audimat, les « scoops » exercent une pression, directe ou indirecte, sur les journalistes. Cette situation devient critique lorsque le média appartient à un groupe industriel. Une sorte de totalitarisme de la pensée souhaitée par le microcosme médiatique, ou au sein d'un même organe, s'instaure. Le choix des sujets est régi par une forme de dictature de l'idéologie, de la pensée unique. Les investissements dans la presse s'effectuent en fonction de la possibilité d'obtenir des subventions (cf. Annexe 8).

La corruption, à l'origine de dérives de la qualité de l'information, touche tous les pays de l'Union Européenne, à plus ou moins haute dose, à la faveur du cumul des mandats. En dehors de quelques scandales retentissants soldés par des mises en examen, cette pratique échappe aux yeux des citoyens « ordinaires ». Un récent rapport de la Commission Européenne l'estime à 76 % en moyenne (cf. Annexe 9). Cependant, si les enquêtes très médiatisées menées par notre pays ont permis d'obtenir des résultats sur le plan national, la participation à la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales est moins probante. La transparence dans les marchés publics, un atout pour la démocratie, est souvent ignorée.

Le vedettariat de quelques personnalités de l'information (cf. Françoise Giroud) et la qualification de 4^{ème} pouvoir - souvent associé à celui de 5^{ème} pouvoir (la finance) - ne sont pas surestimés. Leur influence discrète sur les dirigeants et les débats publics qu'ils animent conduisent à des prises de position surprenantes ou à un éclairage biaisé.

L'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), non accessibles à tous, présente cependant des inconvénients. Internet peut constituer un danger pour la démocratie, car son emploi demeure encore réservé à une élite éduquée, citadine et les efforts pour accroître le parc d'ordinateurs dans l'Education Nationale ne permettent pas aux enfants issus de milieux défavorisés d'y accéder (cf. Annexe 10).

Internet constitue une menace pour la vie privée. Il est devenu pratiquement possible aux « hackers » de s'introduire dans toutes les banques de données et les citoyens ne sont pas suffisamment avertis des risques qu'ils encourent du fait de l'existence des « cookies », des historiques de navigation, ou du fonctionnement de leur courrier électronique. En outre, de très nombreuses **informations fausses** circulent, accueillies au premier degré par des internautes ignorants (messages récents relatifs à la prétendue émission de pièces de monnaie turques susceptibles de confusion avec l'Euro, alors que ces pièces avaient été retirées de la circulation et remplacées depuis 2009). Les vidéos amateurs prises à l'aide de téléphone portables inondent les sites spécialisés, diffusant parfois des images que des journalistes conscients de leurs responsabilités hésiteraient à livrer en pâture au public.

Vecteur de calomnies, Internet entre en contradiction avec la démocratie, en propageant des idées racistes ou extrémistes qu'au nom de la même démocratie, les autorités répugnent à interdire. Enfin, il va sans dire qu'aucune vérification des faits, aucun tri entre l'essentiel et l'accessoire, aucune analyse politique sérieuse n'accompagnent la mise sur la toile de ces media « libres ».

Dans le nouvel « *espace public* » numérique, c'est le savoir-faire médiatique et non la représentativité qui détermine la légitimité.

23 - Les media, outil essentiel des politiques.

Le rôle de la communication est devenu incontournable pour les responsables politiques qui connaissent les risques de leur exposition sur le plan médiatique, et doivent donc conserver une certaine réserve, sans chercher à se faire valoir à tout prix, ce qui est néfaste. Pour être appréciés du peuple, ils croient pouvoir se comporter comme un citoyen « *ordinaire* ». Les médias les montrent dans leurs activités familiales, sportives. D'où l'erreur de jugement de certains d'entre eux qui croient pouvoir distinguer vie privée et vie publique. En politique, le respect de la vie privée ne peut être assuré qu'au détriment de la liberté d'expression. L'homme d'Etat ou la femme d'Etat ne peut rien cacher à ses concitoyens: il ou elle leur a fait don de sa personne. Mieux encore, il utilise certains aspects de sa vie privée, de sa vie familiale pour séduire les électeurs. Pour un citoyen public, l'article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (« *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance* ») connaît des limites. La Cour d'Appel de Paris, en son arrêt du 19 décembre 2013, a justement estimé que le droit du public à être informé sur un haut responsable de parti prime, « *en raison de son statut de personnalité politique de premier plan, sur le droit au respect de ce pan de sa vie privée* ».

Plus grave est le **discrédit de la parole publique (politique et médiatique), en raison de** promesses non tenues, de perte de foi démocratique, du sentiment croissant d'une violente coupure entre dirigeants et dirigés, de la désaffection et du désinvestissement politiques en rupture avec les habits de la démocratie révolutionnaire.

A un degré plus élevé, l'orientation de l'opinion publique dans le sens souhaité pour atteindre un objectif s'appelle propagande. L'information est altérée par la communication dont les techniques sont parfois proches de la manipulation (cf. Annexe 11). La communication d'aujourd'hui n'est que le nouveau visage de la propagande parlée ou écrite d'hier, qui visait à influencer les pensées et les actes d'une population au profit d'une autorité politique, économique ou religieuse. De nos jours, le pouvoir envoie des messages façonnés par des communicants et relayés dans le public grâce à la connivence des médias déjà abordée en amont.

Les manipulateurs font appel à l'émotivité de leur auditoire et emploient des arguments qui, bien que parfois convaincants ne sont pas nécessairement justes. Ils exploitent toujours les mêmes ressorts³ chez les individus qui forment l'opinion publique : l'intérêt personnel, l'idéologie, le respect de l'autorité, l'appel au bon sens au travers de la simplification, l'identité. Quant aux techniques, elles évoluent peu comme en témoignent les deux exemples qui suivent et qui sont volontairement déconnectés de l'actualité.

L'affaire Dreyfus est le symbole moderne et universel de l'iniquité au nom de la raison d'Etat. C'est une erreur judiciaire qui a été nourrie par une presse dupée par un gouvernement affaibli et soutenu par une institution militaire complice.

Quand l'affaire éclate, la France vient d'affronter trois crises : le boulangisme en 1889, le scandale de Panama en 1892 et la menace anarchiste. La déchirure provoquée par l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine alimente les nationalismes les plus extrêmes. Dans ce contexte difficile, pour rehausser son image le pouvoir politique n'hésite pas à :

- détourner l'attention des Français de ses insuffisances en transformant une banale affaire d'espionnage en affaire d'Etat ;
- créer un problème et à y apporter une solution en désignant sans tarder le capitaine Dreyfus comme coupable ;
- fabriquer de faux documents ;
- faire appel à l'autorité et au témoignage en citant de hauts responsables militaires aux ordres comme témoins à charge ;

³ - MICE : Money, ideology, compromise, ego (cf. Annexe 11).

- utiliser la peur latente du public vis-à-vis du danger allemand pour le plonger en situation de réceptivité passive et rendre ainsi la culpabilité de l'accusé plus crédible ;
- employer des mots vertueux comme le patriotisme opposé à la trahison ;
- procéder au glissement sémantique qui associait antisémitisme à tiédeur nationaliste.

La deuxième guerre d'Irak permet d'aborder ces techniques dans un contexte plus contemporain. Les Etats-Unis ne reculent pas devant différentes stratégies :

- la distraction consistant à masquer les intérêts pétroliers en dénonçant une absence de démocratie intolérable ;
- la création d'un faux problème, celui de la prolifération nucléaire, pour mobiliser l'opinion internationale ;
- la dégradation en dénonçant avec constance successivement, les crimes accumulés de Saddam Hussein (gazage des Kurdes, répression impitoyable des Chiites et abandon sans remords de son pays à la famine) ;
- le différé qui rendait la guerre, après un patient processus de mise en condition, comme une solution douloureuse mais nécessaire ;
- le maintien du public dans l'ignorance, car le renversement du dictateur ne réglait pas les questions de fond d'un pays écartelé entre différentes communautés.

N'oublions pas, chaque jour, l'utilisation de l'ostracisme vis à vis des intellectuels ou des journalistes qui ne se conforment pas au politiquement correct, la diabolisation ou la simplification réductrice des idées de l'adversaire, la tentative de culpabilisation dont la repentance n'est qu'un exemple.

Les media, auparavant sphère de liberté, mais ayant évolué, ont désormais également le pouvoir de manipuler, par la diffusion d'« *informations* » supposées telles, la dissimulation ou la modification de faits ou de données. Le principal danger provient de la dynamique environnementale des transmetteurs d'informations. Il ne leur reste plus qu'à fonctionner alternativement entre « *matraquer et séduire* ».

Les partis politiques ne sont pas à la traîne. On dit ce que le peuple a envie d'entendre, peu importe la logique. Le vocabulaire employé joue un rôle dans la reconnaissance de l'idéologie du groupe. C'est ainsi que, partout en Europe, la montée du populisme peut menacer la démocratie.

24 - L'information considérée dans l'intérêt général.

L'affaire « *Snowden* », révélatrice à cet égard de la frontière ténue entre la nécessité de la transparence envers les citoyens et la divulgation d'informations nuisibles à l'Etat. Un citoyen peut-il, sous couvert de l'intérêt général, révéler des faits dont il a eu à connaître dans l'exercice de ses fonctions ? Cela est contraire au devoir de réserve de tout fonctionnaire, mais un agent sous simple contrat à durée limitée aurait-il davantage de droits dans ce domaine ?

Le secret-défense doit en effet, envers et contre tout, être préservé. Face aux abus des services de contre-espionnage de certains Etats qui, comme ce fut le cas récemment aux Etats-Unis, sous couvert de lutter contre la menace terroriste, interceptent toutes les données relatives à la vie privée des citoyens et même des dirigeants d'Etats étrangers amis, des individus se sont arrogés ce droit, au mépris de toute déontologie. Les poursuites engagées par le Département d'Etat contre « *Snowden* » constituent le dernier avatar dans ce domaine. Mais il ne manque pas de disciples et les « *lanceurs d'alertes* », dont la tâche est facilitée par les réseaux Internet, tendent à se multiplier (cf. Annexe 12). Ces pratiques, censées défendre la démocratie, la liberté d'expression et le respect du citoyen, sont cependant jugées sévèrement dans notre pays et en Europe (selon un sondage, 30% seulement de la population française s'y déclarerait favorable) comme d'ailleurs le sont les écoutes illégales (affaire des fadettes). Il existe donc une pratique insuffisante de l'autocensure, la

divulgarisation d'informations secrètes ou l'entrave à l'activité du Parlement. En effet, la loi garantit aux citoyens la liberté de s'exprimer, elle ne leur garantit ni l'infailibilité, ni le talent, ni la compétence, ni la probité, ni l'intelligence, ni la vérification des faits, qui sont à la charge du journaliste et non du législateur.

Pourtant, dans nos pays européens, il ne semble pas possible de punir les abus de la liberté d'expression, les opinions dommageables à l'honneur, à la dignité ou à la sécurité d'autrui et à la paix civile sans porter atteinte à cette liberté elle-même, ou conduire aux effets néfastes d'un contentieux ultérieur, par son rebondissement médiatique préjudiciable à la victime.

L'intelligence économique procède du même principe. Les entreprises, les administrations s'efforcent de communiquer sur leur potentiel ou leurs réalisations. Le transfert de technologie exigé par de nombreux pays émergents lors de la conclusion de contrats de fourniture de matériel (centrales nucléaires, avions) au nom de la démocratisation issue de la mondialisation, se heurte à des risques non négligeables tant pour l'utilisation susceptible d'être faite de ces technologies que sur la concurrence commerciale. La plus grande prudence doit donc être observée quant aux révélations à faire sur une technique, un nouveau procédé, l'acquisition d'images numériques, les moyens mis en œuvre, au plan interne comme vis-à-vis de l'extérieur. Ce fonctionnement peut être jugé anti-démocratique, pourtant il garantit la survie de l'entreprise face à des concurrents redoutables.

En conséquence, la démocratie souffre lorsque l'information est tronquée, détournée, manipulée, tant par les media que par les politiques dont elle devient un instrument de pouvoir.

*
* *

III - L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'INFORMATION PEUT CONTRIBUER A UNE MEILLEURE DÉMOCRATIE EN EUROPE.

31 - L'opinion publique, élément indissociable des critères à prendre en compte par les dirigeants.

Le temps n'est plus, tout du moins en Europe, où la politique se construisait dans le secret des cabinets. Désormais la moindre consultation, la moindre décision en Conseil des Ministres est connue avant même la sortie de la salle de réunion. Ce qui incite les dirigeants européens à tenir le plus grand compte de l'opinion publique, afin d'éviter que celle-ci ne s'exprime de façon violente « *dans la rue* » (manifestations, grèves dures,...). C'est pourquoi les sondages revêtent une importance considérable, si tant est qu'ils soient fiables.

Les dirigeants sont donc conduits à accepter dans certains cas la désapprobation générale d'une décision, comme cela s'est vu lors du rejet du Contrat Première Embauche (C.P.E.). Lorsque le pouvoir s'exerce dans la rue, il est souvent associé à la caisse de résonance des médias : Le pouvoir exécutif est alors invité à réagir aux émotions publiques. Le pouvoir judiciaire n'est plus dans l'obligation bien démodée de sérénité et finit par se soumettre à l'opinion immédiate. Le pouvoir législatif n'aura bientôt plus que la capacité de formaliser des décisions déjà prises... « *démocratiquement* ». Le peuple, lui-même, ainsi censure les institutions démocratiques.

Mais comme ce ne sont pas toujours ceux qui crient le plus fort qui ont raison, les gouvernants ont tout intérêt à ne pas ignorer la « *majorité silencieuse* » ni les « *minorités nationales* ». Comme le suggère le philosophe allemand Jürgen Habermas, l'État de droit doit pouvoir garantir aux minorités le respect le plus complet de leur identité, moyennant quoi la citoyenneté serait revalorisée.

32 - L'information, moyen utile pour faire prévaloir l'intérêt général sur l'intérêt particulier.

L'attention des gouvernements doit être appelée sur des pratiques qui aboutissent à de véritables empires de presse en les empêchant de se constituer, par une législation appropriée, (du type des lois anti-trust). Les subventions accordées aux organes de presse en difficulté pour leur permettre de survivre ont atteint un niveau incompatible avec le respect de l'intérêt général ; de même les salaires versés aux journalistes en vue devraient être, en période de crise, ramenés à de plus justes proportions, et l'abattement fiscal spécial supprimé. La presse gagnerait à plus d'indépendance si elle était moins soumise financièrement aux autorités étatiques. Dans son Rapport de septembre 2013, la Cour des Comptes, notant que le plan d'aide pour 2009-2011, loin de permettre l'assainissement de la situation, n'a même pas permis le retour au niveau de 2008, avec 5 milliards d'euros de subventions, a invité le gouvernement français à une modernisation du système d'aides, qui ne correspond plus aux véritables besoins de l'ère numérique. L'Agence France-Presse, dont l'Etat est le principal client, disposait en 2013 d'un crédit de plus de 119 M €. *Le Monde* et le *Figaro* se situent en moyenne pour la période 2009-2011 dans la tranche 17-18 M €, *La Croix* et *Libération* dans celle de 10 M €. Quant au journal *L'Humanité*, qui a reçu plus de 6 M €, il a vu sa dette de 4 M € effacée en ce début d'année.

La Cour des Comptes a donc préconisé à juste titre la simplification et la concentration en direction de la presse d'information politique générale, et de la transition technologique de la filière, ainsi qu'une réflexion sur les tarifs postaux préférentiels et le taux de TVA ramené au taux minima de 2,1%. Pour sa part, le Sénat a voté en faveur de la suppression de l'exonération fiscale personnelle de 7 650 €, sauf pour les journalistes gagnant moins de 4 000 € nets par mois. Ces mesures protègent la démocratie.

Il importe de proscrire l'intrusion des méthodes de la publicité ou du marketing dans les organismes de service public. S'agissant des pratiques dissimulées pour défier les entreprises concurrentes, les autorités européennes pourraient promouvoir la généralisation de « *Politiques d'intégrité* » en s'inspirant d'initiatives comme celles mises en œuvre aux Pays-Bas (Bureau pour l'intégrité du secteur public), en Slovénie (classement des municipalités en fonction de critères, dont la transparence des marchés publics, la déontologie, la disponibilité des données d'intérêt public), au Royaume Uni (législation répressive) ou en Allemagne (diffusion de brochures listant les mesures de prévention).

33 - Le rôle pédagogique de l'information, aspect à développer avec un effort sur la formation des journalistes.

Vis-à-vis du citoyen (exemple des « *petites universités populaires* » en milieu rural) la formation doit commencer dès l'enfance au sein du milieu scolaire ou à travers l'exemple familial. L'enfant ne doit pas être abandonné à sa consultation irraisonnée de sites sur la toile, dont l'idéologie incontrôlée attaque les principes de la démocratie. Il doit être éduqué à discerner le vraisemblable du vrai et du faux, habitué à exercer son sens critique. Cela le conduira à se méfier des dangers qui le guettent personnellement et de ceux qui menacent la démocratie.

Au sein des organes de presse, une incitation à trier et approfondir les informations qu'ils livrent au public serait la bienvenue. Des initiatives récentes comme celle du quotidien « *Le Monde* » qui, dans sa « *Charte des Décodeurs* »⁴ promet d'offrir au lecteur une information vérifiée, expliquée avec des mots simples, mentionnant explicitement la source, donnant lieu à des échanges, notamment par les réseaux sociaux ne peuvent être qu'approuvées (cf. Annexe 13).

⁴ - Les Décodeurs (Charte mise en forme en mars 2014) : « *Les décodeurs du Monde.fr vérifient déclarations, assertions et rumeurs en tous genres ; ils mettent l'information en forme et la remettent dans son contexte ; ils répondent à vos questions* » (cf. Annexe 13).

Pour mieux apprécier les commentaires des journalistes, il faut tenir compte de la qualité respective de leurs centres de formation, définie en fonction de certains critères (*Le Figaro* en a retenu 9). Le nombre de journalistes titulaires de la carte de presse a baissé en 2011 pour la deuxième année consécutive. Depuis 2008, ils sont de plus en plus nombreux à être pigistes ou en CDD (7 659), et de moins en moins en CDI (27 673). Une observation encore plus flagrante chez les moins de 26 ans: ils sont 35,4% à être rémunérés à la « *pige* » et 36% en CDD, contre seulement 27,8% en CDI. En revanche, aux 14 écoles reconnues par la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Journalistes (CPNEJ) s'ajoutent autant d'autres formations notamment universitaires qui délivrent un diplôme reconnu par l'Etat, mais non par la profession. Cependant 16% seulement des journalistes titulaires de la carte de presse sont passés par une école reconnue. La détention d'un diplôme reconnu accélérerait donc également l'obtention d'un emploi.

Il serait temps d'exiger, quand l'intérêt public est en jeu, la révélation des sources. Le secret des sources n'a pas pour objectif de protéger le journaliste, mais son informateur. Le journaliste n'est pas dispensé de la charge de la preuve et, s'il se rend coupable de la diffusion d'une fausse information, il doit être sanctionné très sévèrement, à la hauteur du pouvoir exorbitant dont il bénéficie. La possibilité de révéler sa source à un juge chargé du contrôle de la véracité de l'information diffusée constituerait une meilleure garantie pour le journaliste lui-même. En cas d'abus de révélations fallacieuses, une sanction lourde pourrait être infligée. En outre, l'attribution généreuse de cartes de journalistes à des individus qui n'ont pas les qualifications suffisantes ou qui ne justifient pas d'une certaine expérience dans la profession ouvre la voie à ce type de dérives. La qualité professionnelle des journalistes devrait être mesurée par le classement en catégories pour l'attribution des cartes.

Il faut sanctionner les conflits d'intérêts (liens familiaux entre financiers, journalistes et politiques). Montesquieu, dans « *De l'esprit des Lois* » a mis en avant la théorie de la séparation des pouvoirs, fondement de toute démocratie, théorie reprise et affirmée dans la Constitution française de 1958. Les media, ce fameux 4^{ème} pouvoir déjà évoqué, souffrent cependant de suspicion concernant leur impartialité tant la collusion entre les sphères médiatiques, politiques et financières sont avérées. Lorsqu'un Chef d'Etat forme couple avec une journaliste célèbre, entraînant de nombreux problèmes de protocole, entre autres, cela ne constitue malheureusement pas un cas d'espèce et soulève la question de l'indépendance des journalistes.

Le journal « *l'Express* », dans les années 60, piloté par **Jean-Jacques Servan-Schreiber** et **Françoise Giroud** semble avoir donné le ton pour que se développe un journalisme politique de séduction, conforté encore aujourd'hui par des exemples variés : **Michèle Cotta** et **Albert Chalandon**, **Anne Sinclair** et **Dominique Strauss-Kahn**, **Christine Ockrent** et **Bernard Kouchner** ou encore **Marie Drucker** et **François Baroin** pour ne citer que les plus connus. Rien de très étonnant puisque les journalistes et les politiques viennent du même monde et fréquentent les mêmes écoles ; Sciences-Po et une école de journalisme pour les uns, Sciences-Po et l'ENA pour les autres. Même terreau social élevé, même cursus universitaire, même réseau. Ainsi 53 % des journalistes ont des parents cadres supérieurs. Et que dire des relations intimistes liant tellement les journalistes aux politiques que **Carla Bruni** a été le témoin de mariage de **Christophe Barbier**, accompagnée par son mari, ès-qualité en 2008. Les conséquences de tels « *attelages* » peuvent conduire à des situations étonnantes à tout le moins comme, par exemple, le choix par **Nicolas Sarkozy** de mettre **Christine Ockrent** à la tête de France Monde (holding destiné à coiffer l'audiovisuel public français) alors que son mari était ministre dans le gouvernement en place. Ou encore la nomination d'**Audrey Pulvar** à la tête du mensuel « *les Inrockuptibles* » appartenant à **Mathieu Pigasse**, également vice-président de la banque Lazard, choisie par Bercy dont dépend **Arnaud Montebourg** pour conseiller le gouvernement sur le projet de la future banque d'investissement. Ces liaisons mettent en évidence l'extrême proximité existant entre la haute sphère journalistique parisienne et le monde politique. Le monde médiatique, et par voie de conséquence le monde financier qui le contrôle, font maintenant partie intégrante du pouvoir tout

court. Il convient donc de douter de l'impartialité des médias et de faire en sorte, par des contrôles de la puissance publique, que les organes de presse aient à cœur d'informer objectivement les citoyens et de jouer ainsi le rôle de contre-pouvoir qu'ils revendiquent ?

Une autre mesure importante consiste à soutenir la mission du CSA en vue de veiller à l'application des règles émises. Dans sa Recommandation n° 2013-04 du 20 novembre 2013 relative au traitement des conflits internationaux, des guerres civiles et des actes terroristes par les services de communication audiovisuelle, cette Haute Autorité a notamment cité la Dignité de la personne humaine, l'Ordre public et l'honnêteté de l'information ainsi que la Protection des personnes. D'autre part, la multiplication des « *affaires* » dans lesquelles des enregistrements sonores ont été réalisés, puis divulgués, des écoutes téléphoniques effectuées à la limite de la légalité, rendent urgent un nécessaire encadrement de ces pratiques. En principe, les dispositions des articles 100 et suivants du code de procédure pénale prévoient que le juge d'instruction peut prescrire des écoutes téléphoniques en précisant l'information qui les motive. Il existe toutefois une ambiguïté sur la légalité d'écoutes d'un dialogue entre un avocat et son client, selon que le premier est ou non soupçonné de participation à des faits constitutifs d'une infraction. L'exemple des faits reprochés à la NSA américaine montre que la dérive est proche où tout citoyen pourra faire l'objet d'une écoute préventive, ce qui est parfaitement contraire au respect des libertés individuelles propre à toute démocratie. Les écoutes téléphoniques ne devraient donc être contrôlées qu'a posteriori, sous l'autorité d'un magistrat extérieur à l'instruction et pour les seuls besoins de l'enquête concernée. Il convient également d'empêcher toute révélation sur la conduite d'une instruction, ou l'expression d'une opinion de caractère politique sur l'affaire en cause, et donc de sanctionner très sévèrement toute personne à l'origine d'une fuite sur des éléments confidentiels d'une procédure en cours.

34 - La puissance de l'information, force que l'Europe doit apprendre à utiliser pour faire partager ses valeurs démocratiques.

L'Europe doit, de toute urgence, définir un nouveau projet d'avenir stimulant pour les Européens par approfondissement et interactivité plutôt que poursuivre un élargissement dont les limites géographiques sont de plus en plus difficiles à définir. Les partenariats proposés aux Etats situés à l'est de l'Union suscitent de faux espoirs et engendrent dans ces pays des troubles politiques et sociaux. Il conviendrait plutôt de relancer le processus d'intégration sur le plan interne en fédérant les Etats désireux d'action commune dans les domaines de l'économie, des relations extérieures et de la défense. C'est le modèle européen de coopération entre les Etats membres qui est susceptible de séduire les Etats émergents et non le foisonnement de directives sur les sujets les plus divers.

L'Europe s'est dotée d'un arsenal de textes fort utiles (dont la Charte des droits fondamentaux), mais peu de citoyens européens en connaissent réellement la portée. Plutôt que de s'efforcer de créer de nouvelles bases institutionnelles, l'Union aurait tout intérêt à mieux diffuser les informations relatives à la convergence, souligner ce qui unit plutôt que ce qui divise les pays européens. L'Europe est traversée par des courants antagonistes : la tendance atlantiste et libérale, et l'esprit communautaire et social ; la fédération d'Etats-nations et les Comités de régions. L'expert comprend lesquels de ces courants se réclament plus que les autres de la démocratie. Pourtant les citoyens ne sont pas mieux informés de leurs droits et devoirs. L'Union européenne devrait être conçue comme une entité politique associant plus étroitement le citoyen et capable d'agir dans le champ social. En affirmant mieux son union politique sur la base d'institutions fortes respectant le principe du maintien de l'Etat-nation, plus que sur l'économie et la croissance, l'Europe gagnerait davantage sur le plan de la démocratie. Les valeurs communes, notamment culturelles, sont susceptibles de mieux rassembler les citoyens européens en référence à la mondialisation, en vue de contrer l'« *euroscepticisme* ». L'Union européenne doit jouer la carte de l'évolution vers la société technologique en favorisant la consultation, la délibération publique des politiques, l'évaluation des normes et décisions de la Commission, avec des associations de lecteurs, de téléspectateurs, des

universitaires, des jurys d'usagers. L'usage de ces droits serait facilité par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

L'Europe doit parler d'une voix. Un service d'information à vocation citoyenne, dans le prolongement de ce qui se fait déjà avec les sites électroniques des institutions européennes, interactif, fondé sur une technologie et une norme standards pour en faciliter la transposition, permettrait en effet aux citoyens européens de s'informer, de poser des questions, d'obtenir des données économiques, sociales, politiques ou techniques, de débattre et de communiquer leur opinion. Ainsi, la législation européenne devrait suivre l'exemple de la France qui a réduit à 2,1 % le taux de TVA applicable à la presse en ligne, tout comme à la presse écrite, afin de faciliter la multiplication de ce type d'organes. Le domaine de l'audiovisuel constitue donc un secteur particulièrement sensible. Conformément au livre vert publié en avril 2013 par la Commission, un débat public devait être engagé sur la convergence des services de média et des moyens de leur acquisition, à travers le programme « *Europe créative* ». Le citoyen doit désormais être invité à une participation au débat, à une analyse, à des suggestions, et une action doit être entreprise en direction des élèves et des étudiants afin de promouvoir une culture de citoyenneté européenne. Un tel débat devrait en outre être plus largement porté à la connaissance du public et devenir véritablement interactif. L'appel lancé par plusieurs associations européennes : « *Plus d'Europe à la télé, c'est moins de populisme dans les urnes !* » est significatif à cet égard.

Il conviendrait également de soutenir les initiatives indépendantes pour créer une agence de presse européenne, du type de Presseurop ou d'Euractiv (fondée en 1999), accessible sur Internet et dotée d'un blog, ou comme Euronews. Cet organe d'information télévisuelle, qui émet depuis 1993 dans la plupart des langues européennes, s'est engagé en 2005 à remplir une « *mission d'information européenne* », aux termes d'un accord avec l'Union. En contrepartie, elle s'est assurée une situation financière stable pendant cinq ans, en recevant 5 millions d'euros de subvention par année, soit un total de 25 millions d'euros. Comme dans de nombreux secteurs, les entités responsables existent, mais ne sont pas suffisamment connues du public et les informations transmises, pas suffisamment attractives pour être relayées par les journalistes nationaux. D'autre part, ces agences de presse devraient pouvoir conserver leur indépendance d'esprit et l'objectivité des informations, alors que l'Europe elle-même est sans cesse tiraillée entre les divers courants européens et l'influence atlantiste.

La campagne pour les élections européennes doit revêtir un aspect exceptionnel afin que les citoyens soient bien conscients des enjeux. La présidence de la Commission et, partant, l'équipe des commissaires, demeure un pôle central pour l'évolution de l'Europe au cours des prochaines années dans un sens moins technocratique et plus proche des besoins réels des citoyens. Une Europe plus démocratique passe par une meilleure information des citoyens européens. Il importe donc de créer une structure qui, sur une base hebdomadaire, rendrait compte des travaux de la Commission ou du Parlement, et qui serait relayée par l'agence européenne de presse. Il s'agirait de fixer des cahiers des charges et de les faire respecter en effectuant régulièrement des audits.

Internet tend peu à peu à déplacer le mode de fonctionnement de la démocratie et de la représentation à la participation. Le système électoral pourrait être révisé, afin de réduire le taux d'abstention croissant constaté dans certains pays européens. En amont des élections, lors des campagnes électorales, Internet constitue déjà un moyen largement utilisé pour transmettre le matériel de base du citoyen, même si, en Europe, le slogan « *dégage* » relayé par Facebook comme lors du « *printemps arabe* » demeure impensable, la légitimité politique ne pouvant être issue que des urnes. Il faudra donc organiser le contrôle démocratique des serveurs et des sites, qu'une autorité européenne, jouant le rôle de la CNIL, pourrait conduire. Les moteurs de recherche y sont encouragés par la crainte de subir une action judiciaire dans un pays qui est un marché important (Google en France), mais au niveau européen, une injonction de la Commission pourrait produire le même effet.

La démocratie participative doit être encadrée de façon à éviter le rejet pur et simple des demandes formulées dans le cadre des pétitions au Parlement Européen et de l'initiative citoyenne européenne à la Commission, prévues par le Traité de Lisbonne. En fait, sur une vingtaine de dossiers déposés, peu ont franchi les obstacles imposés par les textes (un million de signatures émanant de plusieurs pays). Tel est le cas de « *Un de nous* » (contre la recherche sur l'embryon humain) : 957 677 signatures soit 96% de l'objectif et le quota atteint dans 10 pays ; « *l'eau et l'assainissement sont un droit humain !* » : 1 529 531 signatures et le quota par pays atteint dans 10 pays. En revanche, l'« *Initiative Européenne pour le Pluralisme des Médias* », enregistrée le 5 octobre 2012, qui vise à harmoniser les règles nationales, empêcher les conflits d'intérêts avec les instances politiques, préserver l'indépendance des organes de régulation et de contrôle des médias n'avait encore recueilli à la fin de 2013 que 12 000 signatures sur 1 million exigées.

Enfin des instances de communication et d'échange d'information devraient être aménagées au niveau des députés européens (avec leurs électeurs) et de la Commission (avec les groupements professionnels), ce qui permettrait de mettre en contact les parlements nationaux et régionaux entre eux (communication horizontale) et ces parlements avec le Parlement européen (communication verticale dans les deux sens) de façon à créer cet espace public européen, par la liberté de communication.

La France, et les Etats européens se doivent de dépasser les obstacles rencontrés sur la voie d'une saine information en montrant l'exemple de la maturité intellectuelle et civique alliée à une dynamique de croissance, seuls éléments susceptibles de conduire au bon exercice de la démocratie.

*
* *

Le rôle de l'information dans une société démocratique est crucial. Les politiques se sont préoccupés, depuis que les moyens de diffusion de l'information existent, et tout particulièrement depuis leur accélération et leur caractère interactif croissant, de réglementer et de fixer un cadre à cette transmission. Dans l'Europe communautaire, les traités ont été peu à peu complétés de sorte que les moyens d'information soient largement offerts aux citoyens. Les textes existent et sont même abondants, mais la difficulté consiste à les faire appliquer et à les mettre à la disposition du public.

Or, l'actualité récente nous conduit à constater que cette condition nécessaire est si mal remplie que l'information aboutit à détruire les fondements de la démocratie.

« Bien informés, les hommes sont des citoyens ; mal informés, ils deviennent des sujets. »
(Alfred Sauvy.)

L'insuffisance de vérification des faits livrés en pâture à des citoyens gavés de nouvelles les plus fantaisistes associée au non-respect des règles élémentaires de la discipline judiciaire avec la violation permanente du secret de l'instruction nuit au bon fonctionnement d'une société démocratique. Lorsque des organes de presse peu scrupuleux s'emparent de façon difficilement avouable d'éléments dont ils se servent ensuite comme d'une arme redoutable, notamment avec la mise au jour des « *affaires* », la démocratie n'y trouve plus son compte.

Enfin lorsque le citoyen est noyé dans un flot d'informations dont il ne parvient plus à démêler le vrai du faux, l'outrance dans l'information alimente la rumeur et tue la démocratie !

C'est en fin de compte par une information diffusée de façon claire, compacte et sincère que la démocratie trouvera à s'exercer dans les meilleures conditions. Les media, relais indispensable mais

pas toujours unique des trois principaux pouvoirs constitutionnels, doivent s'efforcer, au lieu de privilégier l'information immédiate, de développer des articles de fond, des études et des reportages objectifs. Dans un monde en plein bouleversement, la démocratie n'est pas à l'abri, dans nos sociétés européennes, du langage des sirènes. Si l'information peut être considérée comme la clé ouvrant la voie à la démocratie, il ne faudrait pas qu'elle soit également celle qui la ferme.

Annexes.

Annexe 1 : **La liberté de la presse de nouveau mise à mal en 2013.**

Annexe 2 : **Tableau de la participation à des élections.**

Annexe 3 : **Internet : un bienfait ou un danger pour la démocratie ?**

Annexe 4 : **AGORAVOX : Pouvoir des médias, atout ou danger de la démocratie ?**

Annexe 5 : **Charte Qualité de l'Information.**

Annexe 6 : **Manipulation des masses.**

Annexe 7 : **Sondage IPSOS sur les Français et la démocratie.**

Annexe 8 : **De la presse en démocratie : La révolution médiatique et le débat public.**

Annexe 9 : **Rapport anticorruption de l'Union Européenne.**

Annexe 10 : **Les Technologies de l'Information et de la Communication.**

Annexe 11 : **Manipulation mentale.**

Annexe 12 : **Analyse : LANCEURS d'ALERTE.**

Annexe 13 : **Les décodeurs, mode d'emploi.**

Annexe 1

La liberté de la presse de nouveau mise à mal en 2013.

Marine Penner, éditée par Yves Clarisse
Reuters-12/02/2014

PARIS (Reuters) - La liberté de la presse s'est fortement dégradée en 2013 dans plusieurs pays occidentaux, notamment aux Etats-Unis, victime de la lutte contre le terrorisme, selon le classement mondial annuel établi par l'ONG française Reporters Sans Frontières (RSF) publié mercredi.

Sur les 180 pays passés en revue, la Finlande, les Pays-Bas et la Norvège constituent une nouvelle fois le trio de tête des pays les plus respectueux de la liberté de la presse tandis que le Turkménistan, la Corée du Nord et l'Érythrée demeurent les « *pires trous noirs* » de l'information.

Sans surprise, les pays en guerre se retrouvent dans la deuxième partie du classement, quand ce n'est pas en queue de peloton, à l'image de la Syrie, théâtre d'une guerre civile sanglante depuis mi-mars 2011, (177^{ème} place).

« *Les journalistes représentent des cibles pour le gouvernement de Bachar al Assad comme pour les milices extrémistes rebelles* », note l'ONG.

Quatre journalistes français sont actuellement retenus en otages, depuis juin 2013, en Syrie : Didier François, Edouard Elias, Pierre Torrès et Nicolas Hénin.

En Afrique, le Mali, où la France est intervenue début 2013 aux côtés des forces maliennes contre des groupes djihadistes armés, poursuit sa chute pour atteindre la 122^{ème} place.

La France cède une place et occupe dorénavant le 39^{ème} rang, derrière l'Allemagne (14^{ème}, +3) et le Royaume-Uni (33^{ème}, -3).

Victime collatérale des conflits et des guerres, la liberté de la presse pâtit également de « *l'argument sécuritaire utilisé abusivement par certains gouvernements pour restreindre la liberté de l'information* », relève RSF. « *Invoqué trop facilement, la protection de la sécurité nationale empiète sur les acquis démocratiques.* »

A l'image des Etats-Unis, qui passent à la 46^{ème} place, soit 13 de moins, pour leur « *chasse aux sources et aux lanceurs d'alerte* » à l'issue d'une année marquée par les révélations d'Edward Snowden sur les programmes de surveillance américains.

L'ancien consultant de l'Agence de Sécurité Nationale (NSA) a été inculpé d'espionnage et s'est réfugié en Russie.

Le Royaume-Uni, qui s'est illustré par ses pressions sur *The Guardian*, marche dans les pas des États-Unis, estime l'ONG, qui s'inquiète également de la situation en Turquie (154^{ème}) ou en Israël (96^{ème}), où, sous couvert de lutte contre le terrorisme, les gouvernements rognent sur la liberté de la presse.

SITUATION PRÉOCCUPANTE :

En France, la décision rendue, en juillet 2013, par la cour d'appel de Versailles est responsable de la dégradation.

La justice avait ordonné au *Point* et à *Mediapart* de retirer de leurs sites internet les retranscriptions des enregistrements pirates réalisés chez Liliane Bettencourt, une décision qui constitue une « *grave violation de la liberté de la presse* » estime RSF. Le Guatemala a également connu une forte dégradation de la liberté de la presse, avec un doublement du nombre d'agressions de journalistes par rapport à l'année précédente et quatre assassinats. Le pays occupe désormais la 125^{ème} place (-29). Même tendance observée au Kenya (90^{ème}, -18) ou au Tchad (139^{ème}, -17), ou encore en Grèce (99^{ème}, -14), touchée par une crise économique et les « *poussées de fièvre populiste* ».

La situation demeure préoccupante en Egypte (159^{ème}) où si la destitution du président Mohamed Morsi par l'armée a libéré une partie des médias, elle a dans le même temps provoqué « *une chasse aux journalistes proches des Frères musulmans* ».

Quant à la Russie, qui accueille actuellement les Jeux Olympiques d'hiver à Sotchi, elle occupe la 148^{ème} place (+1).

L'Afrique du Sud gagne quant à elle 11 points et grimpe à la 42^{ème} place avec la décision du chef de l'Etat Jacob Zuma de ne pas signer une loi jugée liberticide pour la presse.

Sept indicateurs sont pris en compte par Reporters sans Frontières pour établir ce classement : le niveau des exactions, l'étendue du pluralisme, l'indépendance des médias, l'environnement et l'autocensure, le cadre légal, la transparence et les infrastructures.

Annexe 2.

Tableau de la participation à des élections
diverses successives
jusqu'aux élections municipales 2014 : plus de 38 % d'abstention, taux historique.

Laurent de BOISSIEU : France politique - 2012

Participation aux élections depuis 1958 (%)												
	référendum	présidentielle		législatives		européennes	régionales		cantonales		municipales	
		1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour		1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
2014											63,70	61,28
2012		79,48	80,35									
2011									44,32	44,77		
2010							46,33	51,22				
2009						40,63						
2008									64,88	55,47	66,54	65,20
2007				60,42	59,98							
		83,77	83,97									
2006												
2005	69,37											
2004						42,76						
							60,84	65,66	63,91	66,48		
2003												
2002				64,42	60,31							
		71,60	79,71									
2001									65,48	56,25	67,38	66,05
2000	30,19											

Annexe 3

Internet : un bienfait ou un danger pour la démocratie ?

le 30 05 2006

QUELQUES DATES CLÉS :

1969 : Création par le Département américain de la Défense d'un réseau reliant plusieurs gros centres de calcul et des systèmes radio et satellites : Arpanet. Ce serait l'ancêtre d'Internet.

Les années 1980 : Arpanet voit son intérêt stratégique faiblir avec la fin de la guerre froide. Les chercheurs et les universités se dotent de réseaux personnels qui s'interconnectent progressivement. Il devient alors possible d'atteindre un ordinateur de n'importe quel réseau depuis un autre ordinateur à partir du moment où il est connecté à un réseau.

1989 : Un chercheur du Centre Européen pour la Recherche Nucléaire (CERN) à Genève met au point un nouveau mode de communication permettant de faire des liens hypertextes. C'est l'apparition du Web qui utilise l'Hyper Text Mark-up Language (HTML).

Fin novembre 1999 : Manifestation anti-mondialisation à Seattle. Elle a été organisée via le Net permettant ainsi la coordination internationale des participants.

20 novembre 2000 : Condamnation de Yahoo ! par le tribunal de grande instance de Paris parce que ce portail permet d'accéder à un site d'enchères où étaient en vente des objets glorifiant le nazisme. Il devra filtrer l'accès des internautes français à ces services.

23 avril 2005 : En France, le rapport annexé à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école prévoit que le B2i (Brevet informatique et internet), créé par l'Éducation nationale en novembre 2000, soit intégré au brevet et au baccalauréat.

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION :

Internet peut favoriser le développement de la démocratie :

- Il est né du souci de communiquer plus facilement, plus rapidement et à moindre coût. Il constitue donc un lieu de débats et permet, par le courrier électronique et la multiplication des forums, de confronter les points de vue et d'échanger des informations ;
- Il contribue à une meilleure information des citoyens et à une plus grande transparence de l'action publique, par exemple par la diffusion d'informations administratives par le Net, de données publiques, des programmes politiques des partis... ;
- Il favorise une interaction plus grande entre les gouvernants et les gouvernés. Les courriers électroniques permettent de faire connaître aux élus les attentes et les réactions de leurs administrés. On peut imaginer qu'Internet pourrait être un outil pour participer au processus législatif par les forums ouverts au Parlement. En France, le Parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. et l'envoi aux parlementaires de propositions d'amendements. D'ailleurs, lors de l'élaboration du projet de constitution européenne par la Convention sur l'avenir de l'Europe (février 2002-juillet 2003), un forum ouvert aux organisations représentant la société civile leur permettait de verser leurs contributions aux débats ;
- Il favorise par certains aspects les actions collectives permettant à des individus isolés, mais partageant les mêmes idées, d'entrer en contact et de se mobiliser.

Internet peut présenter des dangers pour la démocratie :

- La « *fracture numérique* ». Son utilisation est encore réservée à une élite, une minorité de la population, aux niveaux de revenus et de formation élevés, s'y connectant

régulièrement. Des efforts sont fournis par les gouvernements, les fournisseurs d'accès et les fabricants d'ordinateurs pour élargir le public d'internautes. Mais, ces initiatives concernent surtout les pays développés. Ainsi, en France, la création du B2i en novembre 2000 a permis de davantage familiariser les enfants aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Le B2i de niveau 1 figure dans les programmes de l'école primaire depuis 2002. Le rapport annexé à la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école prévoit de l'intégrer au brevet et au baccalauréat. Mais, de nombreux pays non développés sont délaissés par le Net ;

- Internet porte atteinte à la protection de la vie privée. Ainsi les cookies, véritables « *mouchards* » déposés lors de la fréquentation d'un site, livrent un certain nombre de renseignements, dans un but commercial, concernant l'internaute et ses habitudes. Internet peut aussi être le support à la diffusion d'informations fausses ou diffamantes à l'égard d'un individu ;
- Internet peut être le support d'actions ou d'idées en contradiction avec les fondements de la démocratie. Des sites propageant des idées négationnistes ou racistes y sont accessibles. De même, les cookies pourraient être exploités afin de connaître les opinions politiques des citoyens à travers leurs consultations de sites. Du côté des entrepreneurs privés ou des autorités, il y a le risque d'une société de surveillance : dans certains pays, comme la Chine ou Singapour, les autorités bloquent l'accès à des sites jugés nuisibles, c'est-à-dire pro-occidentaux, etc.

De la démocratie représentative à la démocratie participative ?

- Internet pourrait répondre à la crise de la représentation qui se manifeste notamment par une abstention croissante. Il favorise la mobilisation des citoyens sur toutes sortes de questions importantes, sans médiation des institutions et des organisations politiques : pétitions (par exemple contre la peine de mort aux États-Unis), forums de discussion en ligne (chat), appel à manifestation (ex. à Seattle). Il convient cependant de s'interroger sur la régularité et la représentativité de ces pratiques érigées en un système, qui serait susceptible de favoriser le populisme et la démagogie ;
- Internet pourrait compléter la démocratie représentative en corrigeant ses insuffisances par une dimension plus participative, sans en altérer les fondements. Le vote électronique, déjà testé dans certains pays, pourrait être envisagé ;
- Attention à l'illusion que pourrait représenter l'e-démocratie. L'offre d'espaces de liberté supplémentaires aux citoyens n'induirait pas la modification des structures de pouvoir. Dans le cas de la mondialisation, si Internet peut sembler en contester les effets, il en est un des vecteurs principaux ;
- Enfin, il ne faudrait pas qu'Internet soit un média sans contrôle démocratique. Internet, en s'affranchissant des frontières, pose le problème du contrôle des serveurs et des sites. Les juridictions nationales peinent à imposer leur verdict et les législateurs à suivre le rythme des évolutions technologiques.

EXEMPLE CONCRET :

Le rôle de la CNIL :

Il existe cependant des institutions nationales qui tentent de réguler le système, notamment pour le prémunir contre les atteintes à la vie privée ou à la liberté individuelle. Ce rôle revient, en France, à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), créée par la loi du 6 janvier 1978, qui doit ainsi vérifier le respect des droits de chacun : droit à l'information préalable en cas de constitution d'un fichier, droit d'accès aux informations individuelles, droit de rectification des erreurs, etc. Elle dispose de moyens juridiques puissants en cas d'infraction. Il existe trois catégories d'infraction selon la gravité et les peines encourues : les contraventions, les délits et les crimes. Mais qui restent limités aux frontières nationales.

Annexe 4

AGORAVOX

Pouvoir des médias, atout ou danger de la démocratie ?

V. Pereira (07-01-2006)

Comme vous le savez, le mot « *démocratie* » désigne un régime politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple, c'est-à-dire dans lequel le peuple est souverain. Et actuellement, nous vivons dans un monde démocratique saturé d'information. Nous sommes en effet sans cesse assaillis par toutes sortes d'informations à travers les médias, tels que la télévision, la radio... Mais alors, jusqu'où peut aller le pouvoir des médias ? Représentent-ils un atout ou un danger pour la démocratie ?

Les médias tels que la presse écrite, la télévision, la radio, ou encore Internet, prouvent tous les jours que la liberté d'expression est bel et bien réelle. Mais ce monde médiatisé qu'est le nôtre reflète bien à quel point il est difficile de s'exprimer, de transmettre et de comprendre l'information.

Nous sommes en l'occurrence dans un pays, la France, qui permet une grande liberté d'expression. Nous le voyons à travers la presse écrite, par exemple, dans laquelle la diversité des opinions des journalistes peut se manifester. Et ce n'est pas le cas dans tous les pays !

DANS TOUS LES CAS, NOTRE DÉMOCRATIE NOUS PERMET BIEN DES CHOSES.

A la télévision, par exemple, nous pouvons regarder sans état d'âme l'émission « *Les Guignols de l'info* » (Canal plus), qui présente de façon humoristique et dérisoire la vie (reprise de faits d'actualité) de nos politiciens.

Grâce aux différents médias existants, nous pouvons donc nous informer et nous faire notre propre opinion sur tel ou tel sujet, aussi bien au sujet de la vie politique que dans tout autre domaine.

L'information n'a plus de frontière, nous pouvons donc sans cesse enrichir notre savoir et réagir. Mais l'information peut parfois être diffusée de façon néfaste. Cette fameuse expression : « *Trop d'information tue l'information* » peut parfois dire vrai.

INTERNET A DÉVELOPPÉ, DE FAÇON MASSIVE, LA DÉSINFORMATION.

Et la disparition d'un journal, par exemple, peut engendrer un mauvais fonctionnement de la démocratie. De plus, les médias ne risquent-ils pas d'influencer l'information et de faciliter toutes formes de manipulation ?

Actuellement, en France, nous pouvons dire que la démocratie est en crise. Le nombre d'abstentions lors des votes illustre bien ce problème. « *Les absents ont toujours tort* ».

Les hommes sont de plus en plus individualistes, et la notion de « *peuple* » tend à disparaître. Phénomène corollaire ou pas, les médias, qui étaient jusqu'alors des lieux de liberté, ont désormais le pouvoir de manipuler.

En effet, de nouvelles techniques de persuasion sont utilisées à travers les médias. Nous pouvons citer l'exemple de la rhétorique médiatique des hommes politiques, qui est celle de l'émotion, du direct, de l'expérience et du témoignage, bien plus que celle de l'analyse et du raisonnement.

L'important, c'est le contact, comme le confirme Régis Debray dans sa phrase : « *La relation l'emporte sur le contenu, et l'énonciation compte plus que l'énoncé* ».

LES MÉDIAS ONT UNE INFLUENCE SUR LE PEUPLE, SUR L'OPINION PUBLIQUE.

Alors qu'autrefois, l'électeur s'informait uniquement par la lecture des journaux, les outils actuels de communication instituent une sorte de suffrage instantané, puisque l'auditeur intervient à l'antenne pour donner son avis, et que le téléspectateur est invité à des émissions de débats politiques.

L'interaction gouvernants/gouvernés s'établit quasiment en temps réel, et favorise le dialogue entre les élus et les citoyens. Malheureusement, cette manipulation peut produire un effet de propagande, qui prive de liberté les individus qui y sont soumis.

Selon la définition de Guy Durandin, la propagande a pour but d'exercer une influence sur les personnes : « *soit pour les faire agir dans un sens donné [...], soit au contraire, pour les rendre positifs et les dissuader de s'opposer à certaines actions menées par le pouvoir...* ».

Dans ce cas, les médias peuvent avoir un rôle très dangereux. Ces méthodes sont aussi appelées « *bourrage de crâne* ».

Les médias sont d'autant plus nocifs qu'ils peuvent aussi induire en erreur. Un épisode fameux illustre parfaitement ce fait : en 1938, à la radio CBS, lors d'une émission intitulée « *L'invasion martienne* », Orson Welles, le célèbre réalisateur de cinéma, déclenche un vent de panique chez certains auditeurs, persuadés de l'imminence de la venue des Martiens sur Terre.

Le but de la propagande est donc bien de répandre des informations de telle manière que le récepteur à la fois l'agrée et soit dans l'incapacité de faire un autre choix à son sujet.

Il existe d'ailleurs, pour faciliter cette persuasion, d'après Jean-Marie Domenach, divers procédés pour diffuser une information : l'utilisation de slogans, le fait d'oublier volontairement certains détails, et d'en grossir d'autres, de dénaturer certains faits, la répétition inlassable des idées principales... Il s'agit aussi de créer l'illusion d'une unanimité, et il ne faut pas oublier non plus la volonté d'uniformisation, de conformisme, autant d'éléments nécessaires à une bonne propagande.

Les termes « *pouvoir des médias* » et « *démocratie* » sont donc des termes qui sont ambigus lorsqu'ils sont associés. Les médias ont en effet un pouvoir tel qu'il peut parfois tuer la démocratie. Les médias qui avaient, à l'origine, le pouvoir de transmettre de l'information, ont évolué. Ils peuvent non seulement diffuser de l'information, mais aussi la masquer, ou la modifier.

Il faut donc se méfier ! Le média a une présence telle qu'on pourrait le comparer à un membre de notre famille, mais il ne faut pas lui faire confiance, comme s'il s'agissait d'un individu à part entière.

L'information est diffusée en masse, et il faut savoir la sélectionner. Attention à vous !

Annexe 5

Charte Qualité de l'Information.

PRINCIPES :

Le droit à l'information est une liberté fondamentale de tout être humain, comme le droit à la critique et à la libre expression affirmé par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (D.D.H.C.). Il est aujourd'hui garanti par la Constitution Française et par la Convention Européenne des Droits de l'Homme (C.E.D.H.).

Il n'est pas d'exercice de la démocratie sans une information honnête, rigoureuse, fiable, pluraliste et responsable. Le droit du public à une information de qualité fonde la légitimité du travail des journalistes telle qu'elle est reconnue par la loi du 29 mars 1935. Une information de qualité détermine la confiance du public et qualifie la valeur des médias qui les éditent.

La présente Charte de la Qualité de l'Information s'inscrit dans le droit fil des chartes qui ont structuré le débat sur les exigences d'une information libre et indépendante. Celle de 1918 et celle ratifiée par les syndicats européens de journalistes en 1971.

Les éditeurs et les journalistes signataires en portent aujourd'hui les valeurs.

L'éditeur désigne toute personne physique ou morale qui édite une publication de presse, quel que soit son support. Le terme employé ici associe par nature l'ensemble des entreprises de communication audiovisuelle ainsi que les agences de presse.

Le journaliste est celui dont le métier est de rechercher des informations, les vérifier, les sélectionner, les situer dans leurs contextes, les hiérarchiser, les mettre en forme et éventuellement les commenter. Il le fait au travers d'un média imprimé, radiodiffusé, télévisé ou numérique, au moyen de textes, de sons, d'images fixes ou animées.

Le média est le produit que fabriquent ensemble éditeurs et journalistes pour diffuser des informations à destination d'un public. Il ne peut y avoir de médias d'information sans journalistes professionnels regroupés au sein d'une rédaction et sans éditeurs.

La mission essentielle que partagent les journalistes et les éditeurs est – en toute indépendance – de permettre à leurs concitoyens de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent pour y agir en connaissance de cause.

L'éditeur et la collectivité des journalistes définissent en concertation les objectifs éditoriaux auxquels ils souscrivent ainsi que les moyens de les mettre en oeuvre.

Ce « **contrat éditorial** » fonde la relation de confiance entre eux et avec le public.

Les valeurs fondamentales de la vie démocratique fondent la présente « **Charte de la Qualité de l'Information** » :

- l'honnêteté ;
- le souci de la vérité des faits ;
- le respect des personnes ;
- le respect de la diversité des opinions ;
- le refus de la manipulation des consciences ;
- le refus de la corruption ;
- le devoir de publier ce qui est d'intérêt public ;
- et en toute circonstance la culture du doute ;

Les équipes rédactionnelles et les éditeurs s'engagent à respecter ces principes et à les faire prévaloir dans les médias où ils exercent.

RECHERCHE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION :

Une information de qualité doit être exacte. La rechercher, la vérifier et la mettre en forme nécessite du temps et des moyens. L'approximation, la déformation doivent être bannies, tout comme le mensonge, l'invention, la rumeur. Editeurs et journalistes s'obligent à rectifier les erreurs qui ont pu être commises.

L'origine des informations doit être connue du public. Lorsque l'anonymat s'avère nécessaire, éditeurs et journalistes en prennent la responsabilité.

La recherche des faits est conduite sans a priori, dans un souci d'équité et de neutralité. Ils sont rapportés avec exactitude. Le résumé ou la synthèse ne peut justifier l'approximation.

INDÉPENDANCE :

L'indépendance est la condition principale d'une information de qualité. Une indépendance à l'égard de tous les pouvoirs. Editeurs et journalistes s'obligent à prendre recul et distance avec toutes les sources d'information, qu'elles soient institutionnelles, associatives ou privées.

Les journalistes comme les éditeurs s'interdisent toute pratique pouvant conduire à un « *conflit d'intérêt* » dans l'exercice de leurs fonctions. Ils refusent les avantages, financiers ou autres, dans l'exercice de leur métier. Ils n'acceptent aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs publicitaires, comme des lobbies et des services de presse ou de communication.

L'information de qualité ne s'épanouit que dans la liberté. Editeurs et journalistes refusent toute censure. Face aux modes, aux affirmations péremptoires et aux idées reçues, ils s'imposent de toujours cultiver le doute.

Respect des personnes et du public :

Une information de qualité ne peut transiger avec le respect de la personne. Les journalistes et les éditeurs s'obligent à respecter la vie privée. Ils ne diffusent une information dans ces domaines que si elle apparaît nécessaire à la compréhension d'événements ou de situations de la vie publique.

Les journalistes et les éditeurs ne sont ni des juges ni des policiers. Ils respectent scrupuleusement la présomption d'innocence. Ils ne forment pas un pouvoir mais un contre-pouvoir. C'est dans le strict cadre de leurs fonctions qu'ils concourent à la recherche de la vérité. Le droit du public à connaître cette vérité indépendamment de toutes pressions est leur justification.

Les journalistes et les éditeurs affirment qu'il ne peut y avoir d'information de qualité sans une relation de confiance avec le public qui la reçoit. Ils mettent en oeuvre tous les moyens qui permettent au citoyen de contribuer à la qualité de cette information :

- Organisation d'un dialogue transparent sur la qualité éditoriale : courrier des lecteurs, forum, médiateurs, etc....
- Garantie d'obtenir rectification publique quand la relation des faits est altérée ;
- Capacité d'obtenir des précisions sur la façon dont a été mené le travail éditorial, dans la seule limite de la confidentialité des sources et du secret professionnel.

Annexe 6

Manipulation des masses.

Sylvain TIMSIT - octobre 2010

1. La stratégie de la distraction. Élément primordial du contrôle social, la stratégie de la diversion consiste à détourner l'attention du public des problèmes importants et des mutations décidées par les élites politiques et économiques, grâce à un déluge continu de distractions et d'informations insignifiantes.

2. Créer des problèmes, puis offrir des solutions Cette méthode est aussi appelée « problème-réaction-solution ». On crée d'abord un problème, une « *situation* » prévue pour susciter une certaine réaction du public, afin que celui-ci soit lui-même demandeur des mesures qu'on souhaite lui faire accepter. Par exemple : laisser se développer la violence urbaine, ou organiser des attentats sanglants, afin que le public soit demandeur de lois sécuritaires au détriment de la liberté. Ou encore : créer une crise économique pour faire accepter comme un mal nécessaire le recul des droits sociaux et le démantèlement des services publics.

3. La stratégie du dégradé. Pour faire accepter une mesure inacceptable, il suffit de l'appliquer progressivement, en « *dégradé* », sur une durée de 10 ans. C'est de cette façon que des conditions socio-économiques radicalement nouvelles (néolibéralisme) ont été imposées durant les années 1980 à 1990. Chômage massif, précarité, flexibilité, délocalisations, salaires n'assurant plus un revenu décent, autant de changements qui auraient provoqué une révolution s'ils avaient été appliqués brutalement.

4. La stratégie du différé. Une autre façon de faire accepter une décision impopulaire est de la présenter comme « *douloureuse mais nécessaire* », en obtenant l'accord du public dans le présent pour une application dans le futur. Il est toujours plus facile d'accepter un sacrifice futur qu'un sacrifice immédiat. D'abord parce que l'effort n'est pas à fournir tout de suite. Ensuite parce que le public a toujours tendance à espérer naïvement que « *tout ira mieux demain* » et que le sacrifice demandé pourra être évité. Enfin, cela laisse du temps au public pour s'habituer à l'idée du changement et l'accepter avec résignation lorsque le moment sera venu.

5. S'adresser au public comme à des enfants en bas-âge. La plupart des publicités destinées au grand-public utilisent un discours, des arguments, des personnages, et un ton particulièrement infantilissants, souvent proche du débilitant, comme si le spectateur était un enfant en bas-âge ou un handicapé mental. Plus on cherchera à tromper le spectateur, plus on adoptera un ton infantilisant. Pourquoi ? « *Si on s'adresse à une personne comme si elle était âgée de 12 ans, alors, en raison de la suggestibilité, elle aura, avec une certaine probabilité, une réponse ou une réaction aussi dénuée de sens critique que celles d'une personne de 12 ans* ». Extrait de « *Armes silencieuses pour guerres tranquilles* ».

6. Faire appel à l'émotionnel plutôt qu'à la réflexion. Faire appel à l'émotionnel est une technique classique pour court-circuiter l'analyse rationnelle, et donc le sens critique des individus. De plus, l'utilisation du registre émotionnel permet d'ouvrir la porte d'accès à l'inconscient pour y implanter des idées, des désirs, des peurs, des pulsions, ou des comportements...

7. Maintenir le public dans l'ignorance et la bêtise. Faire en sorte que le public soit incapable de comprendre les technologies et les méthodes utilisées pour son contrôle et son esclavage. « *La qualité de l'éducation donnée aux classes inférieures doit être la plus pauvre, de telle sorte que le fossé de l'ignorance qui isole les classes inférieures des classes supérieures soit et demeure*

incompréhensible par les classes inférieures ». Extrait de « *Armes silencieuses pour guerres tranquilles* ».

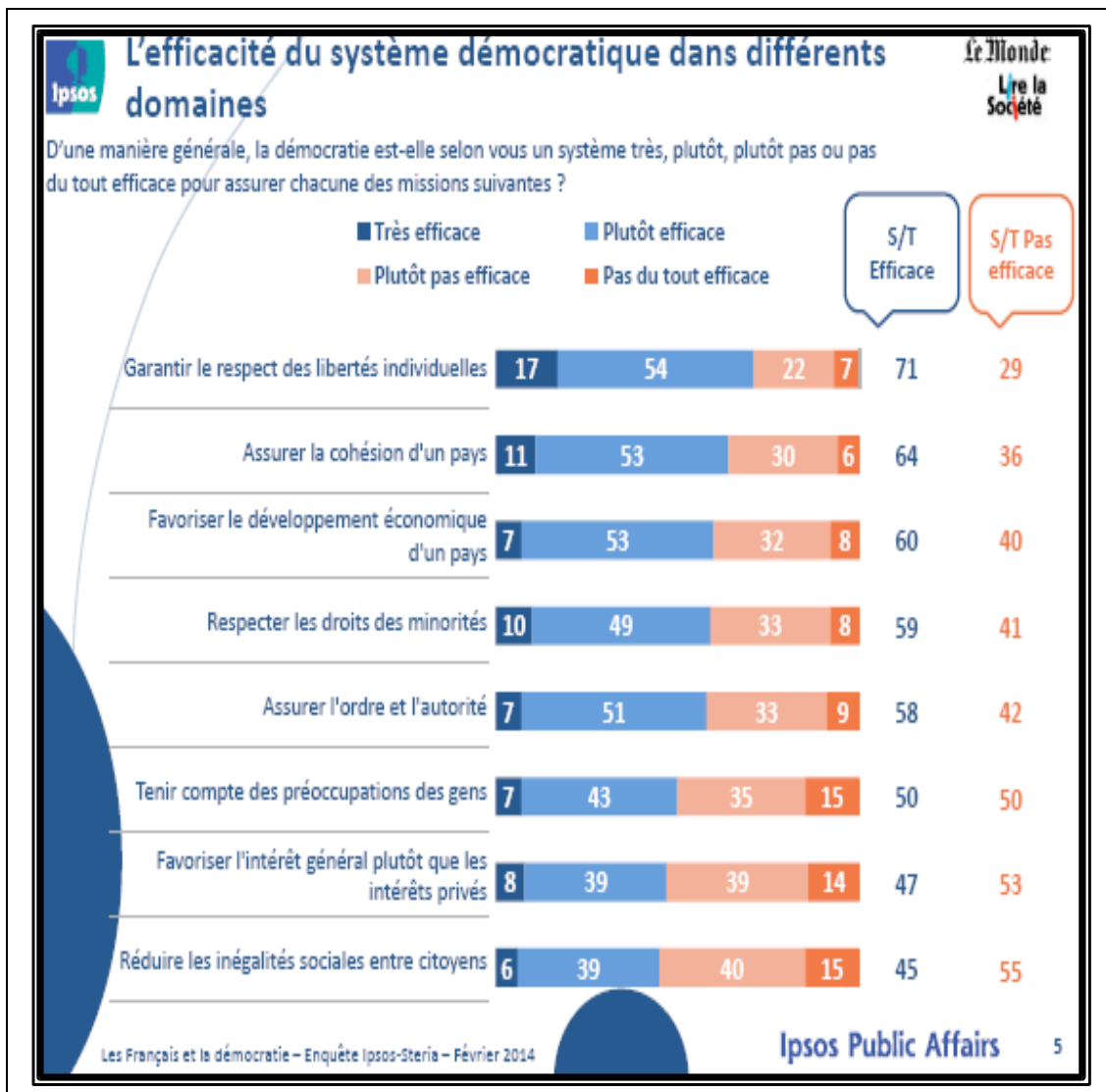
8. Encourager le public à se complaire dans la médiocrité. Encourager le public à trouver « cool » le fait d'être bête, vulgaire, et inculte...

9. Remplacer la révolte par la culpabilité. Faire croire à l'individu qu'il est seul responsable de son malheur, à cause de l'insuffisance de son intelligence, de ses capacités, ou de ses efforts. Ainsi, au lieu de se révolter contre le système économique, l'individu s'auto-dévalue et culpabilise, ce qui engendre un état dépressif dont l'un des effets est l'inhibition de l'action. Et sans action, pas de révolution !...

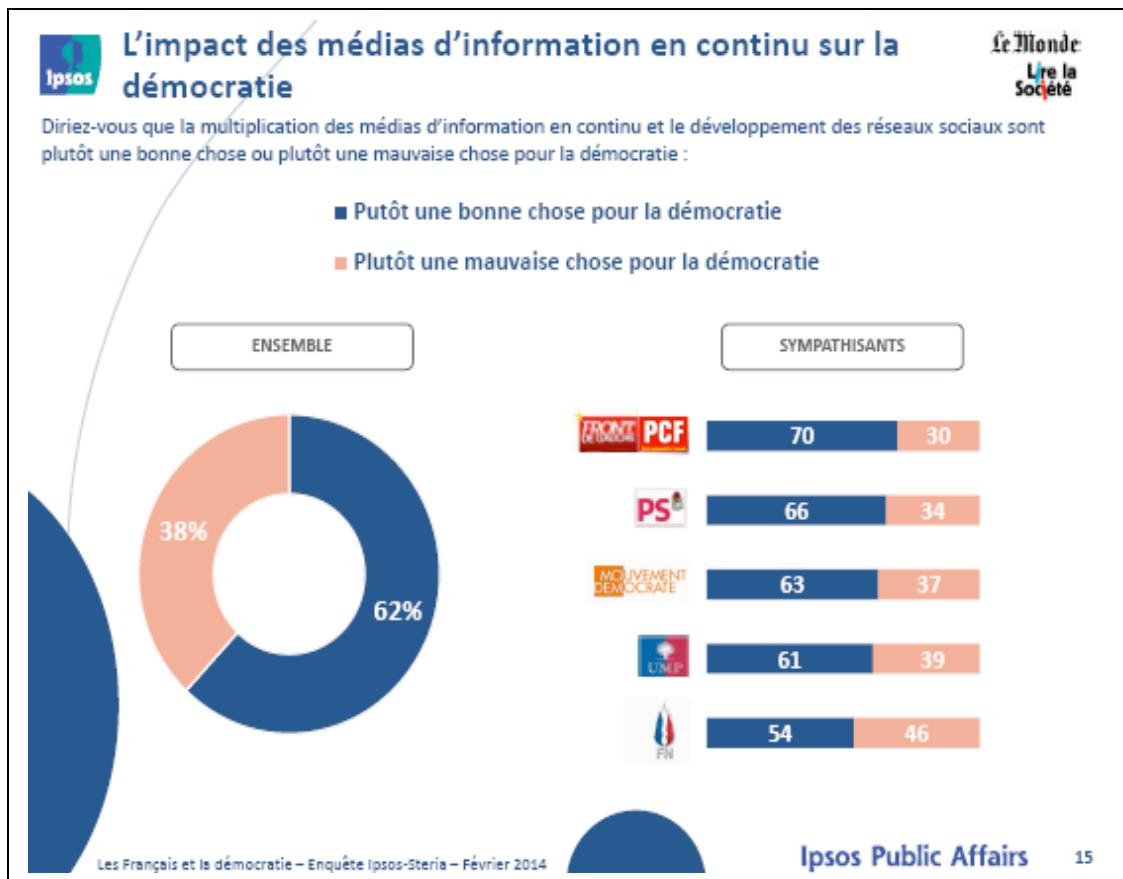
10. Connaître les individus mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes. Au cours des 50 dernières années, les progrès fulgurants de la science ont creusé un fossé croissant entre les connaissances du public et celles détenues et utilisées par les élites dirigeantes. Grâce à la biologie, la neurobiologie, et la psychologie appliquée, le « système » est parvenu à une connaissance avancée de l'être humain, à la fois physiquement et psychologiquement. Le système en est arrivé à mieux connaître l'individu moyen que celui-ci ne se connaît lui-même. Cela signifie que dans la majorité des cas, le système détient un plus grand contrôle et un plus grand pouvoir sur les individus que les individus eux-mêmes.

Annexe 7

Sondage IPSOS sur les Français et la démocratie.
(Février 2014)



Annexe 7 bis



Les éléments qui fragilisent la démocratie en France

Selon vous, quels sont parmi les suivants, les éléments qui fragilisent le plus la démocratie en France aujourd'hui ?

Total supérieur à 100 car trois réponses possibles

	Ensemble %	Sympathisants				
		PCF / Front de gauche %	PS %	Modem %	UMP %	FN %
L'impuissance des gouvernements, quelle que soit leur orientation politique, à apporter des solutions à la crise économique	50	44	39	48	52	60
La déconnexion des élites par rapport aux problèmes quotidiens des Français	47	52	41	75	54	49
La montée des extrémismes	35	37	51	29	35	21
L'accroissement des inégalités	31	43	30	31	18	26
La faiblesse des partis politiques à proposer des nouvelles idées et des projets	30	24	25	32	32	41
La crise économique	27	21	24	15	25	29
L'individualisme des Français au détriment de l'intérêt collectif	22	29	29	20	25	15
L'abstentionnisme et le désintérêt des citoyens pour la politique	21	19	28	36	29	17
Les atteintes aux libertés individuelles	11	11	12	3	10	17
L'hypermédiatisation de la vie politique	11	7	10	5	10	4
Aucun de ces éléments	1	0	1	0	1	3

Les Français et la démocratie – Enquête Ipsos-Steris – Février 2014

Ipsos Public Affairs 14

Annexe 7 ter



Annexe 8

De la presse en démocratie : La révolution médiatique et le débat public.

La presse est l'institution non gouvernementale la plus indispensable. (*extraits 11 octobre 2011*)
Charles GIRARD

LE RÔLE DÉMOCRATIQUE DE LA PRESSE.

La presse : « *C'est elle dont l'œil toujours ouvert met sans cesse à nu les secrets ressorts de la politique, et force les hommes publics à venir tour à tour comparaître devant le tribunal de l'opinion* »

LA DERNIÈRE RÉVOLUTION MÉDIATIQUE.

L'apparition des « *nouveaux médias* » (internet et réseaux sociaux) constitue une transformation aussi importante pour la presse que purent l'être l'alphabétisation de masse, le développement de l'industrie publicitaire ou l'invention de la télévision.

Le discours du *déclin* met en garde contre la disparition progressive des conditions d'existence du journalisme.

Le discours de la *démission* prolonge quant à lui les critiques traditionnelles des médias.

Le discours de la *fin des médiations* annonce l'émergence d'un nouvel âge de la communication publique, dans lequel la presse, en tant qu'institution spécialisée, est de moins en moins nécessaire.

LES MÉDIAS DE MASSE TRADITIONNELS ET LE POUVOIR DE SÉLECTION.

Leur influence la plus évidente est liée au travail de sélection des contenus diffusés. Cette capacité de filtrage, exercée de manière concurrentielle et non coordonnée par les institutions médiatiques, leur confère *collectivement* le pouvoir considérable de choisir et de hiérarchiser une grande part des données à partir desquelles nous forgeons nos représentations du monde.

La critique des médias initiée par Pierre Bourdieu dénonce, dans le contexte français, le « *quasi-monopole* » exercé par une élite médiatique sur les moyens de diffusion de masse et donc sur l'organisation du débat public, en soulignant la « *formidable censure que les journalistes exercent, [...] en rejetant dans l'insignifiance ou l'indifférence des expressions symboliques qui mériteraient d'atteindre l'ensemble des citoyens* ».

Lorsqu'ils marchent au même pas, les organes de presse exercent une forme de censure qui peut être, quoique non concertée et involontaire, tout aussi redoutable à certains égards que celle, centralisée et planifiée, qu'exercent les États autoritaires.

LES NOUVEAUX MÉDIAS ET L'IMPOSSIBLE CONVERSATION DE TOUS.

Cela révèle également que la délibération publique ne saurait advenir de manière spontanée et qu'elle doit être *instituée*— c'est le rôle de la presse.

LE MARCHÉ DES IDÉES ET LA DÉLIBÉRATION DE MASSE.

Si la presse se voit progressivement privée du quasi-monopole qu'elle exerçait sur les moyens de diffusion et de sélection, comment pourrait-elle encore contribuer à instituer le débat public ?

ORGANISER LE DÉBAT PUBLIC, RÉGULER LES MÉDIAS.

Ces acteurs doivent toutefois inclure en large part des agents spécialisés, car les tâches impliquées demandent aussi des compétences spécifiques d'investigation, d'analyse et d'interprétation. Le besoin d'expertise qui rend indispensable l'existence d'une presse professionnelle ne tient donc pas seulement au besoin, souvent mis en avant, d'investigations dévoilant les faits dissimulés.

Annexe 9

Rapport anticorruption de l'Union Européenne.

3.2.2014 - pages 22-23

PROBLÈMES DE FOND.

Il existe des problèmes de fond qui, même s'ils ne sont pas nécessairement liés à la corruption, sont susceptibles d'influer sur le degré de perméabilité d'un environnement à la corruption. Des politiques efficaces dans ces domaines peuvent avoir pour effet de réduire les possibilités de corruption. Mesures favorisant la transparence et liberté de l'information L'ouverture et la transparence peuvent décourager la corruption et contribuer à mettre au jour les transgressions lorsqu'elles ont lieu. Si les États membres disposent, pour la plupart, d'une législation appropriée dans ce domaine et si quelques autres sont en passe de légiférer, la mise en œuvre des normes de transparence est inégale. Un État membre a conçu une application en ligne qui offre un aperçu de l'ensemble des dépenses du secteur public consacrées aux biens et aux services (voir également la section consacrée aux marchés publics). Cette application fournit également des informations détaillées sur les conseils d'administration et de surveillance de toutes les entreprises d'État et sociétés contrôlées par l'État, ainsi que sur leurs rapports annuels.

L'efficacité des politiques anticorruption menées dans certains États membres est due, en partie, à une tradition d'ouverture, de transparence et de publication des documents.

ÉVOLUTION VERS LA TRANSPARENCE DU PROCESSUS DÉCISIONNEL DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE :

Grèce :

Une loi adoptée en 2010⁵ oblige toutes les institutions publiques à mettre en ligne leurs décisions, notamment celles ayant trait aux marchés publics. Depuis le 1^{er} octobre 2010, institutions publiques, autorités de régulation et les pouvoirs locaux sont tenus de charger leurs décisions sur l'internet grâce au programme Clarté (διαύγεια)⁶.

Les décisions des entités publiques ne peuvent pas être mises en œuvre si elles n'ont pas été préalablement chargées sur les sites Web du programme. Seules les décisions qui contiennent des données à caractère personnel sensibles et/ou des informations sur la sécurité nationale sont soustraites.

⁵ - Loi n° 3861/2010.

⁶ - <http://diavgeia.gov.gr/en>.

Annexe 10

Les Technologies de l'Information et de la Communication.

Jean-Michel Huet : directeur associé du cabinet Bearing Point.

Mathilde Noé : consultante chez Bearing Point. (*L'Express* 10 octobre 2013)

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) ont longtemps été perçues négativement par la sphère politique. Ces dernières ont mis du temps à acquérir une considération notable en regard des sciences sociales et politiques.

Réduites à la seule idée de l'informatique, les TICs n'avaient guère de valeur au regard d'autres champs d'études ou d'analyses plus prestigieux. Tout juste les médias venaient-ils d'acquérir leurs lettres de noblesse.

La télévision à la fin des années 1990 était digne d'intérêt en tant que créateur de « *lien social* » grâce au support d'identification qu'elle représente et aux modèles culturels qu'elle propose, tandis que les télécoms ou l'informatique restaient des domaines peu crédibles pour les sciences sociales, limités à l'usage individuel. Le développement d'Internet a par la suite été perçu de manière suspecte car porté, dans les années 1990, par les courants idéologiques « *libertaires* » nord-américains.

Un rôle important dans les pays « *en manque de démocratie* ». Suspects pour une partie des analystes américains et méconnus côté européen, ces courants souvent taxés d'utopistes (ou à l'inverse de « *dystopistes* » s'ils ont une vision négative) étaient au mieux des objets de curiosité. Ainsi, au même titre que la science-fiction dans la littérature anglaise du 19^{ème} siècle, un cours qui se voulait « *d'ouverture* » a été donné en 2000 à Sciences Po Paris sur le thème « *Internet et Utopie* ».

Dans le même temps, les projets autour du vote en ligne ont suscité au milieu des années 2000 beaucoup de débats et limité l'apport des TICs à cette question. Le vote en ligne se limita aux SMS surtaxés des programmes de shows télévisés.

Depuis quatre ans, une mutation s'est opérée. Les TICs deviennent un allié des démocrates. Et l'on parle à présent de médias sociaux. Ce sont dans les pays en manque de liberté d'expression que l'apport a été le plus substantiel. Certes, Internet a joué un rôle important dans les campagnes présidentielles américaines notamment de 2008. Cependant, il s'agissait alors d'utiliser le canal Internet (et les réseaux sociaux par effet de ricochet) dans une logique entre le média et le marketing direct.

Les vrais apports sont venus des pays en manque de démocratie dans un contexte où, paradoxalement, le phénomène clé des années 2000 a été le développement des TICs dans des pays où les médias (locaux ou internationaux) étaient censurés.

Un phénomène moins marqué dans les pays développés. Dès 2008, quelques ONG notaient dans des rapports d'études l'apport essentiel des télécoms, notamment en Afrique, pour faciliter le travail des journalistes au quotidien dans les pays où la parole est contrôlée: contacter des sources, recevoir, croiser, remonter des informations. En 2011, le printemps arabe a été le théâtre d'une révolution dans les usages des TICs.

Les télécoms et Internet ont joué un rôle dans la mise en scène et la dénonciation populaire des émeutes ou répressions policières filmées par téléphone portable et partagées via les réseaux sociaux. Si 2011 était un apogée, dès 2009, des prémices, avortés hélas, avaient montré le poids potentiel des TICs. Et le phénomène continue en 2013, au Chili, au Brésil ou en Turquie.

Le printemps arabe a été le théâtre d'une révolution dans l'usage des TICs. Dans les pays dits développés, ce phénomène est moins marqué. Ce sont des fondations ou ONG qui utilisent les réseaux sociaux pour mobiliser des citoyens, diffuser de l'information ou lancer des pétitions. Le cas de la fondation Avaaz est en cela illustrative. Les TICs se sont donc trouvés un nouveau terrain d'expression et d'influence dans la vie politique et la transformation sociétale de peuples tout entiers. C'est en fait la philosophie décentralisée de base de l'Arpanet (d'un point de vue technique) qui a été couronnée de succès 50 ans après par l'usage non anticipé des manifestants tunisiens ou égyptiens. Avant, il suffisait de contrôler les studios et antennes de télévisions, aujourd'hui il est beaucoup plus complexe de contrôler les téléphones portables.

Les réseaux sociaux n'ont pas encore transformé l'essai dans les démocraties établies. Les hommes politiques européens doivent aussi apprendre à évoluer avec les TICs. Elles sont devenues des incontournables des campagnes (quel candidat n'a pas son Twitter ou sa page Facebook) qu'ils doivent apprendre à maîtriser. Dans les pays développés, les TICs se sont en effet positionnées comme un élément du mix marketing des candidats et, quelque part, perdent de leurs spécificités acquises dans les pays émergents.

Ils ne sont plus la voix du peuple. Ainsi, la relation entre TICs et démocratie respectivement comme moyen d'expression et champ d'application a perdu de son superbe. Elle était réelle et indéniable dans la libération des peuples du joug d'une autorité non-démocratique car elles ont permis de contourner les médias officiels. En revanche, les TICs et tout spécialement les réseaux sociaux n'ont pas encore transformé l'essai dans les démocraties établies.

L'apport des débats via les réseaux sociaux n'a pas atteint le niveau permettant de répliquer un scénario révolutionnaire tel que celui du printemps arabe. Il peut servir de catalyseur pour mobiliser, mais avec un impact faible dans des pays où l'accès à l'information est libre et où le système de représentation fonctionne correctement. Mais doit-il en être autrement ? Car un rôle plus fort, notamment des réseaux sociaux, dans la sphère politique entraînera nécessairement des mutations de certaines pratiques démocratiques.

En Europe, les TICs sont encore perçues comme un gadget. Il est encore trop tôt pour déterminer s'il s'agira d'un gage de progrès dans le processus démocratique ou si, au contraire, les bénéfices seront plus contrastés mais, on peut s'étonner que cela ne fasse pas partie aujourd'hui du débat public dans la cité. Le vote en ligne pour les élections au suffrage universel est un exemple de sujet évoqué depuis plus de 15 ans et qui n'a pas fait l'objet de débats publics véritables (y compris pour rejeter ce genre de pratique). Les TICs, en Europe notamment, sont encore perçues comme un gadget, un canal de communication mais pas comme un facilitateur du débat démocratique. La multiplication des exemples concrets dans les pays émergents montrera peut-être la voie aux pays développés.

Annexe 11

Manipulation mentale.

Wikipedia

Les théories de lavage de cerveau et de manipulation mentale sont issues des recherches sur les programmes de pays totalitaires afin d'expliquer par quelle propagande et quelles méthodes ils étaient parvenus à, apparemment, endoctriner par exemple des prisonniers. Ces théories ont par la suite été étendues à l'étude des conversions religieuses en particulier sous l'impulsion de Margaret Singer dès les années 1960.

Selon le cabinet Egidéria spécialisé en intelligence économique, la gestion de la perception (*perception management*), pratiquée par les États-Unis à l'initiative du Département de la Défense des États-Unis est considérée comme une forme de manipulation mentale. Dans une démarche de « *persuasion coercitive* », elle tenterait d'influencer le comportement émotionnel ou le raisonnement objectif de la cible et à « *induire ou renforcer des attitudes et comportements étrangers qui favorisent l'atteinte des objectifs pour acheminer des informations choisies vers des audiences étrangères afin d'influencer leurs émotions, mobiles, raisonnement objectif et, finalement, le comportement des gouvernements, organisations, groupes et individus étrangers* ».

Cette forme de manipulation pourrait engendrer des carences dans l'élaboration de stratégies d'États entiers.

« MICE » / « VICE ».

« **MICE** » (acronyme anglais signifiant *Money, Ideology, Compromise* et *Ego* ; qu'on peut traduire en français par l'acronyme « **VICE** » pour *Vénal, Idéologie, Compromission, Ego*) recense les leviers psychologiques que les services secrets auraient utilisés notamment pendant la Guerre Froide pour obtenir des informations ou la collaboration d'un ressortissant ennemi. L'individu alors appelé par le terme neutre « *agent* », est soumis à l'un des protocoles inspirés d'études et d'expérimentations psychologiques ; le but étant selon son profil d'acheter ses services, de le convaincre à l'aide de ses propres idées, de le contraindre ou intimider avec une de ses faiblesses, ou de le flatter et jouer sur son orgueil.

Annexe 12

Analyse.

« **LANCEURS D'ALERTE** ».

Florence Hartmann - (*Don Quichotte Editions*)

Très habilement, le premier chapitre aborde la traduction cinématographique de ces héros/salauds. Prenez *Serpico* sous les traits d'un Al Pacino barbu et nerveux qui s'était mis en tête de nettoyer la corruption de la police de New-York. Ou encore le tandem Redford/Hoffman, journalistes du *Washington Post* qui sortirent l'histoire du Watergate, Karen Silkwood sous les traits d'une juvénile Meryl Streep qui démontrait les négligences en matière de sécurité de l'usine de production de plutonium d'Oklahoma. Russel Crowe dans *Insider* et le lobby du tabac. Que des héros et héroïnes, David contre Goliath, qui un jour décident de partir en guerre contre le système, animés d'une foi pure et désintéressée, et en quête d'une transparente justice. La version hollywoodienne est évidemment contée avec panache et surtout finit toujours plutôt bien. La réalité des whistleblower est moins glamour. Ils sont souvent seuls, s'expatrient comme Snowden, font des années de prison comme Mordechai Vanunu qui a la fâcheuse idée de dévoiler le programme nucléaire israélien. Il doit sans doute sa survie à la presse britannique qui sortit l'affaire à l'époque. Mais l'addition fut salée. Finalement arrêté par les Israéliens, il passera « *onze ans et demi au secret, dans une cellule aveugle de moins de huit mètres carrées placées sous surveillance aveugle vidéo, dont deux ans avec la lumière allumée nuit et jour* ». Aujourd'hui, Vanunu n'a pas le droit de sortir du pays, de parler à la presse ou aux étrangers. Lanceur d'alerte n'est fait pour tout le monde, le prix à payer est clairement très élevé.

« **Ce ne sont pas systématiquement des héros** ».

Dans ce catalogue de lanceurs d'alerte, Florence Hartmann se garde bien pourtant d'en faire des héros. Elle souligne avec justesse que les choses sont plus compliquées que cela. « *Ce ne sont pas systématiquement des héros, mais ce ne sont pas des traîtres, ils ne vendent pas leurs informations. Il est vrai que ceux que j'ai choisis tendent à être des héros, même si les héros ne sont jamais aussi lisses que dans les livres. D'ailleurs, certains ont clairement des parcours chaotiques* ». Prenons le cas de Bradley Manning. Le monde découvre son visage le 6 juin 2010. Il est le nouveau lanceur d'alerte. Il a balancé au monde entier la bavure du 12 juillet 2007 de l'armée américaine, présente en Irak. « *Manning s'est avéré quelqu'un de compliqué c'est certain, mais on retrouve chez lui ce même questionnement que chez les lanceurs d'alerte. A l'époque, il déclarera : « J'ai commencé à m'interroger sur la moralité de ce que nous faisons car dans notre effort contre la menace ennemie, nous avons mis de côté notre humanité ». Et puis on voit bien dans son cas, la difficulté qu'il a eu à transmettre ses renseignements. Les journaux étaient frileux, il a essayé de les joindre, en vain. Il a fini par se tourner vers Julian Assange, le fondateur de Wikileaks* ». Deux mois avant cette découverte, Manning est détenu au Koweït par les militaires américains qui ne rigolent pas avec la sécurité nationale, désormais érigée en véritable religion. Il est placé dans un cube de deux mètres cinquante de côté, sans lumière du jour, avec un simple banc et un seau. De retour aux Etats-Unis, son « *hébergement* » sera tout aussi terrible. Personne ne s'était aperçu de sa disparition. Y compris Assange « *trop occupé à endosser à sa place les habits du lanceur d'alerte* ». Manning va finir ses jours en prison et depuis son arrestation il est devenu Chelsea.

Mais pour un cas où la psychiatrie a sans doute pris le pas, il existe bien d'autres figures comme celle d'Irène Frachon, ce médecin français qui sortit l'affaire du Mediator, où le travail de lanceur d'alerte frise l'héroïsme. Comme Manning, Irène Frachon ne choisira pas la presse. Elle préférera étaler tout d'un coup, d'un seul, sous la forme d'un livre. « *Il y a inflation de lanceurs d'alerte quand il y a une accumulation de problèmes. Ils sont le thermomètre du bon*

fonctionnement de la démocratie. Dans une démocratie, quand les dirigeants ne sont pas des salauds, il y a néanmoins besoin d'un contrôle démocratique ». Contrôle ou transparence ? « En démocratie, la question est réglée, la transparence est la règle, le secret une exception. Après on peut se poser des questions. Pourquoi un secret industriel est compréhensible et un secret industriel prétendument sanitaire n'est pas possible ? ».

Une sorte de « sentinelle de la démocratie ».

En 2007, Florence Hartmann qui a travaillé des années avec le procureur du TPIY Carla Del Ponte, publie un ouvrage intitulé « *Paix et Châtiment* », dans lequel elle révèle que les juges de la Chambre d'appel du TPIY avaient en l'état violé les normes internationales et le règlement de procédure du TPIY lorsqu'ils avaient conclu l'accord avec la Serbie. Sans rentrer dans les détails de ce long combat, disons que le 19 juillet 2011 la Chambre d'appel du TPIY a rejeté la totalité de l'appel et confirmé la condamnation de Florence Hartmann pour « *divulgaration de raisonnement juridique confidentiel* ». Le monde des droits de l'Homme est abasourdi. « *Indigne, inquiétant pour la liberté de la presse* », les soutiens fusent de partout. Est-ce la raison donc pour laquelle cette jolie femme de 50 ans a écrit ce livre sur les lanceurs d'alerte ? Première faille dans l'armure de cette personnalité très martiale, premier soupir d'une question à laquelle elle souhaite si peu répondre. « *Oui ça m'a blessé, je me suis retrouvée dans une instance où j'ai été à la fois témoin et accusée. Je suis sous le coup d'un mandat d'arrêt qui peut être appliqué n'importe quand, et qui entrave forcément mes déplacements* ».

Elle qui s'est battue pendant des années contre les dictatures et les dictateurs n'a pas vu le coup venir. « *Je n'ai pas été emprisonnée par Milosevic, j'ai été expulsée par Karadzic et Mladic, j'ai vécu des mois avec des agents du KGB en bas de chez moi et c'est pourtant en Occident que ma liberté est entravée. Le sentiment d'injustice ne devrait pas appartenir au quotidien des démocraties et ça c'est nouveau* ». « *Ai-je été une lanceuse d'alerte ?* », se demande Florence Hartmann, à la fin de l'ouvrage, en répondant immédiatement par la négative. Mais au fond le problème n'est sans doute pas là. Lanceur d'alerte, journaliste, cette grande dame des Droits de l'Homme, ce qu'elle veut surtout, c'est rester sur le qui-vive, « *On the Edge* », comme disent les Anglo-Saxons, sur la brèche. Avertir, interpellier, mettre en garde. Ce n'est pas comme les lanceurs d'alerte qu'elle défend clairement, une ennemie du système mais plutôt une piqure de rappel, une sorte de « *sentinelle de la démocratie* ».

Journal du Dimanche 7 février 2014
F.H. : ancienne journaliste du Monde et ex porte-parole du TPI.

Annexe 13

Les décodeurs, mode d'emploi.

Le Monde - mars 2014

- 1. Nous donnons du contexte et des faits.** Nos articles sont construits avant tout autour de faits les plus objectifs possible : statistiques, chiffres, lois, dates, faits, sont notre matériau premier. Nous fournissons des faits, nous ne faisons pas de journalisme spéculatif, nous ne donnons pas notre avis.
- 2. Nous vérifions informations et déclarations publiques.** Les Décodeurs sont tournés vers la vérification factuelle. Les assertions – qu'elles proviennent de politiques ou d'autres acteurs publics – sont vérifiées et contextualisées.
- 3. Rien n'est trop complexe pour être expliqué simplement.** Tous les phénomènes, toutes les questions d'actualité, sont explicables au plus grand nombre. Nous veillons à ce que les articles des Décodeurs soient en permanence compréhensibles, même par des gens qui ne connaissent pas le sujet.
- 4. Le texte n'est qu'une option pour raconter l'information.** Si un graphique explique mieux un sujet qu'un texte, nous choisisons le graphique. Les informations peuvent souvent être racontées en graphes, en données ou en vidéo.
- 5. Les données sont des informations, les informations sont des données.** Le data journalisme — le traitement, la mise en forme et en scène de données — constitue l'un des axes que nous privilégions pour traiter l'information.
- 6. Nos sources sont accessibles en un clic.** Nos articles mentionnent explicitement la source d'un fait ou d'un chiffre. Dès qu'un fait, qu'un chiffre, qu'une source, est disponible sur Internet, nous l'indiquons par un lien.
- 7. L'unité ce n'est pas l'article, c'est l'information.** Nous n'attendons pas pour publier une information pertinente d'avoir fini de rédiger un long article. Ce qui compte, c'est cette information, si elle permet d'éclairer un débat. Aussi, la donnons-nous dès qu'elle est fiable et vérifiée, sur le support le plus adéquat. Nous assemblerons ensuite ces « briques » d'information.
- 8. L'information ne vaut que si elle est partagée.** Les productions des Décodeurs ne sont pas limitées à des articles sur le site du *Monde.fr*, elles peuvent aussi être diffusées sur les réseaux sociaux, où elles pourront toucher leur public.
- 9. Une information est un élément de la conversation sur les réseaux sociaux.** Chaque publication peut donner lieu à des échanges avec les lecteurs. Leurs remarques sont prises en compte et peuvent donner lieu à des modifications dans les contenus.
- 10. Nous sommes au service de nos lecteurs.** Nous cherchons à répondre aux questions, aux polémiques, à mesure qu'elles se forment sur les réseaux sociaux. Nous sommes à l'écoute de nos lecteurs et de leurs besoins d'explications face à l'actualité.

Bibliographie.

OUVRAGES - RAPPORTS

- TAVERNIER : Média et démocratie : « *L'indépendance de l'information : quelles réalités ? Quelles évolutions ?* » Cahiers français n° 338.mai-juin 2007.
- Rapport de la Cour des Comptes : « *Les aides de l'Etat à la presse* » novembre 2013
- Ch. GIRARD : De la presse en démocratie : « *La révolution médiatique et le débat public* » (Extraits) La vie des idées 11 octobre 2011. (Annexe 8)
- J.M. SAUVÉ : « *La communication publique au service de l'exigence démocratique* ». (Conseil d'Etat).
- SAUVY : « *L'information clef de la démocratie* »
- M. SIRINELLI : « *Autorégulation de l'information : Comment incarner la déontologie ?* » (Rapport 2 février 2014).
- A.PORTUESE - G.KOENIG : « *Pour rétablir la liberté d'expression : laissons parler les imbéciles* ». Rapport publié par le Point
- N. CHOMSKY - Ed. HERMAN : « *La fabrication du consentement : de la propagande médiatique en démocratie* » -Agone - Contre feux - 16 octobre 2008 traduit de l'Anglais par D. Aria.
- Rapport : « *La démocratie et la société de l'information en Europe* » (Commission européenne) Editions Apogée novembre 2000.
- H. PIGEAT : « *Pouvoir médiatique et démocratie* » - Académie des Sciences morales et politiques - 18 octobre 2010.
- « *Rapport anticorruption de l'UE* » - 3.février 2014. (Annexe 09)
- Sondage IPSOS-STERIA : « *Les Français et la démocratie* » - février 2014 (Annexe 07)
- F.HARTMANN : « *Lanceurs d'Alerte* », Don Quichotte Editions. (Annexe 12)
- « *Charte qualité de l'information* » - Lille - 21 mai 2008. (Annexe 05)
- E. DACHEUX : « *Les 4 temps de la démocratie européenne* » Hermès, N°44, 2006.
- P. CALAME : « *Sauvons la démocratie* » 24 mars 2012 (Ed Mayer).
- S. GOULARD -M. MONTI : « *De la démocratie en Europe* » - Rizzoli novembre 2012.
- F. HEISBOURG : « *La fin du rêve européen* » Stock 2013.
- A de TARLE : « *L'Etat et les médias en France du service public au pluralisme libéral : 1944-2009* » - Cahiers en temps réel - mars 2009.
- Rapport final du groupe d'experts de haut niveau (UE) IP/97/588 : « *Société de l'information* » du 1^{er} juillet 1997.
- Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires Européennes : « *Les medias comme facteur de pouvoir dans la politique* » - La Haye, 24 et 25 juin 1994.
- TARDIEU : « *La Révolution à refaire : Le Souverain captif* » (1936).
- D. WOLTON : « *La communication politique: construction d'un modèle* » - 1989.

ARTICLES

- Association Démocratie et communication : « *Moderniser la publicité politique* ».
- Ch. DELOIRE : « *Démocratie* » Le Monde 26 novembre 2013 (S.G. Reporters sans frontières).
- D. GODDY: « *Media and communications* » - USA Information Agency 1986.
- D. AUGÉY - F. REBILLARD. « *La dimension économique du journalisme* » Cahiers du journalisme n°20 - 2009.
- E. GARDERE - J-P GARDERE : « *Démocratie participative en Europe* » (Boure R., dir.), Revue Sciences de la Société, 69, Toulouse (2006).
- GENTES : « *Communication et démocratie In: Communication et langages* ». N°107, 1^{er} trimestre 1996. pp. 57-68.

- OJIM (Observatoire des journalistes et de l'information médiatique) (2014) : « *L'humanité : Les actionnaires - L'Humanité financé par les impôts - Journalistes et politiques : la proximité jusqu'à l'intime* ».
- J-L MÉLENCHON : « *Arnaque du nombre* ». Le Parisien, 10 mars 2012.
- E. PIERRAT : « *La vie privée des personnalités politiques fait partie de la vie publique* » - Le Monde - 29 janvier 2014.
- D. WOLTON : « *Pas de démocratie sans communication politique* » Le Monde (4 juin 2005).
- The Economist : « *Freedom of information in Japan* ».
- Pouvoirs n° 119 : « *La démocratie sous contrôle médiatique* » (plusieurs articles sur le sujet). novembre 2006.
- P. MBONGO : « *La banalisation du concept de censure* » Pouvoirs n°130 - L'état des libertés - septembre 2009 - p.17-30.
- S. LE FOL : « *Liberté d'expression : de la nécessité des imbéciles* » - Le Point.fr - 19 décembre 2013.
- L'Express : juillet 2013 : « *Les aides à la presse....* »
- L'Express décembre 2013 : « *Le Monde et Le Figaro sont les journaux les plus aidés par l'Etat* ».
- G. KOENIG : « *Et si la France n'était plus le pays des libertés ?* » 25 décembre 2013 | POLÉMIA.
- « *Les médias un quatrième pouvoir ?* ».
- L'Expansion : « *Le gouvernement tire un trait sur les dettes du quotidien l'Humanité* ».
- Le fisc réclame plus d'un million d'euros à « Médiapart », <http://fr.news.yahoo.com/fisc-reclame-plus-dun-million-deuros-mediapart-071110922.html>.
- WIKIPEDIA : « *Manipulation mentale* ».
- L. de BOISSIEU : « *France politique 2012* ». (Annexe 02)
- S.TIMSIT : « *Manipulation des masses* » - octobre 2010. (Annexe 06)
- VIE PUBLIQUE : « *Internet : un bienfait ou un danger pour la démocratie ?* » 30 juin 2006 (Annexe 03).
- V. PEREIRA : « *Pouvoir des médias, atout ou danger de la démocratie ?* » AGORAVOX 7 janvier 2006. (Annexe 04)
- « *Pouvoir médiatique et démocratique* ».
- M. Penetier : « *La liberté de la presse de nouveau mise à mal en 2013* » Reuters – 12 février 2014, édité par Yves Clarisse. (cf. Annexe 01)
- J-M HUET - M. NOÉ (Bearingpoint) : « *Les TICs* » - L'Express - 10 octobre 2013 (Annexe 10)
- « *Secret des sources* » - Le Point – 3 septembre 2010.
- « *Les décodeurs, mode d'emploi* » Le Monde - mars 2014. (Annexe 13)
- « *Berlusconi et les médias, ou la démocratie à l'agonie* » - Le Monde - 12 septembre 2009.
- « *L'opinion européenne en 2013* » - Fondation R. Schuman.
- Prêchi-Prêcha (web) : « *Montants des subventions de l'État à la presse pour 2012* ». 12 octobre 2012

DEUXIÈME CAHIER

*« Plus que l'information clef de la démocratie,
il s'agit plus d'Instruction/Education clef de la démocratie »*

Ce cahier a été rédigé par le groupe d'études de l'Aveyron composé de :

Véronique COSTEDOAT-LAMARQUE, Jean-Pierre DELAGE, Nancy DESTEFANIS-DUPIN, Jacques ESTIVALS, Robert GARRIGUES, Ingrid HENRY, Stéphane MILLOT, Elsa MONTROZIER, Christine PRADALIER, Claude SEILLIER, Lcl Dominique VU-TONG.

L'information clé de la démocratie, cette formule n'est pas suffisante car il faut savoir faire fonctionner cette clé. L'information peut-être mauvaise, voire détournée, volontairement partielle, ou dirigée vers un but bien précis, et c'est là que se pose une question : comment peut-on être certain que nous ne sommes pas manipulés ? D'autre part, trop d'informations tue l'Information, la vraie ! Il faut que les dirigeants et surtout les médias diffusent les informations non tronquées et de façon concise.

Depuis la nuit des temps, l'information a toujours circulé, au début par le bouche à oreille puis par des méthodes de plus en plus sophistiquées ; les dirigeants de tous les pays essaient de maîtriser l'information, même dans les pays dits démocratiques, de façon à faire vivre leurs idéaux. Les citoyens n'ont alors accès qu'à une certaine information. En effet, les populations peuvent ne pas tout connaître, d'autant que nombre d'entre-elles sont composées d'individus qui ne sont pas en capacité de comprendre, ni d'analyser, n'ayant pas les connaissances pour cela.

C'est certainement, la qualité de l'information, et surtout le niveau d'instruction des populations qui différencie un état totalitaire, d'un état démocratique.

Ainsi nous nous attacherons dans un premier temps à comprendre en quoi l'information est un outil nécessaire mais perfectible de la démocratie contemporaine, pour mieux entendre qu'au-delà de l'information, il s'agit davantage de garantir l'Education et l'instruction des populations, pour conserver les éléments fondamentaux de la démocratie.

*
* *

1 - L'INFORMATION, UN OUTIL NECESSAIRE MAIS IMPARFAIT.

11 - L'information est un outil nécessaire.

Comme gouverner c'est prévoir, l'information est donc nécessaire à l'anticipation. A l'information doit être rattachée les principes de : liberté d'expression, de liberté de l'information, de la liberté de la presse, et celle qui englobe toutes les autres la liberté de pensée.

111 - Définition de l'information.

L'information est l'émission, la réception, la création et la retransmission, de signaux groupés oraux ou écrits, sonores, visuels ou audiovisuels, en vue de la diffusion et de la communication d'idées, de faits, de connaissances, d'analyses, de concepts, de thèses, de plans, d'objets, de projets, d'effets de toute sorte, dans tous les domaines, par un individu, par des groupes d'individus ou par un ou plusieurs organismes agissant ou rétroagissant ainsi sur leur environnement immédiat, proche ou lointain, et dont le but est de déclencher éventuellement des processus dialectiques plus ou moins amples alimentant l'échange, base naturelle et indispensable de l'animation de la vie sociale. Mais alors quels sont les vecteurs et caractéristiques contemporaines de l'information, quelle est son utilité pour les citoyens ?

1111 - Les vecteurs.

11111 - La presse.

Le métier de la presse et des médias (audiovisuels) consiste à fournir de l'information sous forme de faits. Toutefois, le fait même de décrire un fait, de sélectionner un fait plutôt qu'un autre, ou celui de taire un fait, est déjà un acte orienté. De même que la façon de le relater, de l'argumenter. Mais le rôle de la presse et des médias (audiovisuels) est aussi celui de :

- diffuser les opinions délivrées par les différents courants politiques sur une orientation gouvernementale, un projet de loi et des événements publics en réaction à l'actualité ;
- aider le lecteur à comprendre l'information en la resituant dans le contexte, l'histoire, en rappelant des chiffres clés ;
- permettre ainsi au citoyen d'analyser lui-même l'information, de comparer les opinions et d'entrer dans le jeu politique en participant au débat et en faisant ses choix.

11112 - Les réseaux sociaux.

Les réseaux sociaux facilitent la circulation et le partage d'informations entre les individus. Grâce aux réseaux nationaux et internationaux, l'information se répand d'une famille à une autre, d'une entreprise à une autre ou encore d'une nation à une autre. Elle se déplace de façon illimitée et instantanée, sans contrainte de frontières, de fuseaux horaires ou de coût financier. L'information qui circule sur les réseaux sociaux se démarque de celle des médias traditionnels par sa variété : les internautes échangent aussi facilement des contenus personnels et intimes, qu'ils partagent des événements sociaux, sportifs et/ou qu'ils réagissent à des actualités économiques et politiques. Ainsi sur les réseaux sociaux, la typologie d'information n'est-elle pas contrainte et délimitée comme dans les médias traditionnels où la caractérisation et la segmentation s'avèrent des principes structurants du format. L'information diffusée par les réseaux sociaux se démarque aussi de celle des médias traditionnels par son caractère personnalisé, participatif et partagé.

Personnalisé, car les internautes utilisent les réseaux dont ils sont membres pour filtrer les actualités qu'ils souhaitent recevoir, pour les noter ou encore pour réagir à l'une ou l'autre.

Participatif, car un tiers des usagers a déjà contribué, commenté ou diffusé de l'information.

Et **partagé**, car la majorité des internautes utilisent les réseaux sociaux comme source d'information. Ces réseaux participent activement à l'ouverture de la société d'opinion en permettant à tous de commenter une actualité instantanément, de s'exprimer et de donner son avis à son sujet. Les internautes deviennent ainsi de véritables acteurs de l'information.

11113 - Les communiqués de presse institutionnels (privés ou publics).

Le communiqué est un exposé factuel. Écrit avec des phrases brèves, il contient une information concrète, le communiqué présentant le plus souvent une actualité. Il s'applique tant aux entreprises privées qu'aux institutions publiques. Il permet à ces dernières de maîtriser l'information et la communication sur elles-mêmes. Il passe par la promotion publicitaire mais ne peut se résumer à cela et se joint à toutes les actions de l'organisation.

1112 - Les caractéristiques contemporaines de l'information.

11121 - Transfrontalière.

L'apprentissage d'autres langues que sa langue maternelle, les nouveaux moyens de communication (internet, téléphonie) et de transport, permettent à l'information de passer les frontières, même des pays dont les gouvernements limitent la communication à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières.

11122 - Simultanéité.

Les nouveaux moyens de communication, et particulièrement le développement des Smartphones et des tablettes permettent la consultation de l'information en mode nomade, donc en simultané.

11123 - Virtualité.

Ce terme est utilisé ici pour désigner ce qui se passe dans un ordinateur ou sur Internet, c'est-à-dire dans un « *monde numérique* » par opposition au « *monde physique* ». Le virtuel se trouve toujours posé dans un rapport d'opposition directe au réel. Tout comme se pose la question de la difficulté à établir la distinction entre le réel et le virtuel dans le sens virtuel-réel pour certaines catégories de personnes, il est concevable que le passage d'images réelles à travers les écrans perde leur caractère « *vrai* » et potentiellement leur gravité. La virtualité contribue ainsi à banaliser des images qui auraient un impact bien plus grand sur l'individu s'il y était confronté dans la réalité.

11124 - Temporalité.

L'immédiateté est une nouvelle manière d'appréhender l'information. Mais rapidité n'a pas toujours été synonyme de qualité. Faire transiter l'information plus rapidement avec l'idée de ne pas perdre plus de temps qu'il n'est nécessaire, a pour conséquence de la déconnecter de son contexte géographique, culturel et temporel, avec le risque de la dénaturer.

112 - Utilité de l'information pour la population dans une démocratie.

Qui informe la population dans une démocratie ? Cette question est évidemment essentielle pour celui qui recherche une information loyale, complète et accessible. Si l'Etat s'est longtemps trouvé à la source des informations publiques, il ne peut aujourd'hui se prévaloir d'un monopole de l'information, même s'il conserve un rôle prépondérant en ce domaine. De plus, il existe à présent une certaine suspicion envers l'information fournie par les services étatiques qui, soumis à l'interrogation des usagers, sont contraints à de réels efforts de communication. Or l'information du citoyen et des gouvernants est au cœur de tout système démocratique, comme d'ailleurs dans les autres types de gouvernances.

1121 - Définition et évolution historique de la démocratie.

Il convient d'établir une distinction entre la « *démocratie* » entendue comme une doctrine politique confiant au peuple la souveraineté et les « *démocraties* », régimes politiques respectueux de l'expression et de la liberté de chacun.

Toutefois, dans un grand nombre d'Etats contemporains, la légitimité proclamée est de type démocratique alors que l'apparence politique est celle d'un pouvoir autoritaire et que le fonctionnement politique réel est du type oligarchique.

Plus traditionnellement, le terme démocratie désigne le Gouvernement auquel participe le plus grand nombre de citoyens. Il est formé de deux racines grecques : *demos* (peuple) et *cratos* (pouvoir, règne) ; ce que Montesquieu traduira bien plus tard ainsi : « *lorsque, dans la République, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est la démocratie* » (Esprit des Lois, livre 2, chap. 2). Ainsi, une des sources majeures de la démocratie dans la pensée politique moderne de l'ère culturelle européenne est sans aucun doute la civilisation grecque classique. Dans celle-ci, comme aujourd'hui, la décision politique est soumise à la majorité. Dans la conduite de la cité, tout peut donc être discuté par tous, tout peut être proposé ou contredit, la solution adoptée étant majoritaire. Cela suppose un bon niveau d'instruction, puis d'information, dont chaque individu fera usage. Dans l'ensemble de l'Histoire, la démocratie antique fut un épisode bref et localisé. Entre elle et la démocratie contemporaine s'étendent quelques vingt siècles de tâtonnements et d'évolutions philosophiques, sociologiques et juridiques. Aujourd'hui est considéré comme démocratique tout régime dans lequel une majorité populaire détermine librement l'orientation politique et assume le

contrôle du gouvernement et de la législation, tantôt par elle-même, tantôt par ses représentants. Pour que le peuple puisse manifester collectivement son pouvoir, il faut que ses membres soient libres individuellement. Autant qu'un régime d'universalité, la démocratie est un régime de liberté. Celle-ci ne saurait être pleine et entière à défaut d'une instruction et d'une information des citoyens suffisantes à la compréhension éclairée des affaires publiques.

Au vrai, aucune démocratie n'est intégralement et exclusivement démocratique. Certaines décisions nécessitent des choix rapides pour lesquels les juristes ont conçu différents moyens (ordonnances, article 16 de notre constitution, procédures d'urgence administrative, etc.). Mais les choix que le peuple accomplit et le contrôle qu'il exerce - parfois a posteriori - sont censés lui conférer au final le pouvoir souverain. C'est alors que la démocratie peut être comprise comme « *le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* ».

1122 - Alimenter la démocratie.

Pour être démocratique, un régime doit assurer quantitativement et qualitativement la participation à la chose publique du plus grand nombre. Il doit offrir la possibilité d'effectuer des choix et doit promouvoir le développement de l'esprit civique. C'est à ce prix que chacun de nous pourra s'intéresser et s'impliquer davantage dans la vie de la cité.

En contrepartie un gouvernement sera d'autant plus efficient qu'il sera régulièrement informé du contexte dans lequel il intervient : état de l'opinion, situation et enjeux économiques, sociaux, culturels ou stratégiques...etc.

Cette interaction est essentielle car elle constitue un ferment indispensable de cohésion sociale. En ce sens la démocratie est un gage de bonne gouvernance et a pour corollaire l'épanouissement du citoyen. Ainsi, jusqu'au milieu du XVII^{ème} siècle, la notion et l'incarnation de la citoyenneté sont limitées le plus souvent à la jouissance de la loi sans lien avec la souveraineté du peuple. Hobbes, d'ailleurs cite « *Le citoyen* » en le sous-titrant, ou « *les fondements de la politique* », le vocable de citoyen est alors synonyme de celui de sujet et la citoyenneté d'Athènes est une exception extraordinaire. En moins d'un siècle, l'évolution est radicale puisqu'il est impensable, alors, de séparer la notion de citoyenneté de celle de participation. La participation du citoyen devenant incontournable, l'individu doit alors concourir à la formation de la loi pour y être soumis. Condition *sine qua non* qui lui assure qu'elle ne menace pas ses droits naturels.

La citoyenneté, telle que nous la connaissons depuis les révolutions démocratiques n'est donc elle-même, qu'à la condition de comporter les deux dimensions : la conservation des droits naturels individuels et la participation à la production du droit. En revanche, cette analyse permet de distinguer, dans les théories de la citoyenneté, celles qui considèrent la participation civique comme une valeur publique en soi (Rousseau, Mill) ou comme un simple instrument de protection des libertés privées (Constant, Bentham). Elle explique aussi la fluctuation des sociétés par les modifications de l'équilibre entre ces deux composantes. Trop de participation civique amène les citoyens à contester le monopole du pouvoir de dirigeants, trop de repli sur ses droits individuels prive de légitimité le mandat des dirigeants. La désaffection d'implication civique et de participation, aujourd'hui dénoncée, viendrait du fait que le développement des interventions étatiques dans les domaines de la vie quotidienne favorise une certaine passivité des citoyens. Mais le phénomène nouveau est que la chose publique soit maintenant perçue comme une entrave aux mécanismes de marché dont les individus estiment tirer un plus grand profit, au risque d'oublier d'une part que c'est l'Etat qui garantit la sécurité des échanges et la compensation des inégalités socio-économiques jugées acceptables, d'autre part que la jouissance de la loi suppose aussi chez les citoyens le respect de leurs obligations.

Cette vie démocratique suppose choix et compréhension.

11221 - Le choix.

Le choix citoyen résulte d'une offre politique plurielle et d'une information variée qui doit éviter l'écueil de l'inexactitude ou le poison de la désinformation. En ce domaine l'Etat est plus qu'ailleurs tenu à une obligation de vigilance et de formation : instruction civique, éducation à la citoyenneté, éducation populaire.

Choisir est donc essentiel. C'est un acte volontaire qui, dans la tradition française des Lumières, doit être le plus rationnel possible.

Cela suppose une bonne connaissance des institutions et la compréhension des sujets qui font débat ou sur lesquels il faut se prononcer (enquêtes publiques, avis, débats, référendums ...).

11222 - La compréhension.

Toutefois nul ne possède la totalité du savoir et il faut parfois recourir à des spécialistes. C'est notamment le cas dans le domaine scientifique. La question se pose alors de l'intégrité et de la compétence de celui qui est appelé à donner un avis - en outre il faut parfois trancher entre plusieurs avis divergents ! - L'Etat doit donc veiller à s'entourer d'instances indépendantes qui devront, par un effort de vulgarisation soutenu, informer honnêtement les citoyens en expliquant leurs choix.

Il faut aussi rappeler que l'opinion majoritaire n'est pas forcément la meilleure. Ainsi l'erreur ne se transforme-t-elle pas en vérité lorsqu'elle est partagée par le plus grand nombre ! (Faut-il rappeler, par exemple, que les accords de Munich de 1938 furent largement approuvés par la population et accueillis avec soulagement...).

Il reste que toute vie démocratique suppose une bonne compréhension des informations dont dispose le citoyen.

12 - L'information, un outil imparfait.

L'information est un outil imparfait de la démocratie. Plus que l'information, c'est l'instruction et les connaissances qui sont les clés de la démocratie. Aujourd'hui, les informations circulent vite, partout, sans aucun contrôle, sans aucune vérification à travers le monde. Il est donc nécessaire afin de les comprendre, de les recouper, les croiser et les analyser pour se faire sa propre idée, son opinion sur un sujet, un fait donné.

121 - Instruction civique et niveau de culture.

L'analyse et le traitement de l'information nécessitent des connaissances, de la culture générale voire plus spécialisée et notamment une bonne connaissance des médias et de leur fonctionnement, mais aussi, des connaissances « *civiques* ».

D'où l'importance de « *l'instruction civique* », « *le vivre ensemble* » pratiqué en école primaire, de « *l'éducation civique* » au collège et de « *l'Education Civique Juridique et Sociale (ECJS)* » en lycée.

Les termes en eux-mêmes sont révélateurs. Ainsi, « *l'instruction est l'action d'apprendre ce qu'il est utile ou indispensable de savoir, c'est l'action d'enrichir et de former l'esprit* » nous explique le dictionnaire le Robert. Il s'agit pour les professeurs des écoles « *d'apprendre, à des enfants qui ne sont pas familiarisés avec la vie d'un groupe important de petits camarades, à partager avec d'autres des activités et des espaces communs, à découvrir un monde régi par des règles de la vie collective* ». (BO).

Le collège « *éduque* » à l'éducation civique enseignée grâce un professeur d'histoire-géographie car il n'existe pas de professeur spécialisé puisqu'il n'y a pas de formation universitaire

correspondante. « *Eduquer* », d'après le dictionnaire de psychologie Bordas, consiste à une formation continue destinée à maintenir ou accroître les connaissances professionnelles, intellectuelles ou culturelles. Ainsi, l'éducation civique s'articule essentiellement sur le citoyen au sein d'une communauté. « *Le but étant de préparer les élèves à se comporter en personne responsable dans leur vie quotidienne, à faire acquérir aux élèves les données principales pour comprendre la citoyenneté politique et préparer à son exercice afin de former des citoyens autonomes* ». (BO)

Ainsi, de la 6^{ème} à la 3^{ème} un adolescent traite : le collégien, l'enfant, l'habitant ; la diversité et l'égalité ; la liberté, le droit, la justice ; la citoyenneté démocratique. Il faut donc attendre qu'un jeune ait 15 ans pour qu'il aborde le fonctionnement de nos institutions nationales et à travers elles quelques-unes des subtilités et des rouages de notre démocratie. N'est-ce pas tardif ?

L'ECJS c'est-à-dire l'éducation civique, juridique et sociale en lycée « *n'a pas à ajouter de savoirs aux connaissances acquises dans les principales disciplines enseignées au lycée... il s'agit d'organiser le croisement et le dialogue de ces savoirs autour du concept intégrateur de citoyenneté...* ». Le fondement de l'ECJS défini dans le BO est « *l'idée que l'on ne naît pas citoyen mais qu'on le devient, qu'il ne s'agit pas d'un « état » mais d'une conquête permanente ; le citoyen est celui qui est capable d'intervenir dans la cité : cela suppose formation d'une opinion raisonnée, aptitude à l'exprimer, acceptation du débat public* ». ... Pour permettre à l'élève de devenir ainsi « *un citoyen adulte, libre, autonome, exerçant sa raison critique dans une cité à laquelle il participe activement* » l'ECJS doit pratiquer des méthodes adaptées. Il s'agira de « *permettre aux élèves de s'exprimer et de débattre à propos de questions de société* ». Il apparaît, donc bien, au lycée une tentative pour croiser les informations et les analyser toujours en lien avec de sérieuses bases cognitives. Or, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans ce qui signifie que certains n'ont pas et ne pratiqueront pas l'ECJS.

1211 - Nécessite un niveau de connaissances.

C'est pourquoi, le niveau de culture et d'instruction conditionne une connaissance approfondie ou partielle de notre démocratie et de ce qui la fait exister. Or, le manque de maîtrise des compétences et des savoirs entraîne une passivité face à l'information médiatisée, et en particulier, avec la télévision qui s'invite chez tous et dont les commentaires (pour les journaux) sont pris, pour beaucoup, pour argent comptant. « *Ils l'ont dit à la télé* » « *c'est écrit dans le journal* » sont des phrases récurrentes qui sont prononcées pour acquiescer de la véracité des nouvelles citées.

1212 -Défiance grandissante de l'information institutionnelle.

A l'inverse, se trouvent les populations plus averties, diplômées voire très fortement diplômées, les intellectuels qui de par leurs formations, leurs acquis, leurs savoirs et leur curiosité d'esprit vont avoir un regard critique sur toute information diffusée par les médias détenus par de grands groupes financiers, industriels et qui peuvent divulguer une information plus ou moins « *orchestrée* » par l'Etat. Une méfiance s'installe de plus en plus vis-à-vis des informations que l'on pourrait qualifier « *d'officielles* » dans le sens où elles sont annoncées, développées par l'ensemble des médias. Se posent alors les questions d'indépendance de la presse, du pluralisme médiatique de la sur-médiatisation, de la désinformation.

« *Que veut-on nous faire croire ?* », « *Quel est l'objectif recherché ?* ».

1213 - Le citoyen a-t-il les moyens de décoder les informations ?

L'opinion de cette partie de la population se fonde alors de façon plus rationnelle et surtout plus personnelle. Il est alors nécessaire de décoder les informations reçues. Un citoyen qui a suivi la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans n'aura reçu aucune formation pour lire, écouter et décrypter les informations diffusées.

Tout citoyen a-t-il réellement les moyens de décoder l'information ? Il semblerait que plus une personne est diplômée et cultivée plus les moyens, l'envie, la curiosité de s'informer de façon multiples se généralisent et facilitent donc le décodage afin de façonner son opinion pour exprimer un ou des actes démocratiques personnels.

122 - L'instruction est orientée et orientable.

La démocratie est un système politique exigeant, le monde chaotique dans lequel nous vivons, le progrès, ... tout cela réclame des citoyens plus d'éducation, plus de connaissances générales qu'un autre système puisque les citoyens sont amenés à participer concrètement à l'évolution du pays. Les citoyens sont à la base de décisions importantes. Il est donc vital que les gens aient une réflexion nourrie, une culture solide. C'est le rôle de l'école d'assurer cette culture à tous.

Démocratie et éducation sont liées. L'école doit permettre de comprendre notre monde, de se situer dans ce monde complexe et de pouvoir connaître suffisamment de choses et de manière approfondie pour pouvoir agir sur lui. Comprendre notre monde, c'est comprendre le comment et le pourquoi nous en sommes à ce point de l'histoire.

L'histoire est une discipline essentielle à l'école : fut un temps, où l'histoire fut enseignée pour imiter les anciens ; aujourd'hui, elle est nécessaire pour regarder l'avenir.

1221 - *Un exemple : l'enseignement de l'histoire.*

Depuis 2008, dans les collèges et 2011, dans les lycées, de nouveaux programmes d'histoire ont été mis en place. De quoi s'agit-il ?

Les professeurs gardent une grande liberté pédagogique dans la manière de traiter les questions des programmes scolaires d'histoire mais ces mêmes programmes sont parfois fort représentatifs des « valeurs » que l'« on » cherche à faire accepter par tous, plus ou moins de bon gré.

« Si la manipulation de l'histoire a toujours existé, le phénomène a pris un tour aigu et particulier au cours des dernières décennies, résume Jean Sevilla dans son livre « Historiquement incorrect » (Fayard). Le regard contemporain se focalise sur certains épisodes au prix d'indignations sélectives qui instruisent un procès permanent contre le passé occidental et contre celui de la France, déclare-t-il. ». Nos « grands hommes » : Clovis, Charles Martel, Saint Louis, François 1^{er}, Louis XIII... ont disparu des instructions officielles de sixième et de cinquième ... difficile de comprendre la naissance du royaume de France, l'affirmation de l'Etat en France... Louis XIV est lui aussi mal loti : le Roi Soleil est relégué à la fin du programme de 5^{ème} (programme qui couvre 1000 ans d'histoire du monde, depuis « les débuts de l'Islam » jusqu'à « l'émergence du roi absolu », en passant par l'étude d'empires africains au Moyen Âge). Sachant qu'il est toujours difficile de « boucler » les programmes surchargés, le risque est que de nombreux collégiens n'entendent pas parler de Louis XIV...et que dire de la place laissée à Napoléon et plus récemment à de Gaulle avec l'allègement des programmes de 3^{ème} depuis la rentrée 2013.

Dans le programme de seconde, la question de la démocratie n'est abordée que sous « l'imparfait modèle athénien », en négligeant de présenter les autres types de régime antique s'approchant ou se revendiquant de l'égalité ou de la démocratie comme Sparte ou Rome. Dans quel but ? Volonté politique ?

1222 - *L'individu doit être et rester critique.*

L'histoire ne doit pas se laisser facilement réduire à un simple discours moral, ni à un « programme » quel qu'il soit. La population ne peut pas tout connaître, et la question se pose de l'utilité d'avoir toute l'information ? Du tri de l'information et de la possibilité de remise en cause de l'information, car les informations finissent par être recoupées et remises en cause. C'est pour

cela qu'il faut inciter les individus au meilleur antidote qui soit face à l'embrigadement officiel : la curiosité.

L'histoire doit être une initiation aux modes d'acquisition des connaissances historiques, de façon à développer l'esprit critique et à favoriser un comportement démocratique, tolérant et civilement responsable.

*
* *

II – PLUS QUE L'INFORMATION, CLEF DE LA DEMOCRATIE, IL S'AGIT PLUS D'INSTRUCTION/EDUCATION, CLEF DE LA DEMOCRATIE. POUR CELA IL EST NECESSAIRE :

21 - Former les esprits critiques : conscience politique du citoyen.

Plus que l'information, ce serait, donc l'instruction et l'éducation qui seraient les clés de notre démocratie. Mais pour cela, il est de notre devoir de former des citoyens éclairés ayant un esprit critique envers toute information reçue. Tout individu devrait avoir le sens « *du bien commun* » ou, pour être plus moderne, le sens « *de l'intérêt général* », c'est-à-dire, préférer le bien du plus grand nombre à ses propres aspirations individuelles comme par exemple lorsque le militaire risque sa vie à la guerre. Mais cela nécessite aussi de faire comprendre que l'intérêt général peut impliquer pour chacun de nous une certaine renonciation à une partie de notre liberté individuelle.

Aujourd'hui le lien social se tisse surtout par le partage de hobbies ou la pratique de sports. Nous avons régressé par rapport à l'Antiquité où il y avait des agoras et des forums. Dans le modèle athénien, les gens se sentaient tous concernés : ils n'étaient pas des individus, mais formaient un groupe.

Il est évident que la conscience de faire partie d'une société, d'un groupe est à la base de la citoyenneté. Cet état d'esprit, ce sentiment d'appartenance s'appelle le patriotisme. Sans cela, toute éducation ou instruction ne serait que la somme de connaissances techniques sans finalité profonde. Comme le disait la philosophe, Simone WEIL : « *Il faut donner aux français quelque chose à aimer : LA FRANCE* »... Mais il faut aussi rajouter « *...aux français et aux étrangers vivant en France...* ».

Aimer la France, c'est comme aimer sa famille. Ça ne veut pas dire que le citoyen rejette les autres (l'Europe, le Monde), mais qu'il sait d'où il vient, ce qui lui donne des racines lui permettant de s'intégrer dans des ensembles plus grands pour le bien de son groupe.

Qui seraient responsables de cette formation ? Bien entendu, la famille en premier lieu mais aussi l'Education nationale et l'Etat, chacun dans son domaine, tout en étant complémentaire entre eux.

22 - Les pistes et axes d'amélioration de la conscience politique des citoyens.

Trois axes stratégiques nous paraissent devoir être développés. Des actions sont ainsi proposées pour emprunter ces axes stratégiques. Le premier de ces axes stratégiques, est le développement des connaissances en matière de fonctionnement des médias.

221 - Développer la connaissance du fonctionnement des médias.

Ainsi, semble-t-il impératif de mettre en place un certain nombre de dispositifs pour améliorer chez le citoyen sa capacité à entendre des medias, à les utiliser et à s'en protéger. En voici quelques pistes :

2211 - Mettre en place une éducation aux médias.

Dès l'école primaire et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, voire jusqu'au Baccalauréat, avec une évolution du degré de connaissances, d'analyse en fonction des acquis cognitifs. Cela pourrait s'articuler autour de l'apprentissage de :

- la lecture de l'actualité ;
- la connaissance des vecteurs de l'information ;
- l'analyse, « le décryptage » de l'actualité, grâce à la contribution de personnes spécialistes du sujet afin de mieux expliquer l'actualité ;
- la confrontation d'analyses et d'idées qui pourrait prendre la forme de débats.

2212 - Former aux dangers de la publication et de la diffusion individuelle de l'information.

Aujourd'hui chaque citoyen est potentiellement acteur et diffuseur de l'information, notamment par le biais des réseaux sociaux, auteur de la publication et de diffusion individuelle d'information. Dès lors des modules de formation pourraient être intégrés dans les programmes scolaires ou dans le cadre du milieu scolaire, soit dans un cadre périscolaire ce qui est parfois le cas dans le cadre d'action associative.

2213 - Limiter, par la loi, la concentration de la presse, en définissant un statut de chaque typologie d'acteurs, afin de définir les droits et les obligations des rédacteurs et des actionnaires.

Le regroupement des médias, propriété d'un nombre limité d'acteurs économiques plus ou moins proches du pouvoir politique, n'étant pas de nature à favoriser la liberté de la presse.

2214 - Limiter le risque de divulgation d'informations erronées ou contraires aux règles de la démocratie, en mettant en place un droit de réponse ou en renforçant la responsabilité des médias. Ce droit de réponse devant être proportionnel, en volume ou en vecteur, à l'attaque ou à l'information erronée.

2215 - Créer un « label d'informations vérifiées » ? Certifiant des informations qui seront vérifiées.

Les auteurs ou journalistes devant alors s'engager personnellement (responsabilité civile professionnelle) sur la véracité de leur contenu. Aujourd'hui, le manque de label pose la question de l'absence de responsabilité de celui qui divulgue des informations qui peuvent se révéler fausses.

2216 - Renforcer le respect du secret de l'instruction par les magistrats ou les forces de l'ordre auxquels sont soumis les magistrats ou les forces de l'ordre.

Ce durcissement pourra reposer, à la fois, sur les détenteurs du secret, mais aussi sur ceux qui ont diffusé les informations supposées limitées.

222 - Développer l'éducation aux institutions.

Au-delà de l'amélioration du niveau cognitif et de protection aux médias, il est concomitamment nécessaire de mettre en œuvre les moyens individuels et collectifs de sensibilisation aux règles et enjeux institutionnels, gage de compréhension et de maintien des règles démocratiques.

2221 - Mettre en place une éducation aux institutions de la démocratie, de façon plus approfondie et avec le temps nécessaire, dès l'école primaire.

Cela pourrait se faire sous forme de jeux de rôles, grâce à des rencontres avec des représentants de l'Etat et différentes institutions françaises à l'échelle locale, départementale, régionale ou nationale.

2222 - Encourager la participation des plus jeunes au dépouillement des élections, au fonctionnement des institutions locales.

Il pourrait notamment s'agir de la mise en place de scrutateurs mineurs tutorés lors des élections ou d'une participation obligatoire à un stage d'immersion dans les collectivités locales, dans les mairies, dans les intercommunalités ou dans les conseils généraux.

2223 - Insister sur les différences entre la notion « d'incivilité » et celle de « délit pénal ».

La banalisation du terme « d'incivilité », dans les médias ou dans les discours politiques, a tendance à atténuer des comportements qui sont manifestement délictueux. Ne pas voter est une incivilité, alors que le fait de jeter des projectiles sur les sapeurs-pompiers ou de menacer des professeurs constitue, de façon très nette, des infractions pénales.

223 - Développer la citoyenneté par le sentiment d'appartenance à la Nation.

Il semble enfin nécessaire de rétablir le lien citoyen/nation qui s'il a fait longtemps l'objet d'une évidence, a perdu sens et réalité, et s'est délité par le biais de la mondialisation au sens large. Ainsi, il serait judicieux de :

2231 - Réaffirmer que la citoyenneté est un ensemble indissociable d'obligations et de droits.

Alors que le citoyen devient de plus en plus assisté, il doit garder à l'esprit qu'il tire ses droits des obligations de ses concitoyens.

2232 - Rendre le vote obligatoire sous peine de privation de certains droits sociaux (ou autres), tout en valorisant l'expression du vote blanc, à l'instar de la Belgique.

Dans cette obligation du vote, il faut y voir l'obligation de s'exprimer et l'obligation de réaliser un effort démocratique. L'absence de vote pourrait donner lieu à certains inconvénients, comme de ne pas être autorisé à présenter des concours de la fonction publique.

Dans le prolongement de cette idée, l'expression d'un vote blanc suffisamment important, voire majoritaire, pourrait être de nature à empêcher l'élection de candidat minoritaire.

2233 - Moderniser le matériel de vote en s'engageant, par exemple, dans le vote numérique à l'instar de l'acquittement de l'impôt.

La modernisation numérique du vote pourrait être de nature non seulement à lutter contre l'abstention, mais aussi à rendre plus moderne l'expression démocratique.

2234 - Développer des rencontres intergénérationnelles.

Il est nécessaire de renforcer le lien national et civique entre des personnes témoins des événements et les plus jeunes.

2235 - Recréer ou créer un événement fort qui permettrait de souder une classe d'âge, de mobiliser son appartenance à une nation, afin de développer la citoyenneté.

Ce rôle était anciennement tenu par le service militaire, qui correspondait à la fois à un acte « patriotique » et à un « rite de passage », comme prétexte aux rencontres avec l'autorité et au brassage social.

Ce moment fort à définir permettrait de souder des citoyens d'une même classe d'âge et de mettre en lumière leur appartenance à une Nation, afin d'accroître leur esprit de citoyenneté, au-delà de tout corporatisme et confession.

2236 - Renforcer, valoriser la culture et le travail par des actions touchant directement la jeunesse :

films, émissions calquées sur la télé réalité dont ils sont très consommateurs, jeux vidéo... mais sous une autre problématique, par le biais d'actions auxquelles les jeunes pourraient être particulièrement sensibles (films, émissions de type télé réalité dont ils sont de fervents amateurs, jeux vidéo...), mais développées sous un angle différent et original.

2237 - Favoriser l'engagement militant, qu'il soit associatif, politique, syndical, national ou local, par la valorisation des parcours citoyens marqués par un engagement, en les honorant des ordres nationaux notamment.

2238 - Moraliser la vie politique, afin de lutter contre l'image désastreuse renvoyée par certains hommes politiques.

2239 - Fixer une imposition minimale par foyer fiscal et supprimer la possibilité de ne pas payer d'impôts.

Il s'agirait de restaurer l'impôt comme élément de base du contrat social. L'impôt minimum pouvant être acquitté par la force du travail ou par les moyens traditionnels. Il pourrait aussi s'agir d'initier des travaux d'intérêts collectifs, par famille et par commune, afin d'accroître le sentiment d'appartenance à la collectivité. Cela permettrait également de développer la participation des jeunes à la vie de la cité.

*

* *

L'information clé de la démocratie, l'éducation clé de la démocratie, ce débat dépasse largement nos frontières et interroge tout à la fois la question de la citoyenneté européenne et mondiale tant dans sa définition que dans son développement.

Bibliographie.

Ouvrages :

- F.CONSTANT : « *La citoyenneté* », Paris, Montchrestien, coll. Clefs, 1998.
- G.KOUBIDIR : « *De la citoyenneté* », Paris, Litec, 1995.
- G. KOUBIET, S. JEAN-BAPTISTE : « *Entre civisme et civilité, l'éducation à la citoyenneté* »,
- « *Anales de la catedra* »
- « *Francisco Suarez* », n° 38, 2004, Educacion y democracia,
- P.MAGNETTE : « *La citoyenneté, une histoire de l'idée de participation* », Bruxelles, Bruylant, 2 001.
- D.COLAS, C.EMERY, J.ZYLBERBERG (dir) : « *Citoyenneté et nationalité* », Paris, PUF, coll.
- « *Politique d'aujourd'hui* », 1991.
- K.BRLEN : « *Citadin-citoyen. Citoyenneté politique et citoyenneté sociale* », Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2003.
- Cahiers français (Les) : « *Citoyenneté et société* », n° 281, Paris, La documentation française, 1997.
- M.CHAUVIERE et J.T.GODBOUT (dir.) : « *Les usagers entre marché et citoyenneté* », Paris, L'Harmattan, 1992.

Références législatives :

- Traité d'Amsterdam (1997) : « *liberté, démocratie, respect des droits de l'être humain et des libertés fondamentales* ».
- « *Charte des droits fondamentaux de l'Union* » (2001).
- Circulaire du ministre de l'Education nationale n° 96-103 du 15 avril 1996 : « *Education à la citoyenneté : une redynamisation de l'éducation civique* », BOEN, 6 juin 1996, n° 23, p. XXIV.
- « [Ordonnance du 26 août 1944 SUR L'ORGANISATION DE LA PRESSE FRANCAISE](#) » : [JORF](#) du 30 août 1944 p. 779.
- « *Loi n° 84-937 du 23 octobre 1984 visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse* » : JORF du 24 octobre 1984 p. 3323.
- Conseil constitutionnel : « *décision n° 84-181 DC du 11 octobre 1984 relative à la Loi visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse* » : JORF du 13 octobre 1984, p. 3200 ; ([Cette décision est sur le site du Conseil constitutionnel](#)).
- « *Loi n°86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ([version consolidée](#))* » : JORF du 2 août 1986, p. 9529.
- « *Loi n° 86-1210 du 27 novembre 1986 complétant la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse et la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication* » : JORF du 28 novembre 1986 p. 14 297.

TROISIÈME CAHIER

« Se faire sa propre opinion n'est déjà plus un comportement d'esclave. »

Rousseau

Ce cahier a été rédigé par le groupe d'études des Hautes-Pyrénées composé de :

Jacques ARGOUNES, Jean-Philippe BAKLOUTI, Martine BERDOT, Roger-Vincent CALATAYUD, Daniel CHARDENOUX, Jean-Luc DORLANNE, Alain LACASSIE, Daniel LAVIGNE, Jean-Marie LEFRANÇOIS, Francis MALAURIE, Colonel Hugues MAGNY, Jean-Louis NABIAS, Philippe RODDE, Nathalie SARRES-DUNEAU, Denis TAJAN, Alain VERDOUX.

Trois définitions s'imposent avant de poser une problématique. Nous entendons par « *information* » l'action d'informer, de donner des connaissances sur un fait, une nouvelle ou de s'informer soi-même ; c'est aussi l'ensemble des communications passant par les médias. Quant à la démocratie, nous la définissons comme un régime politique où le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (principe de souveraineté) sans qu'il y ait de distinction due à la naissance ou à la richesse (principe d'égalité) ; dans les démocraties, pour la plupart, indirectes et représentatives, le pouvoir s'exerce par l'intermédiaire de représentants issus des élections ; l'opinion majoritaire est légitimée au travers du suffrage universel. Enfin, le mot « *clef* » s'emploie, de manière métaphorique, pour désigner un objet ou un concept dont la fonction, l'influence ou l'action a un caractère déterminant pour accéder à quelque chose, le comprendre, l'expliquer ou le dominer.

Dans ces conditions, la question se pose de savoir qui détient véritablement une telle clef quand la démocratie est évoquée. L'information possède-t-elle une position stratégique dominante dans le processus démocratique de notre Cinquième République ? En est-elle la clef de voûte ? Si nous retenons du mot « *clef* » l'acception positive, c'est à dire l'idée d'ouverture et d'enrichissement, l'information permet-elle le consentement éclairé du citoyen-électeur au programme du candidat qu'il va choisir et les lumières nécessaires au futur représentant du peuple ? Mais si nous pensons aux approches plus négatives de ce terme de « *clef* », comme « *prise de judo pour immobiliser* », ou aux expressions « *mettre sous clef* » et « *fermer à double tour* », ne sommes-nous pas en droit de nous demander si l'information ne confisque pas la démocratie et ne façonne pas, involontairement ou, pire, de manière délibérée et planifiée, les opinions publiques. Le candidat est-il un homme de conviction qui va savoir attirer sur son nom une majorité d'électeurs par l'intérêt de ses arguments et de ses idées ou va-t-il être façonné par des opinions répandues par l'intermédiaire des médias de masse ? Quant aux électeurs, ne sont-ils pas manipulés par ces mêmes médias, trompés, influencés...au point que l'idée de « *peuple souverain* » ne serait plus qu'un mythe ou qu'une illusion ? La séduction a-t-elle remplacé la réflexion, l'émotion le raisonnement et la manipulation le libre arbitre ?

*
* *

I - PLACE CAPITALE DE L'INFORMATION ENTRE LE PEUPLE ET LE POUVOIR POLITIQUE.

Les médias, intermédiaires entre le pouvoir, le gouvernement et le peuple, sont des acteurs majeurs des systèmes démocratiques modernes et jouent un rôle capital dans la vie démocratique de notre nation et pour que le peuple exerce toute sa souveraineté.

- 1- Ils transmettent, en effet, l'information d'une manière de plus en plus rapide et plus dense ; ainsi les chaînes d'information en continu occupent une place de plus en plus importante comme vecteur de nouvelles ; *BFM TV* a atteint, en octobre 2013, 1,9% de part d'audience, soit 35,8 millions de téléspectateurs touchés dans le mois ; *I-Télé*, 0,8 % soit trente millions de personnes dans ce même mois.
- 2- Ils sont de vrais relais de l'action publique en informant sur les différentes options politiques, en véhiculant des programmes, des valeurs, des engagements...en diffusant des débats et des interviews de durée parfois assez longue et en transmettant des meetings, des

discours ou des conférences de presse dans leur intégralité ; c'est un outil démocratique remarquable, puisqu'ils permettent à un grand nombre de personnes d'avoir accès à ce qui était, autrefois, réservé seulement à quelques milliers de favorisés ; de plus, ils donnent la parole à de plus en plus d'élus ou de partis qui ne bénéficiaient pas d'un temps d'antenne dans les 20 heures ou les grands débats ; le 23 heures de *BFM TV*, dit un journaliste du *Monde*, permet de toucher 200 000 personnes, soit 3 stades de France ! C'est beaucoup plus qu'un meeting !

- 3- Ils contribuent à tisser des liens entre les citoyens et le gouvernement et à établir des normes individuelles et collectives ; ils peuvent constituer un recours contre les abus de pouvoir, les injustices ou les tentatives de propagande et de désinformation ; les réseaux sociaux, les sites comme *Médiapart* ou *Atlantico* peuvent être des lanceurs d'alerte ou des éveilleurs de conscience, tel l'*Aurore* du « *J'accuse* » de Zola ; certains affirment qu'« *un vent nouveau souffle sur l'information* ».
- 4- Ils ont, enfin, un rôle pédagogique et éducatif indéniable en alimentant la connaissance des faits, en multipliant les analyses, les commentaires qui apportent à ceux qui veulent bien les lire ou les écouter des approfondissements indispensables.

Mais, ces médias ne sont-ils pas devenus tout puissants ou trop puissants, au point de devenir un quatrième pouvoir qui interférerait dans le jeu politique ? Ne constituent-ils pas une véritable médiacratie ? De plus, une interrogation paradoxale se pose : faut-il tout dire ? Informer sur tout, dans une totale transparence, ne fait-il pas plus de mal, en fin de compte, que de bien à la démocratie ? D'informateurs, les journalistes ne veulent-ils pas devenir des acteurs de la vie politique, selon leurs propres valeurs et leurs propres idées ?

*
* *

II - DANGERS ET ABUS DU RÔLE DES MÉDIAS DANS LA VIE PUBLIQUE.

Selon Pierre Santini, le pouvoir législatif a cédé la place aux médias qui, eux seuls, font les débats ; l'exécutif suivrait les sondages et le judiciaire serait concurrencé par les médias d'investigation.

Alfred Sauvy a écrit : « *avant de mourir, le XVIII^{ème} siècle avait posé les premières pierres d'une magnifique construction. Le temps du despotisme et de l'arbitraire était révolu, les hommes allaient se gouverner eux-mêmes. Héritier de cette magnifique idée, le XIX^{ème} siècle en a poursuivi tant bien que mal la réalisation. Sans avoir atteint certes l'objectif, il a marché dans sa direction. Aujourd'hui nous reculons et la question essentielle n'est plus de savoir par quel chemin nous approcherons le régime idéal, mais de quelle façon nous nous en écartons ; l'électeur-citoyen serait « enveloppé de plus en plus dans une ambiance conditionnée ».*

Enfin, selon le mot d'André Tardieu en 1936, le peuple souverain serait devenu un « *souverain captif* ». Le peuple est-il soumis à un nouveau despotisme ? Par quoi est-il « *conditionné* » ? De qui ou de quoi est-il captif ?

Listons tout ce qui peut menacer notre libre arbitre et nous faire vivre sous l'épée de Damoclès d'un nouvel arbitraire.

- 1- Les médias d'information relaient une publicité qui n'instruit plus, n'enseigne plus, mais court-circuite l'intelligence des individus, les conduit à commettre des actes d'achat, sans que son jugement ait été libre, sans lui laisser ni le temps ni la volonté de réfléchir ; Patrick

Lelay disait en 2004, « *ce que nous vendons à Coca-Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible* ». Nous pouvons ainsi rejoindre Camus quand il affirmait déjà, à la fin des années cinquante, que les hommes n'apprenaient plus à penser par eux-mêmes et qu'ils finissaient par être pris dans un réseau ou un filet d'habitudes sclérosantes. Cela rejoint la formule bien connue : « *gardons-nous d'instruire le peuple, amusons-le* ».

- 2- Les médias seraient parfois les vecteurs d'une propagande diffuse, délibérée ou involontaire qui finit par déformer la vérité et la réalité en sélectionnant les faits pour amener un nombre d'individus aussi élevé que possible à quelques consignes, parmi lesquelles le bulletin de vote ; cette désinformation peut prendre différents visages : en dénaturant l'information initiale ou en ne disant qu'une partie de la vérité ; en donnant à certaines informations une importance bien plus grande que dans la réalité ; en présentant des regroupements d'informations sans aucune pertinence et en utilisant délibérément - c'est le pire ! - des faux documents. Mais depuis Platon, dans ses réflexions sur la cité idéale, le peuple sait que les élites manipulent.
- 3- Une presse anesthésiante et parfois tendancieuse peut contribuer plus ou moins involontairement à cette désinformation, en pratiquant l'autocensure, en cédant à la course à l'audimat et au sensationnel, et en ne vérifiant pas ses sources.
Ainsi les émissions ou les reportages qui traitent de façon récurrente des problèmes de sécurité dans certains quartiers finissent-ils par faire ressentir un sentiment permanent d'insécurité à une grande partie de la population, souvent âgée, qui regarde tout jeune ou toute sortie tardive comme une menace potentielle. Beaumarchais a écrit dans *Le Barbier de Séville*, à la fin du XVIII^{ème} siècle : « *Quand on cède à la peur du mal, on ressent déjà le mal de la peur* ».
D'autres exemples ne manquent pas ! Il serait facile de développer les délires de certains médias, quand ils voulaient commenter et interpréter les faits qui bouleversaient les Français pendant les profanations de Carpentras, l'affaire Merah ou celle du tueur fou de *BFM TV* ; toutes les prétendues informations se révélèrent contredites par les résultats des enquêtes.
- 4- Une certaine corporation de journalistes constitue une caste parisienne branchée, repliée sur elle-même, fière de ses privilèges ; ils retiennent bien souvent des informations qu'ils gardent pour eux sans les communiquer au peuple des provinces et se congratulent, avec des airs entendus, heureux d'être parmi les élus ; ils acceptent les invitations des hommes politiques, des membres du gouvernement, des chefs d'entreprise ou des lobbies, perdant parfois, dans cette familiarité et intimité, leur liberté de pensée. Ils peuvent aussi constituer avec les magistrats un « *couple infernal* » qui domine le politique qui, pourtant, à la légitimité du suffrage universel ; quand ils sont pris en « *flagrant délit* » de désinformation ou d'erreurs, quand ils sont contredits par les faits, ils ne se rétractent bien souvent que trop discrètement ; enfin, le citoyen peut remarquer qu'ils ne maîtrisent que trop rarement la langue française et répètent en boucle des mots ou des phrases qui, approximatifs ou non prouvés, finissent par devenir des vérités dans l'inconscient du lecteur ou de l'auditeur ; l'usage abusif des termes comme « *révélation* », alors qu'il n'y a que des suppositions ou des soupçons, comme « *mensonge* », alors qu'il n'y a que des maladroites ou des bêtises, de l'indicatif qui présente un fait comme réel, alors qu'il n'y a pas de preuves, tout cela contribue à désinformer le citoyen. Enfin, le peuple peut regretter l'attitude plus que légère de médias qui donnent la parole à des journalistes qui affirment des thèses sans de véritables débats contradictoires ; ainsi, récemment, à la fin du mois de mars, lors des commémorations des vingt ans du génocide rwandais, le journaliste H. Ghesquière, sur LCP, a annoncé de manière péremptoire que « *l'armée française avait pris part au génocide de 1994* » : que penser de propos de tels journalistes qui, sur des radios et télévisions nationales, largement subventionnées par les contribuables, relayent des

accusations honteuses, en collaborateurs – espère-t-on inconscients - des adversaires déclarés de la France ?

- 5- Nous ne sommes pas les seuls à constater une tyrannie de plus en plus prégnante des images et de l'immédiateté des informations auxquelles les citoyens ont du mal à se soustraire ; même si cette immédiateté a pu se révéler positive - tel est le cas de la chute du mur de Berlin - s'instaure petit à petit une « *médiacratie* » qui définit les valeurs de la collectivité et forge des automates et non, comme nous l'avons dit, des penseurs. Ceci finit par abaisser les hommes pour mieux les dominer ; voilà un nouveau despotisme. De plus la compétition médiatique entre les différents médias, amplifie cette tyrannie de l'instantané ; la jeune Léonarda, encerclée d'une nuée de reporters et répondant en direct aux propositions du Président de la République, dans le psycho-drame national de l'hiver dernier, est un exemple frappant de l'emballement médiatique et de ses conséquences funestes.

Les auditeurs et les téléspectateurs peuvent donc parler de « *bfmisation* » ou de « *closerification* » de l'information, surtout quand ils voient combien la vie privée d'un Président de la République peut tenir en haleine des journalistes des journées entières !

Gilles Finchelstein, auteur de « *La dictature de l'urgence* » en 2011 chez Fayard, écrit dans un article du *Monde* du 9 décembre 2012 : « *que les chaînes d'information en continu modifient la hiérarchie de la parole politique ; nous vivons, dit-il, dans des sociétés qui ont vu leur rapport au temps se modifier radicalement ; les chaînes d'info sont un concentré de cette mutation qui repose sur le culte de la vitesse (le temps du direct, de l'immédiat, du temps réel), sur le culte du présent (le temps de l'information étant un présent perpétuel pour une société qui oublie son passé et a de la peine à penser son avenir) et enfin sur le culte de la suractivité (besoin d'action permanent) ».*

Les conséquences fâcheuses sont nombreuses : la spectacularisation de l'information, quand un petit événement est présenté comme un gros, la nécessité du remplissage ou comment faire du plein avec du vide, l'hystérisation liée à la répétition *ad libitum* d'une même séquence ou d'une même petite phrase, souvent détachée de son contexte, la banalisation de la parole politique noyée dans le flux permanent de la profusion des émissions, l'appauvrissement des débats à cause d'invités récurrents qui ne peuvent pas être des experts dans tous les domaines et dont les commentaires attendus sont connus avant même qu'ils ouvrent la bouche. Concluons ce paragraphe par cette citation culte d'Alfred de Vigny, extraite du Journal d'un poète : « *La presse est une bouche forcée d'être toujours ouverte et de parler toujours. De là vient qu'elle dit 1000 fois plus qu'elle n'a à dire et qu'elle divague souvent et extravague* ». Combien cette phrase, écrite par un poète de la génération romantique du XIX^{ème} siècle, garde une acuité stupéfiante et une actualité plus qu'étonnante !

- 6- Des intérêts privés ou publics peuvent façonner l'opinion, de manière consciente ou planifiée, avec la complicité bien souvent des médias. Le citoyen évoque aussi à maintes reprises des connivences entre la presse et le monde politique ou celui des affaires ; beaucoup de médias seraient sous « *influence* », manquant d'indépendance, « *domestiqués* » disent certains, trop dépendants de subventions publiques ou de leurs propriétaires (banques, Etats ou multinationales) ; c'est le cas de Bouygues pour le groupe *TF1*, de Dassault pour *le Figaro*, du Qatar pour le groupe Lagardère, *Paris-Match*, *Elle*, *Europe1* ...et que dire de B. Tapie pour *la Provence* ? Où serait l'objectivité, quand un journaliste est soupçonné d'être un relais de la finance ou de la mondialisation et qu'il n'est plus un intermédiaire neutre entre les citoyens et les puissances financières ?

Le rapport public annuel de la Cour des Comptes de 2013 estime les aides directes (aides à la diffusion, au pluralisme et à la modernisation) et indirectes (subvention-postage, déductions forfaitaires de frais professionnels de 7 600 € par an pour les journalistes, taux de TVA à 2,1% dont bénéficient les ventes de journaux) accordées à la presse écrite entre

2005 et 2011, à 5 milliards d'euros, soit 18% de son chiffre d'affaire. Nicolas Sarkozy, annonçant aux journalistes, en janvier 2009, les mesures gouvernementales pour la presse et l'octroi d'une subvention de 600 millions d'euros, leur disait : « *Votre indépendance, vous la mettez en berne un jour comme aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de venir quérir des subventions* ».

Il est évident que les actionnaires économiques peuvent conduire à une autocensure sur les sujets délicats, tant au niveau national que local.

- 7- Des institutions comme le FMI, l'OCDE, l'OMC, la Banque Mondiale...qui n'ont aucune représentativité démocratique s'insinuent pourtant souvent dans le jeu politique par le biais des médias qui relaient leurs messages.
- 8- Les sondages sont aussi un des instruments favoris auxquels les médias ont recours, comme d'ailleurs les hommes politiques ; P. Bourdieu nie toute réalité à l'opinion médiatique ; et les instituts de sondage sont souvent accusés de simplifier ou de manipuler.
- 9- Les experts, consultés à tout propos, apportent la caution de leur savoir et bénéficient d'une forte influence officielle, officieuse ou souterraine sur les centres de décision. Mais sont-ils indépendants ? De plus leurs réactions à chaud et avec des avis qui ne sont pas toujours bien préparés, sont-elles pertinentes ?
- 10- Enfin, l'essor du Web et des techniques de communication ont certes ébranlé les pouvoirs en place en apportant un souffle de liberté ; l'exemple de ce qu'on a appelé « *les printemps arabes* » est à ce titre révélateur. Mais ils ont aussi « *propulsé la finance au firmament, car l'argent voyage à la même vitesse que l'information; la mondialisation financière n'est pas autre chose que celle de l'information* » (François Lenglet, *Le Point* 22/08/2013).

Cette mondialisation de l'information a également engendré de formidables possibilités de surveillance, étrangeant les libertés individuelles que le Web était censé développer ; gardons en tête le cas de affaires Prism, de la NSA et d'Edward Snowden.

Les citoyens, de plus en plus soumis à ces techniques modernes de communication et d'information qui ont toutes les apparences de la liberté, ne sont-ils pas entrés en « *servitude volontaire* » ? Le peuple souverain, devenu un peuple captif ne se transforme-t-il pas en peuple volontairement esclave, sacrifiant, au coeur de la crise mondiale, son désir de liberté au profit d'un besoin de protection, ou par aveuglement devant un système « *bigbrother* » ?

Donc, le peuple souverain ou ses représentants, non ou mal informés, ne seraient pas « *éclairés* » ; le peuple serait captif de son « *ignorance* ».

Les moyens d'information seraient devenus un quatrième pouvoir, exercé par quelques centaines de personnes non mandatées, mais pourvues des moyens nécessaires. Montesquieu écrivait, dans *l'Esprit des lois* que le despotisme venait de la confusion, dans une même main, des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, et que la liberté reposait sur la séparation de ces pouvoirs ; si le législatif est l'exécuteur, il peut mettre en oeuvre des lois qui lui sont favorables ; si l'exécutif est le juge, aucun contrôle de l'action politique n'est possible ; et si les trois pouvoirs sont concentrés dans les mêmes mains, c'est la « *tyrannie* » ; or les médias semblent bien de nos jours dominer une nouvelle forme d'organisation des pouvoirs. Qu'en est-il alors de la démocratie, si médias et pouvoir sont trop liés.

Si la désinformation est, comme la définit V.Volkoff, « *une manipulation de l'opinion publique, à des fins politiques, avec une information traitée par des moyens détournés* », si elle est, comme la définit Fr. Bernard Huyghe, un moyen de « *propager délibérément des informations*

fausses en les faisant apparaître comme venant de source neutre ou amie, pour influencer une opinion », si elle est, comme l'écrit J.Y. Le Gallou, « une transformation d'une information initiale en occultant certains faits, en en répétant d'autres à l'infini, en les déformant, par angélisation des bons ou diabolisation des méchants, par des bobards ou une nouvelle langue de politiquement correct »... alors, il est nécessaire de réagir : une refondation démocratique semble nécessaire.

*
* *

III - NÉCESSITÉ D'UNE REFONDATION DÉMOCRATIQUE.

Sans vouloir prétendre jouer les Montesquieu, ce qui serait déplacé, ridicule et totalement prétentieux, voici nos modestes propositions pour que les rapports entre pouvoir, médias et citoyens puissent gagner en harmonie.

- 1- L'intérêt général réclame des techniques d'information qui respectent trois buts majeurs : être lu et écouté, être clair et être sincère et transparent.

Dans ces conditions, les journalistes ne devraient plus se mettre en situation d'être considérés comme des courtisans affidés aux puissants, ou d'être traités de « *collabo* » ; ils devraient suivre l'adage d'Albert Londres qui disait : « *Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus que de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie* ».

L'honneur de cette profession, c'est d'effectuer un scrupuleux travail d'investigation ; il faut souhaiter que les journalistes sachent être prudents face aux sources qui cherchent peut-être à les manipuler ou les exploiter. La presse écrite doit éviter les insinuations et les attaques que rien ne viendrait sérieusement étayer. Quant au problème des sources... le débat est sans fin ! Souvent le lecteur aimerait savoir d'où les journalistes tiennent leurs informations, mais connaître les sources et les divulguer n'est-ce pas entraver le travail des lanceurs d'alerte qui oeuvrent pour le bien de la démocratie ? Récemment dans le Figaro du 13 mars 2014, Frédéric Vitoux écrivait à propos de l'affaire des écoutes dont l'ancien président de la République a fait l'objet : « *Qui a transmis de telles informations ? A quelles fins ? A quel moment précis ? Qui sont ces mouchards de l'ombre, ces magistrats obliques qui manipulent ou exploitent les journalistes à qui ils ont choisi de s'adresser, comme à de dociles marionnettes, et que ces derniers, en retour, n'osent pas inquiéter ?* ». Aux journalistes de tout mettre en oeuvre pour qu'on ne puisse plus les traiter de « *marionnettes manipulées* », lâches et complaisantes.

- 2- Le système étant comme il est, il appartient aussi aux honnêtes gens de réfléchir aux moyens de le faire mieux fonctionner, à distance raisonnable de médias dont la propriété - nous l'avons vu - ne garantit pas plus l'indépendance que l'éthique journalistique, pourtant si souvent proclamée et mise en avant, ou la pluralité ; sur des sujets comme l'Europe, l'économie ou la Syrie, il est évident que les membres de la classe médiatique sont formatés.

Thierry Mandon, député PS de l'Essonne dit à ce sujet : « *on ne peut pas dompter la bête, mais on peut essayer de l'appivoiser et pour cela, la première des ressources est la réactivité* ».

Comment alors mieux faire fonctionner le système ? Il faudrait que la société civile obtienne un véritable contrôle de la voix journalistique et que le journaliste soit comptable de ce qu'il dit, soit soumis à un véritable droit de réponse qui pourrait prendre différentes formes : un quota de pages devrait être octroyé dans les quotidiens et surtout dans ceux pris en « *flagrant délit* » de manipulation ou de désinformation, pour des réponses, des éclaircissements et des réfutations, confiés à ceux qui auraient été lésés par des écrits éloignés de la réalité ou mensongers.

Dans les chaînes de télévision, des débats contradictoires devraient être organisés pour que, face à ses contradicteurs, le journaliste pris sur le fait soit obligé de s'expliquer et éventuellement de s'excuser publiquement d'avoir contribué à diffuser de fausses informations. Très souvent, quand les journalistes sont contredits, ils ne se rétractent que trop discrètement.

Un exemple a tout particulièrement attiré notre attention ; c'est celui des deux journalistes enlevés en Afghanistan en 2009, Ghesquière et Taponier ; ce scandale médiatique est un véritable cas d'école. Malgré les recommandations, les mises en garde et les sensibilisations aux menaces que les talibans faisaient peser sur tous les étrangers présents sur le territoire afghan, ces deux journalistes ont estimé que le reportage qu'ils avaient réalisé au sujet de l'action de l'armée française sur ce théâtre d'opération ne justifiait pas assez leur déplacement ou ne leur suffisait pas ; avec l'autorisation du directeur de leur journal, le dernier jour de leur présence sur le terrain, ils décidèrent de ne pas embarquer pour la métropole et décidèrent une incursion dans la vallée de la Kapissa avec un conducteur et un interprète non accrédités, afin de contacter les Talibans. Leur escapade fut éphémère, puisqu'au bout d'une heure ils furent interceptés, puis retenus par les Talibans plus de 500 jours. Plusieurs opérations militaires, mettant en danger la vie des soldats, furent montées pour tenter de les localiser et de les exfiltrer ; malheureusement, ce fut en vain, malgré les interventions et les relations politico-militaires, les actions des services de renseignement et les contacts que pouvaient avoir les ONG. Leurs conditions de libération restent encore floues et controversées ; mais, à leur retour en métropole, la surprise a été grande lorsque ces deux journalistes-otages ont déclaré, sans aucune gêne, que les autorités militaires françaises ne les avaient pas informés que le territoire était dangereux et non sécurisé. Ces déclarations furent répétées sur toutes les chaînes et dans tous les médias, sans aucune controverse.

En de telles situations, un débat public largement médiatisé, avec la présence des responsables concernés, du rédacteur en chef du journal auquel appartenaient les journalistes, d'un représentant des Forces Armées Françaises et du corps diplomatique, d'agents de renseignement ou d'ONG, aurait été nécessaire pour rétablir la vérité et défendre les personnes mises en cause. Lorsque le même journaliste, H. Ghesquière, a accusé, sur LCP, l'armée française d'avoir participé au génocide rwandais, Paul Quillès qui, en 1998, avait présidé la commission parlementaire sur cette tragédie, a pu répliquer et démentir ces propos ; mais il était seul ; il aurait fallu un débat plus riche et plus complet pour informer les téléspectateurs ignorants de la réalité des faits.

- 3- Pour améliorer le système, bien des moyens sont à notre disposition, à commencer par l'éducation et la formation du sens critique individuel. Il faudrait généraliser dans tous les établissements scolaires du second degré, de véritables semaines de la presse pour apprendre aux élèves du premier et du second cycles, et pourquoi pas dès le CM2 , à comparer les sources et à former un bon sens critique pour de futurs citoyens capables de décrypter les textes et de faire preuve de discernement devant les petits écrans de plus en plus en plus envahissants. Les Centres de Documentation et d'Information (C.D.I.) des établissements scolaires sont les lieux privilégiés pour de telles actions, déjà initiées par les professeurs responsables, mais qu'il faudrait amplifier en établissant des partenariats étroits ou des jumelages avec des journalistes locaux et des titres régionaux ; les journalistes appartenant à de grandes parutions nationales devraient être plus disponibles pour rencontrer les jeunes, discuter de leur métier et échanger sur les problèmes économiques, culturels, sociétaux...Les professeurs de lettres pourraient avoir le temps, plus qu'ils ne l'ont, de travailler sur la presse, les articles ou les émissions d'information ; il faudrait aussi encourager et généraliser, au sein des foyers sociaux-culturels, la création et la réalisation de journaux d'établissement, sous la responsabilité d'adultes référents et faisant appel à toutes les techniques modernes de communication : avec des versions papiers ou Web, les apprentis journalistes apprendraient la grandeur et les servitudes du

métier. Les rencontres lycéennes sur ce thème capital pour notre démocratie, organisées par les centres de documentation pédagogique, pourraient au niveau des bassins, des départements et des régions être développées et faire vraiment partie des programmes et des actions pour sensibiliser collégiens et lycéens aux dangers de la désinformation.

Il faudrait également insister sur l'éducation aux institutions, en mettant en place une véritable approche claire et pertinente pour la formation de citoyens informés et responsables, libérés d'un « *abrutissement* » moutonnier. Ici, les professeurs d'histoire et géographie ou d'ECJS auraient un rôle capital à jouer.

Pour toutes ces actions, le rôle des directions académiques est primordial, pour lancer et coordonner les projets, dynamiser les bonnes volontés et récompenser les réussites. S'adresser à la jeunesse est sûrement une des pistes majeures à exploiter pour miser sur l'avenir, espérer réconcilier les citoyens avec leur presse et faire naître un véritable esprit critique. N'est-il pas, comme le disait Montaigne, plus important d'avoir une tête bien faite que bien pleine ? Cessons d'empiler dans les cerveaux, des connaissances, qui, pour beaucoup, finissent par s'évaporer, et pensons à former des citoyens responsables pour une démocratie plus apaisée.

Rousseau a écrit : « *Se faire sa propre opinion n'est déjà plus un comportement d'esclave* ». Et pour paraphraser Etienne de La Boétie qui, dans son célèbre discours de *La Servitude Volontaire* (1549), s'adressait ainsi au peuple : « *Soyez résolu à ne plus servir et vous serez libres* », nous pourrions donc dire à nos concitoyens et aux jeunes : « *Cessez d'écouter sans réfléchir et vous serez libres* ».

- 4- Quant au fonctionnement de notre démocratie, il y aurait aussi des réflexions à mener sur les rapports entre la durée des mandats électifs, leur éventuel renouvellement, le mode de désignation des candidats et leurs relations avec les médias de masse. Quand les deux derniers présidents de la République sont, pour l'un, marié avec une séduisante ex-mannequin et chanteuse (le glamour) et pour l'autre, concubin d'une ex-journaliste people (par ses articles plutôt que par son journal) puis amant d'une actrice à succès, il y a urgence ; c'est le couplage carrière politique-média qui est dangereux dans la durée, pas l'exercice démocratique du pouvoir ni, non plus, l'exercice sans limite du droit d'informer. A l'évidence, le problème ne se poserait pas du tout si les dirigeants étaient choisis par tirage au sort pour exercer un unique mandat...Mais c'est une autre histoire. Chez les Grecs qui ont inventé les élections, au « *Conseil des Cinq-cents* », la Boulé, les Bouleutes étaient tirés au sort parmi des listes de citoyens volontaires, âgés de plus de trente ans et renouvelés chaque année ; pour éviter la possibilité qu'il fasse carrière, un citoyen ne pouvait être Bouleute que deux fois et encore de manière non successive. Quand il fallait des spécialistes, comme pour la conduite de la guerre ou des chantiers navals, des magistrats étaient élus par le peuple qui décidait et était censé choisir les meilleurs. Un tel système démocratique pourrait-il fonctionner de nos jours ?

- 5- La liberté de la presse est essentielle pour une véritable démocratie, à l'abri du pouvoir politique et financier :

« *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelques moyens d'expression que ce soit* ». Voilà ce que dit l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. De plus, Locke puis Montesquieu ont affirmé, que, par la séparation des pouvoirs, une société s'équilibre et limite l'arbitraire et le despotisme : « *Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir* ».

S'il est nécessaire que les différents pouvoirs collaborent pour éviter les paralysies, il faut une procédure de contrôle, de contrepoids et de contre-pouvoir, protecteur de l'intérêt

général. Mais comment « *disposer les choses* », comment réguler le pouvoir des médias ? Par une censure externe ? Impossible dans une démocratie ! Par auto-régulation ? Par un « *ordre des journalistes* », à l'exemple des ordres de médecins ou d'avocats ? Mais le rôle de ces ordres ne paraît pas toujours convaincant. Le plus pertinent, ce serait par une déontologie individuelle, faite d'honnêteté et de morale, pour espérer faire cesser les amalgames ou les conclusions tirées de manière hâtive et infondée. C'est quelque peu utopique, mais il faudrait essayer de commencer la diffusion de ces idées dans les écoles de journalisme pour toucher les jeunes qui se lancent, pleins d'enthousiasme, dans une telle profession.

La création d'un médiateur de l'information ou d'une institution qui pourrait sanctionner les journalistes ou patrons de presse qui couvrent des « *bidonnages* » peut être envisagée.

Il faudrait aussi que tout ce qui est public soit véritablement public, que tous ceux qui se réclament d'un monde libre réagissent et usent d'un devoir d'alerte et que les lecteurs reviennent vers la presse écrite qui connaît de graves difficultés, ce qui la libérerait des subventions et des aides. Que de vœux pieux !

Pourquoi ne pas imaginer aussi des chaînes de télévision pour ces médias qui se disent non domestiqués, comme *Le Canard enchaîné* ou *Médiapart* qui fait actuellement diffuser une publicité au contenu provocateur le rendant responsable devant tous :

A qui appartient votre journal ?

A ceux qui le possèdent.

A ceux qui y diffusent leurs publicités.

A ceux qui y défendent leurs intérêts.

Médiapart. Seuls nos lecteurs peuvent nous acheter.

L'indépendance est utile, l'indépendance a un prix.

*

* *

Un citoyen éclairé est un citoyen libre ; il est évident que l'information, tout comme l'éducation, joue un rôle capital dans la lutte contre tous les despotismes ; telle une clef qui ouvre toutes les portes, elle devrait permettre aux citoyens de vivre libres, libérés des chaînes de l'obscurantisme et de la servitude : quelle est l'information en Corée du Nord ?

Malheureusement, dans notre démocratie, celle de la Cinquième République, la clef est parfois rouillée ; le système médiatique commet des erreurs et connaît beaucoup de maux qu'il est inutile de répéter, mais qui contribuent parfois à une désinformation dangereuse ou à une anesthésie civique. La liberté, c'est très difficile à obtenir, parce qu'il est très facile de se laisser aller à un confort rassurant ; Thucydide, dans la Grèce antique, a dit à ses concitoyens : « *Il faut choisir : se reposer ou être libre* » ; cela veut dire que si le citoyen veut être libre, il ne doit pas « *se reposer* » ; la liberté réclame une attitude active et éveillée ; rester assis devant la télévision, en zappant, c'est une fausse liberté. Nous, citoyens, sommes responsables de la qualité de notre démocratie, en jetant face au monde et aux médias un regard éveillé et critique.

Dans le frontispice de l'Encyclopédie de d'Alembert, gravure de Charles-Nicolas Cochin, datée de 1772, l'admirateur voit dans une sorte de sanctuaire la Vérité enveloppée d'un voile et d'une aura qui écarte les nuages et disperse l'obscurité ; à ses côtés, la Raison et la Philosophie essayent l'une de lever, l'autre d'arracher le voile qui habille la Vérité ; cette gravure allégorique voulait donner une vision du monde et imager la quête inlassable de la vérité. Nous pourrions, à notre tour, imaginer une nouvelle allégorie qui présenterait l'Information, libre et honnête, accompagnée de l'Éducation et de la Raison, qui dévoileraient la Vérité, celle que les Grecs appelaient Aléthéia, c'est à dire un dévoilement qui permettrait aux hommes et aux citoyens de connaître la réalité du monde dans lequel ils vivent.

QUATRIÈME CAHIER

*« Bien informés, les hommes sont des citoyens
mal informés, ils deviennent des sujets »*

Alfred Sauvy

Ce cahier a été rédigé par le groupe d'études du Tarn-et-Garonne composé de :

Solange BILBAULT, Noël CHAZARAIN, Patrice GEORGES, Claude ROSIUS.

« Bien informés, les hommes sont des citoyens, malinformés, ils deviennent des sujets..... La démocratie, cela ne consiste pas à s'unir, comme l'annoncent sans cesse les conservateurs attardés. C'est au contraire l'art de diviser »

Alfred Sauvy – *le coq, l'autruche et le bouc...émissaire*
1979 Grasset

L'homme a toujours ressenti le besoin de communiquer et d'informer quel que soit le modèle de société dans lequel il évolue. L'oral, l'écriture, les oeuvres d'art, la peinture en particulier dans les premiers temps, mais aussi le cinéma, la télévision et aujourd'hui Internet répondent à cette nécessité. Ce sont autant de moyens appropriés pour échanger des idées ou pour convaincre et influencer.

Théophraste Renaudot, en créant sa célèbre *Gazette* en 1631⁷ est le précurseur de la presse écrite en France. A cette époque, la presse est cependant une presse d'influence, transmettant, du haut vers le bas, des informations du pouvoir vers les sujets. Au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, elle devient une presse d'opinion, un lieu de combat politique. Puis à la fin du XIX^{ème} et pendant le XX^{ème} siècle, le journalisme d'information est très intégré dans une évolution économique de progrès. Au XXI^{ème} siècle il entre dans une nouvelle époque, celle de la communication qui tient compte de la libéralisation des marchés et des nouvelles technologies.

Cette évolution progressive peut se caractériser au travers de quelques dates phare :

- 26 août 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

L'article 11 stipule : *« La libre communication des pensées et opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »* ;

- 29 juillet 1881 : liberté de la presse, suppression de tout régime préventif, abandon du délit d'opinion et disparition de la censure ;
- 7 août 1974 : éclatement de l'ORTF en sept présidences ;
- 29 juillet 1982 : liberté de l'audiovisuel affirmée
et complétée par la loi du 30 septembre 1986 ;
- 16 avril 1987 : privatisation de TF1. L'Etat vend 50% de sa participation au groupe Bouygues ;
- 17 janvier 1989 : création du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel autorité administrative indépendante.

⁷ - les historiens ne sont pas tous d'accord sur la date exacte de création. Wikipédia indique le 30 mai 1631.

L'évolution de la presse dans notre pays montre que le cadre de diffusion de l'information s'est transformé en permanence ; il s'est adapté au mieux à l'évolution de la société et, par voie de conséquence, à la démocratie. Le mot « *information* » a d'abord été lié à une revendication politique, comme le décrit Dominique Wolton, chercheur et spécialiste de l'information et de la communication au CNRS considérant la liberté d'information comme condition de la démocratie et le complément de la liberté de conscience. Il s'adapte aujourd'hui à de nouvelles données économiques qui, tout en abaissant fortement le coût de diffusion restreignent les contenus informatifs. Le nombre de mots de la totalité d'un journal télévisé équivaut à celui d'une page seulement d'un journal écrit, sans parler des tweets (gazouillis en anglais) qui ne peuvent dépasser 140 mots par message et qui deviennent des relais de transmission d'informations, de la part des citoyens – la révolution égyptienne tout comme les événements sanglants de l'Ukraine l'ont montré – mais aussi des journalistes dits d'opinion ou des représentants élus de la démocratie.

La démocratie est elle-même une notion apparemment simple puisque nous la vivons au quotidien en Europe occidentale. Il nous est en effet difficile d'imaginer un autre système politique reposant également sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens. Le droit à l'information est un droit constitutif de la démocratie qui soumet les journalistes à des devoirs mais leur octroie en contrepartie des droits. Selon un sondage⁸ de 2007, 63 % des personnes interrogées « *croient* » que les journalistes ne sont pas indépendants face « *aux pressions des partis politiques et du pouvoir* » ; pour 60 % d'entre elles, ils ne le sont pas non plus face « *aux pressions de l'argent* ». L'enjeu est donc de considérer l'indépendance comme vertu cardinale du devoir des uns et du droit des autres à l'information. Plutôt que la critique, et contre l'angélisme, il peut être substitué à la logique de la (l'in)dépendance celle de l'interdépendance : il s'agit d'envisager les acteurs non pas les uns par rapport aux autres, mais les uns et les autres par rapport aux pratiques et aux valeurs qu'ils défendent dans l'information.

Nous aborderons successivement les questions et les points suivants :

- Les médias contribuent-ils au débat démocratique ?
- Les médias peuvent-ils représenter un danger pour la démocratie ?
- Médias et démocratie : une interdépendance.

Nous présenterons enfin des pistes de propositions en guise de conclusion.

*
* *

I – LES MEDIAS CONTRIBUENT-ILS AU DEBAT DEMOCRATIQUE ?

Si cette question était posée à l'homme de la rue, la réponse serait vraisemblablement positive puisque depuis plusieurs siècles les médias font partie de la vie quotidienne. La réponse peut être d'autant plus affirmative qu'il peut-être opposé au binôme démocratie/information celui de totalitarisme/propagande. Cela paraît évident mais où se situe la frontière ? Quelle est la limite entre information et propagande ?

11 - information et propagande.

Quand la liberté de la presse n'existe pas, l'information devient propagande. Les techniques de propagande sont multiples : fabrication de faux documents, retouche de photos pour faire disparaître une personnalité qui a cessé de plaire au pouvoir en place (par exemple Léon Trotski), réécriture de l'histoire du pays, provoquer une émotion intense dans l'auditoire en faisant appel à

⁸ - Sondage TNS Sofres réalisé pour le quotidien La Croix les 7 et 8 février 2007 auprès d'un échantillon national de 1000 personnes. La question posée était libellée comme suit : « Croyez-vous que les journalistes sont indépendants, c'est-à-dire qu'ils résistent : aux pressions des partis politiques et du pouvoir ; aux pressions de l'argent ? ».

l'amour de la patrie, au désir de paix, à la liberté, à la gloire, à l'honneur etc. ce qui permet de tuer l'esprit critique de ce même auditoire. Chaque événement du pouvoir fait l'objet d'une couverture médiatique, mais sans regard critique et/ou avec la complicité des journalistes triés sur le volet.

Un régime autoritaire n'hésite pas à arrêter, emprisonner en allant jusqu'à assassiner des journalistes qui ne rentrent pas dans le moule du pouvoir. Si l'assassinat d'Anna Politkovskaïa le 7 octobre 2006 à Moscou avait soulevé une vague d'indignation dans les médias occidentaux, elle est malheureusement loin d'être la seule à avoir péri pour la liberté de la presse. D'après la Fédération Internationale des Journalistes, en 2009, 113 journalistes ont été assassinés, soit 10 en moyenne par mois, par des groupes armés, des réseaux criminels, des gouvernements et dans des attentats terroristes. Sans aller jusqu'à être assassinés les journalistes sont aussi l'objet d'enlèvements de la part de groupes terroristes soutenus par des pays à régime autoritaire. A l'heure actuelle plusieurs journalistes occidentaux parmi lesquels nos compatriotes sont aux mains de ces groupes, qui, de cette manière, exercent un chantage sur les pays démocratiques.

Mais les démocraties occidentales ne sont pas exemptes de certains moyens de propagande. En effet, avec les « *pin-doctors* » et les communicants de tout poil, on a affaire à la « communication politique », aux relations publiques ou encore au lobbying cher aux anglo-saxons, autant de moyens de conquête ou de conservation du pouvoir fondés sur la persuasion. C'est là un paradoxe car, pour se maintenir, les dirigeants en place d'un pays démocratique ont nécessairement besoin d'une propagande plus efficace que celle d'un dictateur, certains médias laissant d'ailleurs transparaître, ou pas, leurs préférences politiques, parfois en raison de l'intérêt économique des groupes auxquels ils appartiennent. Comment dans ce cas parler d'information ?

Néanmoins, ce qui différencie un pays démocratique d'un pays dictatorial, c'est la possibilité pour les citoyens d'utiliser plusieurs sources d'information, y compris en dehors de leur pays. Les nouvelles technologies de l'information sont à cet égard riches d'enseignements pour différencier démocratie et dictature. La Chine, par exemple, censure les sites Internet qui critiquent son régime politique et le non-respect des droits de l'Homme.

La liberté des médias est une garantie de la démocratie. En 2013, Reporters Sans Frontières a publié le classement mondial⁹ des 179 pays en raison de l'attitude et les intentions des régimes vis-à-vis de la liberté de la presse à moyen et long terme. Trois pays européens arrivent en tête : Finlande, Pays-Bas et Norvège. La France est en 37^{ème} position après le Royaume-Uni (29^{ème}) et les Etats-Unis (32^{ème}). Les quatre derniers sont respectivement la Syrie, le Turkménistan, la Corée du Nord et l'Erythrée pour finir la liste.

La zone Europe est largement en tête du classement suivie par la zone Amérique, l'Afrique, la zone Asie-Pacifique et la zone Europe de l'Est et Asie-centrale, la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient fermant la marche.

Parallèlement aux progrès de la démocratie, les médias se sont aussi démocratisés. Leur accès est bon marché ; ils jouent pour la plupart, avec leur puissance, leur diversité, leur omniprésence, etc, un rôle primordial dans la formation de l'opinion publique. Le pluralisme est une condition fondamentale de la démocratie. La démocratie rime avec liberté de la presse et réciproquement. Toutefois cette liberté est limitée à l'application d'une certaine éthique.

12 - Ethique de l'information.

⁹ - voir annexe.

Plaçant certains débats sur le devant de la scène, les médias peuvent en occulter d'autres. Ils sont donc soumis à une éthique : exactitude de l'information, respect de la vie privée, vérification des sources.

121 - Erreurs passives et actives.

La recherche de la vérité est une nécessité absolue du journaliste, car il lui faut à tout prix éviter de tomber dans le piège de la rumeur et des erreurs, passives ou volontaires, d'autant que, lorsqu'une fausse information est lancée sur quelque média que ce soit, il est très difficile ensuite de reconnaître son erreur et de faire tomber la rumeur. D'où la nécessité de pouvoir compter sur un organe de contrôle indépendant de type Conseil Supérieur de l'Audiovisuel qui n'hésite pas à condamner quelques pratiques fâcheuses, comme cela a été le cas récemment :

- une chaîne de télévision a été rappelée à l'ordre par le CSA pour avoir inséré, dans un reportage sur l'accident de train en gare de Brétigny-sur-Orge le 12 juillet 2013, parmi une série d'images illustrant le déraillement, la photographie d'un accident qui se serait déroulé en Russie en mai 2013. Le CSA regrette que la rectification, certes opérée par la chaîne sur son site Internet, n'ait pas été faite à l'antenne ;
- Le CSA a prononcé deux mises en demeure à l'encontre de deux chaînes de télévision qui ont annoncé par erreur la reddition et l'arrestation de Mohamed Merah à Toulouse. « *Manquement aux principes de rigueur et d'honnêteté de l'information* » ajugé sans appel le CSA.

Ces erreurs, annonces ou illustrations erronées, ne relèvent pas d'actions volontaires mais de passivité, de négligence, d'un manque de rigueur et de sagacité dans le travail journalistique, qu'aggrave le manque de temps ainsi que de contrôle de la part de l'encadrement.

C'est plus grave lorsqu'il s'agit de fautes actives comme, par exemple, quand des médias donnent des versions de faits à partir d'une source anonyme « *proche de l'enquête* ». Certes, les journalistes doivent préserver l'anonymat de leurs sources. Encore faut-il qu'ils fassent le minimum pour contrôler l'origine de ces informations. Nous avons en effet tous à l'esprit des exemples de manipulations ces dernières années dans les affaires concernant des responsables politiques (*cf infra*).

Ainsi que le rappelle l'Observatoire de la Déontologie de l'Information dans son rapport 2013 : « *les erreurs passives sont souvent le résultat d'une pratique qui considère les moteurs de recherche sur Internet comme les fournisseurs de sources fiables, alors qu'ils ne donnent que des pistes de recherche et ne dispensent pas, bien au contraire, des procédures de vérification classiques. Les journalistes qui abusent des réseaux sociaux et autres sites en ligne sont la proie facile des amateurs, faussaires et des manipulateurs. Quant aux erreurs actives, certains croient que la « crise » et la détresse économique autorisent toutes les transgressions ; d'autres estiment que seuls sont intéressants les faits qui accréditent leurs préjugés. Ces pratiques reflètent un mépris des règles déontologiques fondamentales du journalisme qui creuse encore plus le fossé entre les médias et le public* ».

Ces erreurs expliquent en partie le résultat de l'enquête de janvier 2014 dirigée par Ipsos-Sterea pour *Le Monde*, *France-Inter*, la *Fondation Jean Jaurès* et le *Cevipof*. A la question « *Avez-vous confiance dans chacune des institutions suivantes ?* » seulement 23% des Français interrogés ont répondu « oui » pour les médias, c'est-à-dire autant que pour les députés contre 63% pour leurs maires.

Une autre enquête réalisée par le même institut pour l'association *Lire la société* et *Le Monde* du 22 au 28 janvier 2014 auprès d'un échantillon de 1000 personnes confirme cette tendance montrant une dégradation de la confiance des Français vis-à-vis des institutions nécessaires à une

bonne démocratie. Seuls 52% des Français considèrent que les médias indépendants et pluralistes sont nécessaires c'est-à-dire à peine un Français sur deux et 62% jugent que le développement des médias d'information en continu et des réseaux sociaux est plutôt une bonne chose pour la démocratie.

Pour s'assurer d'une information exacte, le journaliste a l'obligation de vérifier ses sources.

122 - Vérification des sources.

Les scandales journalistiques sont nombreux ; les journalistes, autant par esprit corporatif que par compétition économique, ont tendance à reprendre en boucle ce que disent leurs confrères l'instantanéité de l'information étant devenue le credo des médias modernes. Citons pour mémoire l'affaire des charniers de Timisoara en 1989, ou l'interview truquée de Fidel Castro par Patrick Poivre d'Arvor en 1991.

Les manipulations, même au plus haut niveau, sont fréquentes comme en témoigne l'affaire des couveuses au Koweït. En 1990, une jeune femme témoigne, les larmes aux yeux, devant le Congrès américain, qu'elle a assisté à des atrocités au Koweït et notamment qu'elle a vu des soldats irakiens tirer sur des bébés et leur enlever leurs couveuses. L'identité de la femme est gardée secrète au motif de sa protection. Plusieurs centaines de bébés ont été tués. En réalité l'histoire fut inventée de toutes pièces. Répétée par le Président G.W.Bush, elle servit à justifier l'entrée en guerre contre l'Irak. La campagne de relation publique dans son ensemble fut commandée à la compagnie Hill & Knowlton pour la somme de 10 millions de dollars par l'Association *Citizens for a free Koweït*.

D'autres exemples existent¹⁰ comme le rapporte l'Observatoire de la Déontologie de l'Information. La puissance des médias est telle que l'opinion a tendance à croire tout ce qui est raconté plus ou moins honnêtement. Comment s'assurer de la vérification des sources et de leur fiabilité ? Un journaliste ne devrait-il pas être en mesure de citer ses sources comme le fait systématiquement l'Agence France Presse, sauf si l'anonymat est requis ou pour protéger la sécurité de ses sources ?

« *Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose* ». Cette formule peut être appliquée aux rumeurs. Quand la rumeur s'installe, l'ampleur du mensonge importe peu et la vérité est souvent insuffisante. La rumeur peut devenir un phénomène social, amplifié par des discours croisés ; alors elle s'entretient elle-même. Dans nos sociétés libres, où certains médias sont avides de nouvelles actualités, font peu de tri et de recherche de vérité, c'est la rumeur qui devient vérité. La vérification des sources est une nécessité absolue.

Le développement du Web a fait prospérer le phénomène des rumeurs. La recette est très facile. D'abord écrire un article croustillant qui va être repris sur des sites amis en le répliquant ou en le référençant sur des médias du même pays et étrangers ou des blogs partageant les mêmes idées. Elargir la propagation en ajoutant des liens vers d'autres sites grand public. Ensuite tweeter sur l'article, la partager sur Facebook. L'avant dernière opération consiste à mettre à jour Wikipédia, ce qui permet d'accréditer l'article même involontairement. Enfin, la rumeur est reprise par un grand média national avant de l'être par les autres. Toutefois il faut relativiser car si une

¹⁰ - Titre d'un journal : « *Bravant la loi, elle témoigne à visage découvert* ». En mars 2013, un quotidien publie l'interview d'une femme de 24 ans affirmant avoir été mère porteuse d'une petite fille en 2011. C'est la première fois qu'une mère porteuse française témoigne à visage découvert. Radio, télévisions, presse, Internet, de nombreux médias reprennent ce témoignage. Une journaliste le met en doute : « *Hier j'ai eu sa grand-mère au téléphone. Elle me dit que sa petite fille na jamais été mère porteuse, mais qu'elle a accouché d'une petite fille qui a été placée par les services sociaux* ». Le journal à l'origine du scoop publie un rectificatif sur son site. Vérification faite auprès de la mère de la jeune femme, sa fille est une « mythomane ». Malheureusement la vérification n'a pas été faite avant la publication, ni par les médias qui ont fait circuler cette histoire.

rumeur touche quelques milliers de lecteurs, ce n'est pas grand-chose en comparaison des 54 millions d'internautes français.

Théories de complots et autres croyances circulent cependant largement sur la toile. Selon l'institut Opinion Way, Internet est perçu comme un vecteur plus propice à la rumeur que les autres médias. 33% des Français pensent qu'il y a plus de rumeurs qu'avant Internet. 72% d'entre eux pensent que les faits sont présentés « *de manière très différente de la réalité* » sur les réseaux sociaux. Pour le professeur de sociologie Gérard Bronner : « *Aujourd'hui on n'hésite pas entre le vrai et le faux, mais entre le vrai et le vraisemblable. Le vraisemblable est moins couteux psychologiquement. Nous sommes mal équipés pour penser qu'une info soit, au départ, fausse : notre cerveau multiplie par 10 ou 15 chaque doute. Et justement Internet agit comme un incubateur de mythologies contemporaines* ».

123 - Respect de la vie privée.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur cet aspect des choses. Depuis quelque temps se développe dans tous les médias articles, photographies, et autres moyens qui peuvent porter atteinte à la vie privée des personnes concernées. Bien que l'article 9 du Code civil précise que « *chacun a droit au respect de sa vie privée et que les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toute mesure propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée* » il n'existe pas réellement de définition de la « vie privée ». Le Web est, en outre, un extraordinaire moyen de développement de ce phénomène d'atteinte à la vie privée dont les principales caractéristiques touchent les relations sexuelles, la vie sentimentale, familiale, la situation financière, l'état de santé et les convictions politiques ou religieuses.

La question est de savoir, quand un journaliste couvre ou relaie un sujet relatif à la vie privée, quel est son but, pour quel profit. Pour faire des ventes ? Certainement. Est-ce honnête ? Le développement des journaux dits People est-il un élément de valorisation de la démocratie ?

Certes le non-respect de la loi peut faire l'objet de sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 450.000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement, peines pratiquement jamais énoncées. Un code de bonne conduite au sein de la profession serait certainement plus judicieux puisque celle-ci est attachée au principe même de sa liberté. Si la vie privée n'était plus préservée, les personnes touchées seraient incitées à la dissimuler encore plus. Une dictature de la transparence aurait assurément ses effets pervers sur la vie démocratique.

124 - La dictature des experts.

Depuis quelques années, en particulier sur les plateaux des journaux télévisés, apparaît des experts de tel institut ou organisme. Qui sont-ils ? Qu'est ce qui justifie leur présence ? Bien évidemment, il n'est pas question de remettre en cause ici leurs compétences, mais il est légitime de s'interroger sur ces titres délivrés sans vérification. Ils ne nous sont jamais présentés et le doute est de mise lorsqu'ils ne proviennent pas d'institutions reconnues ou d'organismes de recherche publics (CNRS, Université...). La question militaire ne pose généralement pas de problème, des anciens de l'arme faisant souvent office de conseillers. C'est le cas à chaque défilé du 14 juillet.

Mais pour tout ce qui touche aux questions géostratégiques, c'est souvent plus problématique. Le journaliste devenant un passeur de parole, les propos lui échappent complètement la plupart du temps. L'information se retrouve donc entre les mains de gens qui n'ont pas à se justifier de la déontologie journalistique. Il est tout de même surprenant que tel philosophe ou tel spécialiste soit systématiquement interrogé, même quand, à l'évidence, la question sort de son champ de compétence. Sans doute faut-il rapprocher cet état de fait de la rapidité de l'information et du manque de temps de préparation des sujets. La facilité est donc d'inviter ceux qui acceptent systématiquement ou presque et qui ont une aura médiatique. Pour mémoire aucun expert n'avait

prévu l'effondrement du bloc communiste à la veille de la chute du mur de Berlin ou le printemps arabe et encore moins la riposte du Kremlin en Crimée en mars 2014.

13 - Liberté de la presse.

Depuis plus de 130 ans en France, la liberté de la presse est un gage de démocratie. Ci-dessus au paragraphe 11 a été examiné les résultats de l'enquête de Reporters Sans Frontières pour l'année 2013¹¹.

La loi de juillet 1881 a été récemment modifiée pour y introduire des notions inconnues à l'époque de sa création. C'est ainsi que dans son article 2, la loi du 5 janvier 2010 précise : « *Le secret des sources des journalistes est protégé dans l'exercice de leur mission d'information du public.*

Est considéré comme journaliste au sens du premier alinéa toute personne qui, exerçant sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, de communication au public en ligne, de communication audiovisuelle ou une ou plusieurs agences de presse, y pratique, à titre régulier et rétribué, le recueil d'information et leur diffusion au public ».

Il n'y a pourtant pas si longtemps – moins d'un demi-siècle - la censure existait encore en France. En juin 1964, le service public de l'audiovisuel est alors placé sous la tutelle de l'État, et non plus sous le contrôle l'ancienne RTF. L'indépendance n'y est pourtant pas de mise ; l'information est centralisée par le Service de Liaison Interministériel pour l'Information (S.L.I.I.), piloté à sa création par Alain Peyrefitte, qui conserve la mainmise sur le déroulement des actualités télévisées. Lors d'une conférence de presse restée célèbre, le Président Pompidou déclarait que « *l'ORTF c'est la voix de la France* »¹².

La situation a progressivement évolué depuis vers plus de liberté pour aboutir aujourd'hui à des structures de contrôle indépendantes. A ce titre le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, tel que revu récemment avec ses nouvelles prérogatives de désignation des président des chaînes audiovisuelles nationales a atteint un régime de croisière qu'il serait néfaste de modifier.

14 - Le quatrième pouvoir : un contre-pouvoir ?

Le fameux « *J'accuse* » d'Emile Zola, dans le journal l'Aurore du 13 janvier 1898, aboutit à la réhabilitation du capitaine Dreyfus ; la recherche systématique de Carl Bernstein et Bob Woodward, deux journalistes du Washington Post en 1973, dans l'affaire du Watergate, oblige le président américain Nixon à démissionner en 1974. Deux exemples de travaux journalistiques qui, pour ne citer que ceux-là, chacun à leur époque, ont contribué à affirmer un nouveau pouvoir démontrant sa force de persuasion, quitte à faire chanceler les trois pouvoirs régaliens d'une démocratie : législatif, exécutif et judiciaire.

Ce pouvoir des médias ne ressemble en rien aux trois autres. Tout d'abord, il n'a pas de réalité constitutionnelle. La presse appartient au secteur privé pour l'essentiel et les intérêts économiques sont prédominants. Le pouvoir de contrainte est absent. Chacun est libre de lire un journal, un magazine, regarder la télévision comme bon lui semble. Mais la presse est un élément de pouvoir dans la mesure où elle interfère dans les sujets qui font la société démocratique.

Comme l'écrit Marcel Gauchet¹³, dans la mesure où il ne peut pas y avoir de représentation efficace des citoyens sans garde-fous, le pouvoir risquant de corrompre les représentants du peuple, la presse est là pour leur rappeler leur fonction au sein du système.

¹¹ - Annexe.

¹² - Georges Pompidou, lors d'une conférence de presse en 1970. Cité par Christian Delporte, *La France dans les yeux. Une histoire de la communication politique de 1930 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2007, p. 186.

¹³ - Revue *Débat* numéro 138 de 2006.

Ainsi le journalisme est consubstantiel à la politique moderne conçue comme une émanation de la société. C'est parce que la démocratie moderne nécessite la représentation qu'elle va avoir besoin d'un contre-pouvoir dont les caractéristiques sont différentes des pouvoirs traditionnels puisqu'il se situe à l'extérieur du système. Dans la logique des médias, ce qui compte c'est l'opinion. Les médias prétendent n'être que les vecteurs de sa manifestation. Cela leur apporte une certaine supériorité par rapport aux autres pouvoirs.

Nouveau statut dans la société, le journalisme devient le biais par lequel le pouvoir doit passer s'il veut se faire entendre et n'est plus seulement la voie du contre-pouvoir. Le politique utilise les médias s'il veut toucher l'opinion. Dans ces conditions il sera amené à ajuster son discours aux règles de l'information et se soumettre aux médias à la fois sur la forme de leur discours et sur le fond.

Le développement des sociétés démocratiques a contribué à l'évolution de leur lien avec la presse. En voulant mettre en place un système représentatif, elles ont favorisé certaines valeurs qui sont également à l'origine du journalisme. La représentation nécessite le débat, la liberté d'expression et d'opinion qui rendent possible le journalisme. Ainsi la presse est à la fois une conséquence de la construction des sociétés démocratiques mais elle participe aussi à leur bon fonctionnement, elle en est un élément constitutif.

Cette presse n'est pas uniforme puisqu'elle recouvre plusieurs secteurs d'activité. De plus, les médias se transforment. A côté des médias traditionnels se manifestent des médias nouveaux. Faut-il s'en inquiéter ? Faut-il les opposer entre eux ?

15 - Anciens et nouveaux médias.

Au premier abord, la tendance consiste à penser que les nouveaux médias, nés de la bulle Internet s'opposent directement à la presse traditionnelle essentiellement écrite, d'autant que celle-ci souffre de difficultés financières indéniables. D'ailleurs les derniers chiffres de diffusion des quotidiens nationaux le prouvent. De 2012 à 2013 selon le rapport annuel de l'Office de Justification de la Diffusion, une diminution est constatée de 14,9% pour *Libération* par ailleurs soumis à des difficultés financières, 11,44% pour *l'Equipe*, 10,28% pour *Aujourd'hui* en France et le *Parisien* 8,8%. *Le Monde* a mieux résisté avec une baisse de 4,44%, *le Figaro* voit sa diffusion baisser de 1,88%. Seuls *Les Echos* (+0,7%) et *la Croix* (+0,82%) voient leurs ventes augmenter sur cette même période.

Pourtant la réalité est peut-être toute autre. L'étude réalisée par Audipresse One sur les audiences de la presse entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013 en France métropolitaine sur un échantillon de 35 508 personnes représentatives de la population française des 15 ans et plus démontre en effet que :

- les hyper-connectés (possesseurs à la fois d'un ordinateur, d'une tablette et d'un smartphone) surconsomment la presse papier ;
- plus de 2/3 des Français lisent la presse chaque jour principalement en leur domicile, avec des reprises en main de 2 fois pour les quotidiens régionaux, 1,9 fois pour les quotidiens nationaux, les magazines hebdomadaires hors presse télévision près de 3 fois ;
- l'ère du multi reading se confirme, 1/3 des lectures se faisant sur mobile et tablette tout en sachant que plus de la moitié des individus qui lisent un titre en version numérique lisent aussi le même titre dans sa version papier d'origine.

En termes d'audience, les principaux journaux de la presse quotidienne régionale sont *Ouest-France* (2,56 millions), *La Voix du Nord* (1,15 million), *Sud Ouest* (1,12 million). Les journaux gratuits représentent 4,4 millions pour *20 minutes*, 2,9 pour *Métro* et 2,6 pour *Directmatin*.

Quant aux magazines, hors magazines de télévision, la palme revient à *Femme Actuelle* (4,8 millions) suivi par *Paris Match* (3,7 millions) et par *Closer* (3,3 millions).

Les médias connaissent de sérieuses difficultés financières qui se traduisent par des suppressions de postes. Sur l'ensemble de l'année 2013 ce ne sont pas moins de 1 500 postes qui ont été supprimés, en priorité pour les contrats en CDD et les pigistes. La version papier du journal économique *La Tribune* a été supprimée. Les sites d'information Internet ne sont pas épargnés : Dijonscope a fermé.

La Presse Quotidienne Régionale est aussi en difficulté. Un nombre croissant de Français disposent d'un smartphone qui leur apporte gratuitement grâce aux applications des dizaines de services simples, naguère l'apanage de la presse régionale. Météo, recherche immobilière, achat d'un véhicule recherche d'emploi, programmes de télévision ou de cinéma, sorties culturelles : pour tous ces besoins, des applications gratuites et performantes sont disponibles. Alors que, autrefois, l'achat d'un journal local était indispensable. Sans parler du marché des petites annonces : il est possible de vendre sa maison sans rien déboursier sur le Bon Coin, pourquoi acheter un espace dans le supplément immobilier d'un quotidien régional ?

Les quotidiens gratuits sont aussi en crise. Dépendant à 100% de la publicité, cela n'a rien d'étonnant. Sauf de continuer à se financer à perte, des restructurations semblent indispensables. Une issue possible est le transfert vers le numérique pour les pérenniser.

Face à la montée en puissance des moyens informatiques, les journaux traditionnels ont dû s'adapter en créant leurs propres structures Web. Les titres les plus lus en version numérique sont les suivants : *Femme Actuelle*, *20 minutes*, *Le Monde*, *Paris-Match* et *le Figaro*. Les formes numériques se retrouvent aussi pour les radios et les télévisions puisque l'auditeur ou le téléspectateur peut réécouter ou revoir certaines émissions ou magazines d'information.

D'une façon générale, le numérique a beaucoup apporté au public par la rapidité avec laquelle l'information lui est transmise. Le public est au courant au moment même de l'évènement. Pourtant cette simultanéité présente des inconvénients par le manque de recul et d'analyse. Les effets seront analysés dans la prochaine partie de cette étude.

Dans un monde qui se transforme en permanence, de nouveaux modes relationnels se sont imposés. Via les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), chacun d'entre nous est capable de se faire l'écho de cette immédiateté mais aussi de la partager et de la faire partager à l'infini, ce qui fait de chacun un acteur direct de l'évènement, ceci sans avoir effectué un travail de recherche préalable et prenant ainsi pour argent comptant des informations non vérifiées et dont l'exactitude ne peut être absolument établie.

Il ne peut passer sous silence, dans notre rapport émanant d'auditeurs de l'IHEDN, les **rapports entre l'armée et les journalistes**. La « *grande muette* » n'est plus d'actualité. L'armée est soumise comme toutes les institutions à l'obligation de communiquer. Elle peut le faire soit directement en assumant sa propre communication en particulier par l'intermédiaire de la DICOd. Elle peut le faire aussi en liaison avec des journalistes spécialisés dans les questions de défense.

La professionnalisation des armées nécessite de la part des militaires un effort de communication pour conserver une bonne image dans la population. La relation entre le journaliste et le responsable militaire est complexe. Le premier, qu'il soit embarqué ou non dans des

opérations, observe, commente ; le second agit. Le premier rend compte instantanément, le second intervient sur une période plus ou moins longue.

Chacun reste dans son rôle, dans le respect d'un équilibre des rapports, aucune des parties de devant chercher à influencer et orienter les fonctions réciproques. D'où la nécessité absolue de rapports de confiance entre les militaires et les journalistes. D'autant plus que toutes les informations, pour la sécurité des personnels engagés ou pour éviter que les images soient reprises par la propagande ennemie, ne peuvent être divulguées. Ainsi que le mentionne le général Henri Poncet¹⁴ : « *Au chef militaire de ne pas loger tous les journalistes à la même enseigne ; au journaliste de comprendre que les impératifs opérationnels sont souvent incompatibles avec le sensationnel ou l'immédiat* ».

Nous pouvons donc conclure à ce stade de réflexion que les médias contribuent au débat démocratique, c'est parce que l'information est un métier de professionnels, soumis à des principes déontologiques établis que les journalistes appliquent dans leur plus grande majorité. La montée en puissance des NTIC risque néanmoins de confier à certains pratiquants moins respectueux des normes consenties des responsabilités éditoriales qui à terme peuvent représenter un danger pour la démocratie.

*
* *

II – LES MEDIAS PEUVENT REPRESENTER UN DANGER POUR LA DEMOCRATIE.

La sagesse populaire est souvent l'expression du bon sens. Aussi l'affirmation « *Toute vérité n'est pas bonne à dire* » permet à certains de taire des informations pour quelques raisons que ce soit.

21 - Faut-il tout porter à la connaissance du public ?

Certainement dans l'absolu, mais avec des réserves. Le monde de la presse en est d'ailleurs parfaitement conscient. Ces dernières années montrent comment les journalistes se sont faits particulièrement discrets pour permettre la libération d'otages. Par ailleurs, pour une personnalité politique, il peut être difficile de faire la part des choses entre vie privée et vie publique. Jusqu'à quel point les journalistes peuvent et doivent divulguer des informations personnelles qui ne sont connues que d'un très petit nombre de personnes ? Il est clair que dans ce monde restreint politico-médiatique, de nombreux journalistes et responsables politiques étaient au courant de l'existence de la fille d'un ancien président de la République. La connaissance au public a été portée dès lors que le principal intéressé ne s'y est plus opposé.

Sur un autre registre, tout gouvernement doit pouvoir se protéger par le secret dans la préparation des décisions nationales ou internationales. Les journalistes parlementaires ou autres ont la possibilité d'écouter avec les responsables en « *off* », c'est-à-dire en prenant soin de garder secrète telle ou telle information jusqu'au moment où la divulgation sera autorisée. Ce n'est qu'après coup que la transparence sera obligatoire. Dans ce cas on ne pourra jamais parler de manipulation.

22 - Un risque de manipulation réel.

Sans aucun doute le risque de manipulation est réel. Toute structure de pouvoir, politique, économique, sociale peut être tentée de manipuler les journalistes. Le financement des médias soit

¹⁴ - Revue Casoar octobre 2013.

par sa dépendance à l'actionnariat ou à la publicité dépend essentiellement de capitaux privés qui peuvent modifier ou vouloir modifier l'information en fonction de leurs intérêts et peser ainsi sur le fonctionnement démocratique.

La concentration financière peut aussi altérer l'indépendance des médias, même si certains essaient de garantir un mode de financement indépendant. Pluralisme des médias ne rime donc pas nécessairement avec pluralité d'opinions et diversité de l'information.

23 - La question des sondages.

De même les sondages peuvent influencer, voire fausser la perception d'une réalité ; la formulation des questions influe directement sur le sens des réponses. Comme le remarque Gérard Moreau¹⁵ : *« une opinion sur une politique ou une action données ne s'exprimera pas de la même façon, bien souvent, selon la formulation de la question à laquelle il est répondu. Or le commanditaire d'un sondage en attend un résultat, plus qu'il n'entreprend une recherche impartiale ou désintéressée. Le danger est donc grand que les questions déterminées avec le dit commanditaire soient biaisées »*.

Ainsi à Lyon, Marseille et Paris, il est difficile de faire des sondages préélectoraux dans le cadre des élections municipales. Ces trois communes bénéficient d'un système électoral à part avec une élection du maire au deuxième degré par les conseillers élus secteur par secteur. Ces villes ne se gagnent pas au nombre de voix mais au nombre de conseillers municipaux. La mairie centrale peut donc être remportée sans être majoritaire en bulletins sur l'agglomération. Aussi annoncer que tel ou tel candidat est en tête des intentions de vote au premier comme au second tour ne signifie pas nécessairement que ce candidat pourra occuper la fonction de premier édile de la commune. Il peut donc s'agir d'une manipulation de l'opinion quand le sondage ne précise pas les modalités finales de l'élection.

Au-delà des règles de déontologie qu'appliquent le plus souvent les grands instituts de sondages, un autre phénomène se manifeste, principalement sur les sites d'information audiovisuels. Une grande radio nationale pose une question d'ordre politique tous les jours, laissant croire que le pourcentage annoncé est révélateur de l'opinion. Or, seule une partie des auditeurs intervient, sans qu'on sache le nombre et ce n'est évidemment pas représentatif de la population française (classes d'âge, milieu social etc).

A l'occasion d'un reportage, d'une émission, on pose la question aux téléspectateurs de savoir s'ils sont favorables à telle ou telle mesure. Question : *« Pensez-vous que l'équipe de France de football va gagner la coupe du monde 2014 ? »*. La question est simple. La réponse aussi, binaire : c'est oui ou non. Le danger de piratage d'une telle consultation est réel. Par exemple, France 3 en a fait les frais en novembre 2013. La question posée était : *« Être licencié pour port du voile au travail vous choque-t-il ? »*. La réponse avait donné 83% de oui avec un nombre de votants exceptionnellement élevé pour ce genre de questions : 130.000 contre 15.000 en moyenne. Dans ces conditions France 3 a décidé de ne pas donner le résultat. En réalité France 3 a été victime d'un détournement, un internaute ayant réussi à voter plus de 64.000 fois en 30 minutes en supprimant les cookies du site qui publie le sondage à l'aide d'un navigateur Internet Chrome ou Firefox et une extension « *IpFlood* ».

¹⁵ - Revue Service public 4 décembre 2013.

24 - Inégalité des médias.

Il va de soi qu'il ne peut être comparé l'influence médiatique d'une chaîne généraliste de télévision à caractère national avec un journal local même audiovisuel dont la population touchée potentiellement ne dépasse pas quelques milliers de lecteurs/auditeurs/spectateurs.

Face à la télévision généraliste, médium de base par excellence, les citoyens sont le plus généralement passifs. Certes pour les rendre actifs les rédactions ont la possibilité de les interroger en direct au travers de questions avec les risques de détournement que cela comporte. La télévision, par son caractère généraliste a en outre tendance à simplifier les débats. Elle peut être accusée de « *faire* » l'opinion. Les intervenants sont souvent interrompus sans avoir la possibilité de développer leur propos, se retrouvant le plus souvent acculés à répondre à des questions en série, sans même avoir le temps de répondre complètement à la précédente.

Sensibles aux échos des médias, les responsables politiques sont amenés à modifier leurs discours, non seulement selon leurs propres convictions mais selon l'état de l'opinion ou selon la vision des médias. Comme le rapportait l'ancien président du conseil Edgar Faure : « *ce ne sont pas les idées qui changent, c'est le vent qui tourne* » Le débat d'idées et la démocratie de terrain céderaient alors le pas à la mainmise de la télévision sur les campagnes électorales. C'est lui prêter beaucoup d'influence car en définitive c'est le citoyen qui a le dernier mot. Lorsque la quasi-totalité des médias nationaux ont pris position en faveur de l'approbation du référendum relatif à l'établissement d'une constitution européenne en 2005, les citoyens français l'ont rejetée à 55%. L'influence des grands médias est donc quand même relative.

Mais les rapports entre responsables politiques et médias sont très imbriqués les uns dans les autres. Journalistes et politiques se trouvent en position d'« *associés-rivaux* » dans un *continuum* allant de la coopération au conflit. Désormais des primaires « *télévisuelles* » sont incontournables avant les votes effectifs des militants et sympathisants. L'importance des médias pour une élection pose aussi le problème de l'égalité d'accès entre les candidats. Les responsables politiques dépendent des médias et du format qu'ils imposent. Alors que la presse écrite peut permettre aux responsables d'exprimer le plus complètement possible leurs idées, la radio et la télévision conditionnent leur comportement. La forme sera plutôt retenue que le fond, la « petite phrase », le slogan. Nous passons donc de la notion d'information à celle de communication.

*
* *

III – MEDIAS ET DEMOCRATIE : une interdépendance.

Une dialectique s'établit entre d'un côté, la liberté d'information comme condition suprême de son indépendance, et de l'autre, le droit et le pouvoir de l'État lequel est présent dans les aides qu'il apporte à la presse. Par ailleurs, l'exposition médiatique des responsables politiques justifie en quelque sorte cette interdépendance.

31 - Les médias et l'Etat.

311 - Presse écrite et audiovisuel : des aides du simple au triple.

La presse écrite est largement aidée par l'État. C'est un secteur économique important qui représente 9 000 titres, 2 200 entreprises, 80 000 salariés dont 25 000 journalistes. Le chiffre d'affaires de ce secteur est de 9 milliards d'euros en 2013 en baisse de 10% par rapport à 2 000.

Gérés directement par le Ministère de la Culture et de la Communication, les crédits affectés aux aides se sont élevés à près de 400 millions d'euros en 2013, se répartissant ainsi :

- Aides à la diffusion : 308 M€ ;
- Aides au pluralisme : 12 M€¹⁶ ;
- Aides à la modernisation : 75 M€.

Il faut ajouter à ces sommes, les crédits pris en charge par d'autres ministères tels que les aides au transport postal (155 M €), les avantages fiscaux relevant du régime spécifique de la TVA au taux de 2,1%. Les aides à la presse peuvent être estimées globalement à 685 M € soit 7,5% du chiffre d'affaires du secteur concerné.

Par ailleurs, l'Etat accorde des aides indirecte : à l'Agence France Presse à hauteur de 120M€, mesure fiscale d'abattement pour frais professionnels des journalistes, assimilables à une aide de la presse, d'un coût de l'ordre de 60 M €,

Le problème récurrent est la sous-capitalisation des éditeurs de la presse française. Par rapport à d'autres pays comparables, la presse quotidienne française se caractérise par une absence de structuration capitaliste autour de grands groupes investis dans le domaine des multimédias. Cette situation peut s'expliquer par la crainte qu'ont eue les pouvoirs publics de voir se développer des pratiques contraires au pluralisme, et qui les a conduits à ajouter aux règles de droit commun un régime spécifique de limitation de la concentration. De fait, si la presse régionale concentre progressivement autour de quelques groupes, ceux-ci sont, à ce jour, loin d'atteindre le seuil de 30 % fixé par la loi. Les titres de la presse quotidienne nationale, pour leur part, n'appartiennent à aucun groupe de presse ou multimédias majeur au plan européen ou international.

La redevance audiovisuelle n'est pas une taxe nouvelle puisque la première a été créée en France par la loi du 31 mai 1933 pour assujettir les propriétaires de récepteurs de postes radiophoniques. Aujourd'hui, elle est supportée par chaque foyer fiscal. Pour 2014 la taxe est de 133 € en France métropolitaine et de 85 € pour les départements d'outre-mer et payable avec la taxe d'habitation. Le montant total de la redevance est de 3 552 millions d'euros soit 92,3% du total des ressources des différentes chaînes. Elle se répartit à hauteur de 67% pour France Télévisions, 18% pour Radio France, 8% pour Arte France, 4% pour l'audiovisuel extérieur et 3% pour l'Institut National de l'Audiovisuel.

En Europe, le Danemark, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Suisse pratiquent la redevance en taxant le foyer fiscal. Toutes les résidences, y compris les résidences secondaires sont taxées en Allemagne, Autriche, Belgique (uniquement la région wallonne) la Finlande et le Royaume-Uni. Depuis 2000, la taxe a été supprimée aux Pays-Bas et depuis 2001, dans la région flamande et Bruxelles-capitale en Belgique.

312 - Les relations entre les médias et les responsables politiques.

Dans une intervention devant l'Académie des Sciences morales et politiques¹⁷ Philippe Meyer, journaliste, producteur mentionne : « *Le journalisme ne saurait jouer un rôle véritable et significatif d'information, de vérification et de modérateur du débat public que s'il n'entretient pas de rapport de sujétion avec ceux dont il décrit, analyse ou commente ses activités. Or pour ce qui est des rapports de notre presse avec les pouvoirs et d'abord avec le pouvoir politique, notre histoire est marquée par une vieille tradition de complaisance quand ce n'est pas par de très anciennes habitudes d'inceste* ». Les termes de complaisance, d'inceste sont forts mais pas très éloignés de la vérité.

¹⁶ - En ce qui concerne les journaux nationaux, il s'agit de La Croix, L'humanité, Libération. Soit rapporté à chaque lecteur de ces journaux respectivement 0.32 €, 0.48€, 0.27€.

¹⁷ - Séance du 27 novembre 2006.

Les responsables politiques sont coupables d'avoir une « *langue de bois* » et les journalistes ne poussent pas souvent leurs interlocuteurs dans leurs retranchements. Sont-ils suffisamment au fait des questions qu'ils posent et des réponses qui leur sont faites ? En tout cas, le couple « *journalistes-politiques* » est souvent désigné pour ses connivences, réelles ou supposées. Cette relation joue en faveur des partis politiques, les chaînes de télévision utilisant parfois et semble-t-il de plus en plus souvent des images tournées par les partis pendant leurs meetings. Il en va de même pour les collectivités territoriales qui dépensent beaucoup d'argent des contribuables pour la mise en valeur de l'action de leurs élus et de leurs administrations. Ainsi un certain nombre de radios et de télévisions locales, comme le rapporte l'Observatoire de la Déontologie de l'Information¹⁸ « *sont-elles subventionnées ou leurs structures contrôlées par elles ?* ». Ce qui revient parfois à dire que ces médias réputés indépendants deviennent des moyens au service de la communication de la collectivité. Cette pratique tend à se généraliser.

*
* *

Nous avons tenté de démontrer les points positifs et négatifs dans les relations qui font des médias un partenaire incontournable de la démocratie. Tout n'est pas parfait. Aussi nous suggérons ci-après quelques orientations susceptibles d'améliorer cette relation indispensable entre le citoyen et ses médias, l'une concernant la déontologie de la profession de journalistes et la seconde sur l'amélioration des aides de l'Etat à la presse.

Développer une orientation vers plus de déontologie de la part des médias.

Les rapports entre les médias et le public se sont considérablement dégradés. Pour conserver au minima et remonter dans l'estime du public, en cas de nécessité, le média doit rectifier et s'excuser auprès de son public comme des personnes injustement mises en cause. En cas de non-respect de droit de réponse, tout en conservant les principes judiciaires il serait bon d'aggraver les sanctions.

En matière de conflits d'intérêts, les médias doivent faire preuve de plus de transparence sur les liens des « *experts* » qui interviennent dans la presse écrite, en ligne, à la télévision et à la radio de la même façon que la presse scientifique a commencé à faire état de ce type de liens dans ses publications.

Le développement des blogs et autres nouveaux moyens de communication ne doit pas faire obstacle à la mise en place des critères de déontologie. Nous proposons la création d'une instance supérieure de déontologie de l'information qui pourrait s'assurer dans chaque média l'existence d'une « *charte déontologique* » et de son application au quotidien. Dans chaque média, un médiateur serait le correspondant de cette instance supérieure.

Créer une mission parlementaire qui se réunirait annuellement pour élaborer un rapport sur les questions de déontologie journalistiques sur la base des constatations établies par le CSA et élaborer des propositions de lois en matière de déontologie.

Sécuriser l'information.

Si la loi de juillet 2013 présente plusieurs améliorations : plus large définition des bénéficiaires de la protection des sources, saisine du juge des libertés et de la détention préalablement aux actes d'enquête ou d'instruction en cas d'atteinte à ce secret, renforcement des sanctions pénales de certaines infractions liées à la violation du secret, disparition, sous conditions,

¹⁸ - Septembre 2013.

du délit de recel de violation du secret de l'enquête ou de l'instruction, il faudrait revenir sur les deux points suivants :

- il n'a pas été prévu de sanction spécifique en cas de violation directe ou indirecte de la confidentialité des sources ;
- tous les fournisseurs d'information, par exemple les blogueurs, ne bénéficieront pas de la protection de leurs sources.

Chaque média se déclinant désormais en plusieurs supports (presse, télévision, ordinateur, tablette, mobile..) doit pouvoir créer un médiateur unique pour l'ensemble de ses supports responsable devant le public de l'information. De plus les spécificités d'Internet et des réseaux sociaux et leur prégnance croissante sur le système médiatique, produisent des effets pervers ; le « temps réel » a entraîné la course au temps, mais aussi le suivisme, la reprise sans vérification, une hiérarchie de l'information souvent identique... et une pression permanente des commentaires sur les rédactions, qui ont encore davantage de peine à se distancier.

Toutefois, il ne semble pas nécessaire de confier au CSA compétence sur Internet. En effet, les entreprises de médias étant désormais pour la plupart multimédia, cela reviendrait à lui donner compétence sur la presse écrite et la presse en ligne, ce qui serait une espèce de révolution en matière de droit de la presse.

En liaison avec les pouvoirs publics, instaurer une instance de régulation des médias serait un outil nécessaire mais non exclusif au service de la sécurisation de l'information, qui, dans une urgence démocratique permettrait de sortir de l'attentisme qui prévaut chez les éditeurs et les pouvoirs publics et qui préoccupe les Français et les éloignent des médias.

Changer le système d'aides.

Le **Fonds Stratégique de Développement de la Presse (FSDP)** créé par le décret du 13 avril 2012 a montré ses limites. Il ne doit pas servir de variable d'ajustement. Il serait fort utile que ce fonds dont le montant s'élève à 21 millions d'euros serve en priorité à soutenir des projets innovants en tirant mieux parti des dispositifs tels que crédit impôt recherche ou encore ceux éligibles à OSEO. Ce FSDP a aussi vocation à terme de soutenir tout projet qui comporte des mutualisations et intérêt général.

En ce qui concerne les aides à la diffusion, il serait important :

- de normaliser sur le long terme les relations commerciales entre la presse et la Poste ;
- d'améliorer les dispositifs d'aide au portage en particulier de renforcer les portages multi-titres ;
- de maintenir malgré l'administration européenne le taux super réduit de TVA à 2,1% pour l'ensemble de la presse y compris la presse en ligne.

L'information n'est peut-être pas LA clé de la démocratie. Mais elle en est assurément une des clés. Le concept de démocratie se complique pour répondre à des attentes croissantes et morales. Les médias contribuent à transformer ce régime dans son fonctionnement. Mais ce n'est pas une véritable prise de pouvoir car leur logique est désormais prioritairement technique et commerciale.

Les médias contribuent à transformer la démocratie dans son fonctionnement et son expression. Malheureusement, la presse ne considère digne de son intérêt que deux sujets d'information : les institutions et les appareils politiques. Elle a trop souvent tendance à parler des trains qui arrivent en retard et pas assez de ceux qui sont ponctuels. Elle rend compte des catastrophes de toutes natures. C'est bien normal. Elle pourrait – elle devrait – aussi parler de ce qui va bien, annoncer de bonnes nouvelles. Les médias sont libres de choisir cette nouvelle voie.

L'opinion d'aujourd'hui est portée par l'expérience à relativiser le rôle que jouent les médias dans le fonctionnement démocratique de notre société et à les considérer comme une puissance qui sert d'abord ses propres intérêts, ensuite ceux d'un parti ou d'un clan et seulement après ceux de la société. Si par leur travail, leur abnégation, leur volonté, les médias inversent cette tendance, alors nous pourrions dire que l'information est LA clé de la démocratie. Le chemin est encore long...

Annexe.

Classement Reporters Sans Frontières 2012.

Rang	Etats	Ran g	Etats	Ran g	Etats	Ran g	Etats
1	Finlande	41	Papouasie Nouvelle-Guinée	80	République Dominicaine	120	Cameroun
2	Pays-Bas	42	Roumanie	81	Lesotho	121	Tchad
3	Norvège	43	Niger	82	Bhoutan	122	Brunei
4	Luxembourg	44	Trinité-et-Tabago	83	Togo	123	Tadjikistan
5	Andorre	45	Malte	84	Grèce	124	Soudan du Sud
6	Danemark	46	Burkina Faso	85	Kosovo	125	Algérie
7	Liechtenstein	47	Taïwan	86	Guinée	126	Ukraine
8	Nouvelle-Zélande	48	Samoa	87	Bulgarie	127	Honduras
9	Islande	49	Haïti	88	Madagascar	128	Afghanistan
10	Suède	50	Corée du Sud	89	Gabon	129	Colombie
11	Estonie	51	Comores	90	Timor-Leste	130	Angola
12	Autriche	52	Afrique du Sud	91	Paraguay	131	Libye
13	Jamaïque	53	Japon	92	Guinée-Bissau	132	Burundi
14	Suisse	54	Argentine	93	Seychelles	133	Zimbabwe
15	Irlande	55	Moldavie	94	Chypre (parie Nord)	134	Jordanie
16	République Tchèque	56	Hongrie	95	Guatemala	135	Thaïlande
17	Allemagne	57	Italie	96	Côte d'Ivoire	136	Maroc
18	Costa Rica	58	Hong-Kong	97	Liberia	137	Ethiopie
19	Namibie	59	Sénégal	98	Mongolie	137	Ethiopie
20	Canada	60	Chili	99	Mali	137	Ethiopie
21	Belgique	61	Sierra Leone	100	Géorgie	137	Ethiopie
22	Pologne	62	Maurice	101	Liban	138	Tunisie
23	Slovaquie	63	Serbie	102	Albanie	139	Indonésie
24	Chypre	64	Croatie	103	Maldives	140	Inde
25	Cap-Vert	65	République Centrafricaine	104	Ouganda	141	Oman
26	Australie	66	Tonga	105	Pérou	142	République Démocratique du Congo
24	Uruguay	67	Mauritanie	106	Kirghizstan	143	Cambodge
28	Portugal	68	Bosnie-Herzégovine	107	Fidji	144	Bangladesh
29	Royaume-Uni	69	Guyana	108	Brésil	145	Malaisie
30	Ghana	70	Tanzanie	109	Bolivie	146	Palestine
31	Surinam	71	Kenya	110	Qatar	147	Philippines
32	Etats-Unis	72	Zambie	111	Panama	148	Russie
33	Lituanie	73	Mozambique	112	Israël	149	Singapour
34	OECS	74	Arménie	113	Monténégro	150	Irak
35	Slovénie	75	Malawi	114	Emirats Arabes Unis	151	Birmanie
36	Espagne	76	Congo	115	Nigeria	152	Gambie
37	France	77	Koweït	116	Macédoine	153	Mexique
38	El Salvador	78	Nicaragua	117	Venezuela	154	Turquie
39	Lettonie	79	Bénin	118	Népal	155	Swaziland
40	Botswana	79	Bénin	119	Equateur	156	Azerbaïdjan

Classement Reporters Sans Frontières 2012.
(Suite)

Rang	Etats
157	Bélarus
158	Egypte
159	Pakistan
160	Kazakhstan
161	Rwanda
162	Sri Lanka
163	Arabie Saoudite
164	Ouzbékistan
165	Bahreïn
166	Guinée Equatoriale
167	Djibouti
168	Laos
169	Yémen
170	Soudan
171	Cuba
172	Vietnam
173	Chine
174	Iran
175	Somalie
176	Syrie
177	Turkménistan
178	Corée du Nord
179	Erythrée